

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE
L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC
DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE
PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE
PONTIAC**

Le 8 octobre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	1
2.	PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE.....	2
3.	INTERVENTIONS	2
4.	SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2015.....	2
5.	CONSTATS.....	4
5.1	En ce qui concerne le secteur forestier.....	5
5.2	En ce qui concerne les interventions de l'OPBP	8
6.	RECOMMANDATIONS	10
7.	CALENDRIER DE SUIVI	11

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	Calendrier de suivi
ANNEXE B	Liste des participants à la séance publique
ANNEXE 1	Liste des règlements de L'Office des producteurs de bois de Pontiac
ANNEXE 2	Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique
ANNEXE 3	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, <i>Monographie</i> , 2021 (Monographie du MFFP)
ANNEXE 4	L'Office des producteurs de bois de Pontiac, <i>Rapport périodique 2015-2019 de l'Office des producteurs de bois de Pontiac</i> , 4 février 2021 (Mémoire de l'OPBP)
ANNEXE 5	Fédération des producteurs forestiers du Québec, <i>Observations de la Fédération des producteurs forestiers du Québec relativement à la révision périodique 2015-2019 du Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac</i> , 19 février 2021 (Mémoire de la FPFQ)
ANNEXE 6	Présentation <i>Révision quinquennale du plan conjoint OPBP</i> , Victor Brunette (versée au présent dossier avec le consentement de l'auteur)
ANNEXE 7	Réponses de L'Office des producteurs de bois de Pontiac aux questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles, qui inclut le bois de la forêt privée.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

[...] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les divers intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] Pour le secteur de la forêt privée du territoire de Pontiac², c'est L'Office des producteurs de bois de Pontiac (l'OPBP) qui est responsable de l'application et de l'administration du *Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*³ (le Plan conjoint). Il veille au respect de six règlements⁴ pris en vertu de ce plan conjoint, en plus de son règlement général⁵. L'OPBP voit à la mise en marché du produit visé, soit le bois tendre et dur provenant de son territoire.

[5] Les données économiques disponibles pour présenter le portrait de la production et de la mise en marché du bois pour le territoire de Pontiac sont complètes jusqu'en 2019. La période couverte par la présente évaluation débute en 2015 et se termine en décembre 2020.

[6] En 2019, selon les données de l'OPBP, sur un total d'environ 3 650 propriétaires forestiers, 100 producteurs ont commercialisé du bois, soit une diminution de 28 % depuis 2015, alors que ce nombre était de 138 producteurs.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² Territoire visé : la municipalité régionale de comté (la MRC) de Pontiac, le territoire non organisé (le TNO) de Lac-Pythonga dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Pontiac dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

³ RLRQ, c. M-35.1, r. 114.

⁴ Voir annexe 1.

⁵ *Règles de régie interne de L'Office des producteurs de bois de Pontiac*, RMAAQ, Décision 6848 du 5 août 1998.

[7] L'OPBP est administré par huit producteurs élus au cours de l'Assemblée générale annuelle (l'AGA) pour un mandat d'une année et formant le conseil d'administration. Le président, le vice-président et le trésorier sont désignés annuellement par les membres du conseil d'administration au cours d'une rencontre suivant l'AGA. Un autre administrateur est également nommé afin de former le comité exécutif. Ce dernier voit aux affaires courantes de l'OPBP. Une petite équipe composée d'une adjointe administrative et du directeur général assure la prestation des services.

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

[8] Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (le MFFP) a déposé une monographie du secteur forestier tenant compte de son contexte, des marchés, du différend commercial avec les États-Unis, du développement durable, de l'innovation ainsi que de données spécifiques au territoire visé par l'évaluation périodique⁶. Le MFFP n'a toutefois pas participé à la séance publique d'évaluation périodique.

3. INTERVENTIONS

[9] Outre l'OPBP, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (la FPFQ) a présenté des observations dans le cadre de la présente évaluation périodique. De plus, un producteur actif dans la mise en marché du bois et visé par le Plan conjoint, Victor Brunette (Brunette), a consenti à verser au présent dossier la présentation de ses observations produites, le 24 mars 2021, dans le cadre de l'évaluation périodique de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, qui œuvre en bonne partie sur un territoire limitrophe à celui couvert par les interventions de l'OPBP. Les versions écrites du rapport de l'OPBP⁷ ainsi que des observations de la FPFQ⁸ et de Brunette⁹ sont versées au dossier de la Régie et sont jointes en annexe du présent rapport.

[10] La Régie souligne la valeur des différentes observations. Pour les besoins du présent rapport, elle ne retient toutefois que les éléments pertinents à l'exercice de l'évaluation périodique.

4. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2015

[11] La précédente évaluation périodique a eu lieu le 18 février 2016, et le rapport de la Régie a été déposé en janvier 2017. Les recommandations qui y sont formulées à l'intention de l'OPBP sont les suivantes¹⁰ :

⁶ Voir annexe 3.

⁷ Voir annexe 4.

⁸ Voir annexe 5.

⁹ Voir annexe 6.

¹⁰ RMAAQ, Rapport *Évaluation périodique des interventions de L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*, 037-20-01, 12 janvier 2017, p. 7-8.

1. Collaborer activement avec l'ensemble des intervenants du milieu visant à identifier et faciliter l'implantation d'initiatives permettant de nouveaux usages des ressources forestières disponibles dans la région du Pontiac;
2. Demeurer à l'écoute des besoins des acheteurs, notamment en matière de certification des pratiques forestières, et d'entreprendre, le cas échéant, des actions pour répondre à ces besoins;
3. Préciser les cibles et les moyens lui permettant d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan d'action 2015-2019;
4. Promouvoir l'implication des producteurs dans les affaires relevant de L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac de manière à ce que l'ensemble des postes d'administrateurs soient comblés en tout temps;
5. Intensifier ses efforts de mobilisation des producteurs en misant notamment sur la conjoncture plus favorable et les mesures gouvernementales de soutien à la production de bois provenant des forêts privées;
6. Mettre à jour son site Internet et assurer la mise à jour continue des informations qu'il contient.

[12] Dans son mémoire, l'OPBP présente sommairement le suivi de ces recommandations.

[13] Concernant la première recommandation, la Régie note que des ententes ont été conclues pour la mise en marché du bois de Pontiac avec des acheteurs de l'Ontario et d'autres au Québec, certains situés, par ailleurs, à l'extérieur de la région de l'Outaouais. Cette extension des marchés est certainement un élément positif survenu au cours de la période étudiée par la présente évaluation, toutefois la Régie souligne l'article 2 du Plan conjoint qui établit le produit et les producteurs visés :

2. Ce Plan visé les producteurs de bois, tendre et dur de la municipalité régionale de comté de Pontiac, de la municipalité (T.N.O.) du Lac-Pythonga dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et de la municipalité de Pontiac dans la municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais, qui sont des fournisseurs des compagnies forestières ou d'autres acheteurs du Québec faisant affaire dans ce territoire.

(nos soulignements)

[14] Suivant cet article 2, les producteurs visés par le Plan conjoint doivent être des fournisseurs d'acheteurs qui font affaire dans le territoire visé par le Plan conjoint. Dans ce contexte, la Régie estime qu'une attention particulière doit être portée à cet aspect. L'OPBP doit prendre les moyens pour respecter sa réglementation ou apporter des modifications au Plan conjoint pour régulariser sa pratique.

[15] Quant à la deuxième recommandation, la Régie note favorablement que l'OPBP a effectué plusieurs visites en forêt avec les représentants d'usines certifiées SFI¹¹ afin d'améliorer sa connaissance des normes en matière d'aménagement durable de la forêt et d'inciter les producteurs à adopter ces pratiques. La Régie l'encourage à poursuivre sur cette voie et à suivre l'évolution des normes applicables, à mettre à jour ses connaissances à cet égard et à favoriser l'adoption de bonnes pratiques par les producteurs.

[16] La réponse à la troisième recommandation est plutôt laconique et il est difficile de comprendre que la précision des cibles et l'élaboration des moyens pour atteindre les objectifs du plan d'action 2015-2019 soient toujours en cours de réalisation! La Régie retient néanmoins que l'OPBP souhaite entreprendre une démarche de planification stratégique 2020-2025¹². L'exercice n'étant, par ailleurs, pas démarré, la période visée par celui-ci devra nécessairement être redéfinie.

[17] La Régie constate que tous les postes d'administrateurs sont pourvus au sein de l'OPBP et que ce dernier a également mis à jour son site Internet, ce qui répond totalement aux recommandations 4 et 5. Afin d'assurer la saine gouvernance de l'office, il est important de poursuivre les efforts de mobilisation des producteurs et de pouvoir compter sur un conseil d'administration dont les postes sont en tout temps pourvus. Le site Internet est un outil de communication indispensable, tant pour encourager les producteurs à mettre en marché leur bois, que pour les impliquer dans les affaires de l'office. Il est donc important de maintenir ce site à jour et d'y consacrer les ressources et les efforts requis.

[18] Enfin, la Régie comprend que la déstructuration des marchés des producteurs de bois de la région de Pontiac au cours de la période n'a pas facilité la réponse de l'OPBP à la cinquième recommandation, notamment l'impact de la fermeture de l'usine de Fortress Cellulose Spécialisée inc. (Fortress). Certains efforts de promotion des programmes d'aide régionaux et gouvernementaux ont été réalisés, mais l'impact de ces efforts n'a pas été mesuré.

[19] Le contexte économique dans le secteur forestier de Pontiac demeure fragile et il s'agit d'un facteur avec lequel l'OPBP doit composer dans sa démarche de planification stratégique. L'implication des producteurs dans les affaires de l'office et dans la mise en marché du bois des forêts privées est nécessaire pour contribuer à la relance du secteur dans la région et les enjeux qui se présentent ne doivent pas être une source de démobilisation.

5. CONSTATS

[20] Le bilan des interventions de l'OPBP dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint au cours de la période concernée est positive malgré un contexte difficile affectant sa santé financière et sa capacité d'action au-delà des opérations quotidiennes. Le portrait du secteur d'activité réalisé par le MFFP, le rapport des interventions de l'OPBP ainsi que les

¹¹ Sustainable Forestry Initiative. « Le programme SFI ® est une approche dynamique d'aménagement forestier durable (AFD). Ce programme est basé sur la prémisse d'un comportement responsable aux plans environnemental et social tout en restant viable sur le plan économique. » Source : Comité SFI Québec, en ligne : <https://sfi-quebec.org/>

¹² *Op. cit.*, note 7, p. 11.

autres observations révèlent un secteur confronté à plusieurs enjeux qui nécessiteront un certain nombre de chantiers de la part de l'OPBP. Ainsi, une planification stratégique complétée par une réflexion sur son organisation administrative de même que le maintien d'outils de communication dynamiques sont essentiels à la poursuite efficiente de ses activités.

[21] La Régie ne résume pas le contenu des interventions, dont les versions écrites sont jointes en annexe, et ne revient pas sur les constats résumés à la section précédente quant au suivi des recommandations du rapport de la précédente évaluation périodique. Par ailleurs, elle retient particulièrement les éléments suivants parmi l'ensemble des observations présentées.

5.1 En ce qui concerne le secteur forestier

[22] En mars 2020, la forêt privée au Québec appartient à 134 000 propriétaires, dont 27 238 (20 %) possèdent un certificat de producteur forestier délivrés par le MFFP, soit une diminution de 19 % comparativement à l'année 2014. En comparaison, cette diminution est de l'ordre de 36 % pour la région de Pontiac qui, en 2020, regroupe un peu moins de 150 producteurs, soit moins de 1 % des producteurs forestiers de la province.

[23] La production de bois au Québec est le fait de la forêt publique et privée. La première est de la responsabilité du gouvernement qui, selon plusieurs mécanismes d'attribution, dont des garanties d'approvisionnement, met en marché du bois. Au cours des dix dernières années, les volumes de bois provenant de la forêt publique ont été relativement stables, oscillant entre 19 et 22 millions de mètres cubes (Mm³). Sur la même période, les volumes récoltés en forêt privée ont augmenté de 40 %, passant de 5,8 à 8,2 Mm³ en 2019.

[24] Avec une production de 5,8 milliards de pieds mesure de planche (pmp) en 2019, soit près de 25 % de la production canadienne, le Québec se classe au deuxième rang, derrière la Colombie-Britannique (40 %), pour la production de bois d'œuvre résineux. La production québécoise de bois de sciage de feuillus est beaucoup plus faible à 262 millions de pmp en 2019, mais elle se classe cependant au premier rang au Canada (63 %) devant l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

[25] La possibilité forestière¹³ est un facteur important pour le secteur forestier. À cet effet, on constate que contrairement à la possibilité forestière de la forêt publique qui est en baisse, celle de la forêt privée est beaucoup plus stable. La possibilité forestière de la forêt privée pour la période étudiée est de l'ordre de 17 Mm³, ce qui représente 33 % de la possibilité forestière totale de la province en 2019.

[26] La possibilité forestière de la forêt privée est liée aux efforts des producteurs forestiers qui investissent dans l'aménagement de leur boisé. Pour ce faire, ils peuvent compter sur l'aide financière du MFFP. Ainsi, en 2017-2018, ce dernier a versé au Québec plus de 34 millions de

¹³ « [...] les possibilités forestières, lesquelles correspondent au volume maximum des récoltes annuelles que l'on peut prélever à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. », en ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/la-possibilite-forestiere/>

dollars (M\$) en aide directe et 26 M\$ en soutien indirect. Ces montants sont relativement similaires à ce que ce ministère a versé en 2014.

[27] La foresterie est un secteur économique majeur au Québec, générant des revenus de 6 milliards de dollars (G\$) annuellement, soit 2 % de l'activité économique de la province, et la création d'environ 60 000 emplois directs. Fait indéniable, le secteur forestier est un moteur pour l'économie de plusieurs municipalités en région. Pour la région de Pontiac, le bois issu du Plan conjoint et commercialisé au Québec est transformé en majorité par des usines situées en Outaouais.

[28] Le bois provenant des activités du secteur forestier québécois est destiné à quatre grands marchés distincts, à savoir les pâtes et papiers, le bois d'œuvre résineux, le bois de feuillus destiné au sciage et enfin la fabrication de panneaux. Chacun de ces marchés a des exigences différentes selon le type de bois et évolue selon ses propres facteurs.

[29] À la suite de la crise de 2009, les marchés du secteur forestier sont en progression et sont à 50 % tournés vers l'international. Depuis 2016, la valeur annuelle des exportations québécoises avoisine les 10 G\$, le secteur de la fabrication du papier en représentant les deux tiers.

[30] Le Québec est le plus important acteur dans l'industrie canadienne du papier. En 2019, il a exporté pour 6,2 G\$, principalement vers les États-Unis (80 %). Le grand marché du papier est segmenté entre le papier journal, le papier d'écriture et d'impression, le carton, les produits d'hygiène et la pâte dissolvante destinée à l'industrie textile.

[31] La consommation de papier journal est en chute libre au niveau mondial avec la forte croissance des médias numériques. Le papier d'écriture est également affecté par l'utilisation de nouvelles technologies qui réduisent les besoins en papeterie. La demande mondiale de papier diminue ainsi de 8 % en moyenne par année. C'est un enjeu majeur pour les usines qui doivent réorienter leurs activités industrielles, ce qui a une incidence importante sur la production forestière. En comparaison, le segment de marché mondial du carton croît de 3 % par année, porté notamment par l'augmentation du commerce en ligne et des livraisons qu'il implique. La demande de produits d'hygiène est également à la hausse, augmentant de 7 % par année depuis 2009. Cette situation se reflète dans la valeur des exportations québécoises de ces produits qui, en 2019, s'élèvent à 202 M\$, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2018.

[32] De son côté, le marché de la pâte dissolvante utilisée pour fabriquer de la rayonne, une fibre synthétique, s'annonçait très prometteur en 2010. Cependant, l'explosion des capacités mondiales de production de pâte dissolvante, notamment celles des usines chinoises et indiennes, jumelée à la baisse de prix de produits concurrents comme le coton, a fortement diminué l'intérêt pour ce marché. Ceci a particulièrement affecté la production forestière dans la région de Pontiac, puisque la région approvisionnait l'usine de Fortress située à Thurso. Face au contexte de marché défavorable, cette dernière a fermé ses portes en 2019, laissant plusieurs producteurs impayés et ayant des conséquences pour l'ensemble de la filière forestière de la région. Plus globalement, la production du Plan conjoint destinée au secteur des pâtes et papiers a diminué de 25 %, passant de 40 milliers de mètres cubes (m³) en 2015 à

30 milliers de m³ en 2019, résultat du contexte du segment de marché des pâtes et papiers et de la fermeture de l'usine de Fortress.

[33] Le bois d'œuvre résineux est incontestablement un marché important pour le Québec, pour lequel la production québécoise a trouvé un certain équilibre, depuis 2015, en atténuant la part des exportations vers le marché américain par le développement du marché canadien, qui représente maintenant 50 % de la production québécoise. Le secteur du bois d'œuvre résineux a été par le passé au cœur d'un conflit commercial avec les États-Unis. Après l'échéance de l'entente entre les deux pays en 2015, les Américains ont déposé une plainte auprès du département du Commerce des États-Unis (le DOC). Depuis 2017, le DOC impose des droits compensateurs et antidumping variant entre 9,36 % et 23,56 % sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux. Dans la majorité des cas, ces taux ont été revus à la baisse depuis novembre 2020. Le traitement de cette plainte est toujours en cours à ce jour par les instances judiciaires de l'ALENA¹⁴ et de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC) et la décision finale n'est pas attendue avant 2022. Ce litige a un impact indéniable sur les scieries québécoises exportatrices qui reçoivent un soutien financier¹⁵ du gouvernement provincial en plus de pouvoir bénéficier de diverses mesures visant à améliorer la compétitivité et à favoriser la diversification des marchés.

[34] Le marché du bois d'œuvre résineux est fortement influencé par la demande de la construction résidentielle et les facteurs connexes (taux hypothécaires, disponibilité des résidences, taux de mises en chantier, etc.). Les prévisions pour ce marché sont bonnes, car les experts estiment qu'il y aura plus de 1,2 million de mises en chantier par année aux États-Unis et plus de 200 000 au Canada d'ici 2024. Le prix du bois d'œuvre résineux a augmenté de 2016 à 2018 pour atteindre un niveau record de 747 \$ / millier de pmp (mpmp) en juin 2018. Ce record a été suivi d'une baisse ramenant le prix en 2019 au niveau de celui de 2016 (500 \$ / mpmp). En 2020, le prix de ce segment de marché, porté par les conséquences de la pandémie et la fermeture temporaire de plusieurs usines, a connu une forte croissance atteignant un sommet de 1 178 \$ / mpmp pour redescendre par la suite.

[35] Pour sa part, la production québécoise de bois de sciage de feuillus est exportée à 40 %, principalement vers les États-Unis et la Chine. En 2019, ces exportations représentaient 175,9 millions de pmp, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Tout comme le bois d'œuvre, ce marché est lié aux perspectives du secteur résidentiel. Pour la région de Pontiac, ce secteur d'activité a également été touché par la fermeture de l'usine de Fortress. En effet, les scieries régionales bénéficiaient de la demande de cette usine pour des produits conjoints au bois de sciage de feuillus ainsi que du bois de feuillus de faible qualité. L'évolution des prix mensuels varie beaucoup selon les essences de bois. Ainsi, ceux du frêne et du chêne ont fortement varié au cours de la période étudiée, avec des pics et des creux de prix, alors que celui du hêtre a été beaucoup plus stable, demeurant aux environs de 600 \$ / million de pmp au cours de la période. Pour leur part, les prix de l'érable à sucre régulier et du bouleau jaune ont fortement augmenté en 2018 et se sont stabilisés par la suite. L'érable à sucre de type aubier a pour sa part eu un prix mensuel fluctuant au cours de la période. Toutes les essences, à l'exception du hêtre, affichaient une tendance à la baisse à partir de la mi-2019.

¹⁴ L'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALENA) a été dissous le 1^{er} juillet 2020 pour être remplacé à cette date par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'ACEUM).

¹⁵ Programme ESSOR qui offre des prêts et des garanties de prêts pour améliorer les liquidités des entreprises touchées.

[36] Dans la région de Pontiac, la production destinée au segment du sciage et déroulage n'a pas progressé au cours de la période étudiée, passant de 40 milliers de m³ en 2015 à 30 milliers de m³ en 2019 (-25 %).

[37] Le marché des produits de panneaux¹⁶ est particulièrement lié à la construction résidentielle même si certains produits sont utilisés en rénovation. La demande pour ces produits est donc affectée dans une certaine mesure par un effet de saisonnalité et fortement corrélée aux mises en chantier. Les panneaux structuraux représentent les volumes les plus importants avec, en 2019, une consommation nord-américaine de 22 milliards de pieds carrés (pi²) pour les panneaux OSB et de 12 milliards de pi² pour le contreplaqué. La consommation de panneaux de type OSB est en augmentation depuis 2015 alors que la demande de contreplaqué tend à rester constante. Plutôt utilisés en rénovation, les panneaux de MDF et de particules représentent un volume annuel d'environ 5,5 milliards de pi² en Amérique du Nord. Les perspectives de marché pour le segment des panneaux sont bonnes et une croissance modérée est attendue avec des prévisions de mises en chantier jusqu'en 2024. Au cours de la période étudiée, les prix des produits se sont comportés différemment. Ainsi, le prix des panneaux OSB s'est caractérisé par des pics et des creux de forte amplitude en raison de la demande et de la disponibilité du produit. En comparaison, malgré quelques variations, les indices des prix du contreplaqué ont globalement augmenté. Enfin, les prix des panneaux de MDF et de particules sont beaucoup plus stables depuis 2015. La production destinée au marché que représente le segment des panneaux s'est améliorée pour la région de Pontiac au cours de la période étudiée, passant d'un peu moins de 5 milliers de m³ en 2015 à environ 25 milliers de m³ en 2019 (+400 %).

[38] En 2010, dans le cadre de la réforme du régime forestier québécois, le gouvernement provincial a créé le Bureau de mise en marché des bois (le BMMB) dans le but de favoriser le libre marché de la forêt du Domaine de l'État. Le BMMB est également chargé d'établir la valeur marchande du bois de la forêt publique ainsi que les redevances que doivent verser les industriels bénéficiant de garanties d'approvisionnement. Le BMMB met en marché de grands volumes de bois selon un processus d'appel d'offres public utilisant un mécanisme d'enchères fermées attribuant le bois à l'offre la plus élevée.

[39] L'industrie forestière québécoise mise résolument sur l'innovation et le développement de nouveaux produits et marchés pour poursuivre sa croissance. Elle bénéficie des résultats des travaux de centres de recherche dédiés en plus des efforts d'industriels privés. L'utilisation de la biomasse est notamment au cœur de plusieurs initiatives.

5.2 En ce qui concerne les interventions de l'OPBP

[40] L'enjeu principal auquel fait face l'OPBP est celui de mobiliser les producteurs à mettre en marché leur bois. En effet, dans les années 2008 à 2010, les volumes de bois mis en marché par les producteurs de bois de Pontiac ont diminué approximativement de 50 %. Alors qu'ils se chiffraient à plus de 200 000 m³ annuellement avant cette période, ils avoisinent les 100 000 m³ par année depuis, soit bien en deçà de la possibilité de récolte forestière estimée à

¹⁶ Ce terme regroupe les produits suivants : panneaux à lamelles orientées (OSB), contreplaqués, panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), panneaux de particules.

556 161 m³ ou encore du volume de bois mobilisable estimé à 228 850 m³¹⁷. La faiblesse des marchés ainsi que les fermetures d'usines qui ont provoqué des problèmes de paiement du bois livré ont contribué à une importante démobilitation des producteurs forestiers de la région, affectant la mise en marché du bois et, inévitablement, les revenus de l'OPBP.

[41] Ce contexte s'est avéré peu favorable pour permettre à l'OPBP d'atteindre pleinement les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan d'action de la période sous étude¹⁸. Les ressources humaines et financières étant limitées, l'office est confronté à un problème structurel qui limite sa capacité à aller au-delà de la gestion quotidienne de ses activités.

[42] Par ailleurs, la Régie retient et souligne les actions suivantes réalisées au cours de la période :

- Le président et le directeur général ont maintenu une présence au sein de différents comités régionaux;
- Un nouveau site Internet a été développé;
- La promotion du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais par envois postaux aux propriétaires forestiers du territoire;
- La transmission des conventions de mise en marché à la Régie pour homologation;
- Le développement d'un marché pour le pin rouge qui est vendu en Ontario, soit approximativement 25 000 m³ par année;
- En collaboration avec l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, l'octroi d'un mandat à la FPFQ afin de siéger à la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides (la Cellule d'intervention), créée par le MFFP à la suite de la fermeture de l'usine de Fortress, et y déposer un mémoire.

[43] Au chapitre de la gouvernance, comme mentionné précédemment, l'OPBP a pourvu, en 2018, le poste d'administrateur vacant depuis plusieurs années. Il souligne le peu de changement dans la composition de son conseil d'administration au fil des années et les avantages qu'une telle stabilité procure en termes de cohérence des décisions prises et de mémoire corporative. La Régie soulève toutefois qu'un renouvellement des administrateurs peut également avoir des effets positifs pour l'office, particulièrement dans un contexte qui nécessite des réflexions stratégiques pour son avenir, sans compter qu'une relève dynamique au sein des instances est, incontestablement, un signe positif en termes de mobilisation des producteurs.

[44] L'OPBP ne s'est pas doté d'un plan stratégique pour orienter ses actions au cours de la période sous étude ni pour la période 2020-2025, bien qu'il en fasse un objectif pour les

¹⁷ *Op. cit.*, note 8, p. 3-4.

¹⁸ *Op. cit.*, note 7, p. 4.

prochaines années¹⁹. D'autres objectifs structuraux sont également énoncés, tels que le remplacement de son directeur général à la prise de sa retraite, l'actualisation de sa mission ainsi que la possibilité d'une fusion administrative. L'OPBP identifie des enjeux qui sont au cœur de son organisation et de son fonctionnement et pour lesquels les réponses à court terme auront des conséquences sur son avenir ainsi que sur la poursuite de ses activités.

[45] Dans la foulée de cette réflexion, la Régie estime qu'il pourrait être opportun d'analyser différentes pistes de solution et d'initier des discussions avec les deux autres plans conjoints du territoire de l'ouest du Québec. En effet, la Régie constate que les trois organisations partagent un territoire contigu, font face à plusieurs enjeux similaires et doivent composer avec des défis de recrutement de main-d'œuvre et une diminution de revenus. L'implication de la FPFQ serait sans doute également bénéfique compte tenu de sa présence au sein de la Cellule d'intervention et des solutions inspirantes pour le secteur mises de l'avant dans le mémoire qu'elle y a présenté. L'OPBP souligne craindre une fusion forcée avec un autre office et les impacts négatifs qui en découleraient²⁰. La discussion, la concertation et l'élaboration d'une solution novatrice pour répondre aux problématiques auxquelles font face les trois offices de la région sont certainement nécessaires pour identifier la voie à suivre.

6. RECOMMANDATIONS

[46] Compte tenu des observations reçues et des constats de la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions de l'OPBP dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie émet les recommandations suivantes :

1. Effectuer une réflexion stratégique sur la gouvernance et la structure administrative de l'OPBP et en faire rapport à la Régie à mi-parcours de la prochaine période d'évaluation.
2. Assurer la conformité des actions de l'OPBP avec le cadre territorial défini au Plan conjoint et, au besoin, apporter des modifications à ce dernier pour régulariser sa pratique, et en faire rapport à la Régie à mi-parcours de la prochaine période d'évaluation.
3. Évaluer, en tenant compte des exigences d'une mise en marché efficace et ordonnée du produit, l'opportunité d'entreprendre des discussions avec l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais et la Fédération des producteurs forestiers du Québec afin de mettre en place des solutions communes pour faire face aux enjeux de ressources financières et humaines, et en faire rapport à la Régie à mi-parcours de la prochaine période d'évaluation.
4. Explorer les avenues offertes par les nouvelles technologies numériques afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions pour encourager une plus grande implication des producteurs dans la gouvernance de leur organisation ainsi qu'augmenter la participation des producteurs aux assemblées annuelles, et en faire le bilan à la Régie à la prochaine évaluation.

¹⁹ *Op. cit.*, note 7, p. 11.

²⁰ *Op. cit.*, note 7, p. 12.

Le 8 octobre 2021

Rapport d'évaluation périodique

5. Maintenir à jour le site Internet de l'OPBP et produire à la Régie un rapport de fréquentation du site à la prochaine évaluation.
6. Améliorer la protection des producteurs en ce qui concerne le paiement du bois livré, en travaillant à introduire aux conventions de mise en marché des clauses de délais de paiement plus courts et de dépôt de garanties de paiement de la part des acheteurs, et en faire rapport à la Régie à la prochaine évaluation.

7. CALENDRIER DE SUIVI

[47] La Régie estime qu'un suivi administratif est nécessaire, au cours des prochaines années, jusqu'à la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile, dans les circonstances, de prévoir au moins une rencontre avec le conseiller économique responsable du secteur forestier de la région de Pontiac au sein de la Régie. Cette rencontre est prévue au calendrier de suivi. Le contenu de ce calendrier doit être mis en œuvre par l'OPBP et la Régie, par l'entremise du conseiller économique responsable du secteur.

(s) Gilles Bergeron

(s) Lucille Brisson

(s) Judith Lupien

MM. Claude Gravelle et Michel Léonard
Pour L'Office des producteurs de bois de Pontiac

M. Pierre Vézina
Pour l'Agence des forêts privées de l'Outaouais

M. Vincent Miville
Pour la Fédération des producteurs forestiers du Québec

M. Victor Brunette, producteur

Séance publique tenue par moyen technologique le 25 mars 2021.

ANNEXE A

Calendrier de suivi

ANNEXE B

Liste des participants à la séance publique

Liste des participants à la séance publique

Pour L'Office des producteurs de bois de Pontiac

M. Claude Gravelle, président

M. Michel Léonard, directeur général

Pour la Fédération des producteurs forestiers du Québec

M. Vincent Miville, directeur général

Pour l'Agence des forêts privées de l'Outaouais

M. Pierre Vézina, président

Producteur

M. Victor Brunette

ANNEXE 1

Liste des règlements de L'Office des producteurs de bois de Pontiac

Liste des règlements de L'Office des producteurs de bois de Pontiac

Bois – Pontiac (037)

- [Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac](#), chapitre M-35.1, r. 114.
- [Règlement sur l'attribution des parts de marché des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac](#), chapitre M-35.1, r. 108.
- [Règlement des producteurs de bois de Pontiac sur la centralisation de la vente du bois](#), chapitre M-35.1, r. 109.
- [Règlement sur les contributions des producteurs de bois de Pontiac](#), chapitre M-35.1, r. 110.
- [Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac](#), chapitre M-35.1, r. 111.
- [Règlement sur le Fonds de roulement des producteurs de bois de Pontiac](#), chapitre M-35.1, r. 112.
- [Règlement sur la mise en commun des frais de transport des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac](#), chapitre M-35.1, r. 113.

Règles de régie interne

- [Règles de régie interne de l'Office des producteurs de bois de Pontiac](#), Décision 6848 du 5 août 1998.

ANNEXE 2

**Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises
préalablement à la séance publique**

QUESTIONS DE LA RÉGIE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. GOUVERNANCE ET PLAN STRATÉGIQUE

1. Comment envisagez-vous les enjeux en lien avec l'embauche d'un nouveau directeur général, la préparation d'un nouveau plan stratégique et les perspectives de réorganisation administrative?
2. Étant donné la proximité au territoire Ontarien, considérez-vous modifier l'article 2 du Plan conjoint?
3. Comment l'Office s'assure-t-il que son conseil d'administration est représentatif du profil de ses producteurs (par exemple : l'âge, le genre, la taille de la propriété forestière, la localisation, etc.)?

B. RELÈVE ET PARTICIPATION DES PRODUCTEURS

4. Considérant l'enjeu de relèvement des producteurs, quelles actions sont mises de l'avant pour y faire face?
5. Quel est le portrait de la participation aux assemblées générales annuelles et quels moyens mettez-vous de l'avant pour augmenter la participation?
6. L'Office est-il en mesure de détailler le profil des producteurs selon le volume produit annuellement et la fréquence de production?

C. AMÉNAGEMENT FORESTIER

7. L'Office constate-t-il, sur son territoire, des enjeux en lien avec les changements climatiques? Si oui, quelles actions pose-t-il face à ces défis?
8. Quel support apportez-vous aux producteurs concernant l'enjeu des milieux humides?
9. Certaines régions forestières font face à des enjeux en lien avec la disponibilité actuelle et future des entrepreneurs forestiers, quels sont les constats de l'Office à ce sujet ?

D. MISE EN MARCHÉ

10. En ce qui concerne le projet innovateur de transformation de la matière ligneuse: quelle est la nature de ce projet? Quelles sont les retombées que vous anticipez?
11. Pouvez-vous élaborer sur l'enjeu de financement de la récupération du bois en perdition?
12. Existe-t-il des conventions non homologuées? Si oui, quel en est le nombre?
Pour quelles raisons ne sont-elles pas homologuées?

ANNEXE 3

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Monographie*, 2021
(Monographie du MFFP)**

Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac

25 mars 2021

MONOGRAPHIE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE
ET DES PARCS

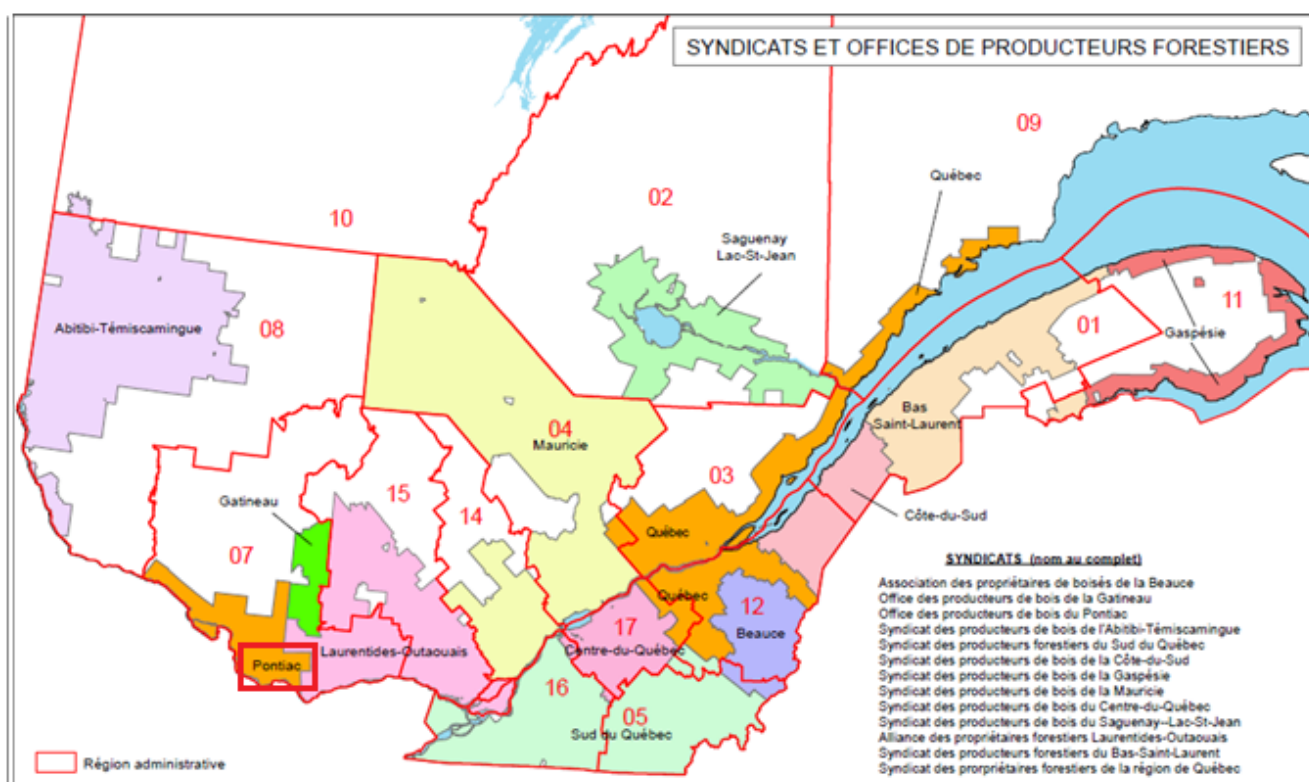


TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE GÉNÉRAL DU SECTEUR FORESTIER	4
A)	Propriétaires forestiers et producteurs forestiers reconnus	4
B)	Investissements en forêt privée	4
C)	Évolution des volumes de bois récoltés annuellement sur la forêt publique et la forêt privée.....	5
D)	Évolution de la possibilité forestière sur la forêt publique et la forêt privée	6
2	LES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS	7
A)	Bois d'œuvre résineux.....	8
B)	Bois de sciage feuillus	13
C)	Panneaux	Erreur ! Signet non défini.
D)	Pâtes et papiers	20
3	LITIGE COMMERCIAL AVEC LES ÉTATS-UNIS DANS LE SECTEUR FORESTIER... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
4	LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER : CRÉATION DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET IMPACTS SUR LA PRODUCTION FORESTIÈRE DU QUÉBEC	25
5	STATISTIQUES SPÉCIFIQUES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU PONTIAC.....	27
A)	Destination des bois en provenance du territoire du Plan, par groupe d'essences	27
B)	Évolution de la destination du bois rond en provenance du territoire du Plan et de tous les syndicats, par type d'usine	29
C)	Évolution de la consommation du bois rond en provenance du territoire du plan et de tous les syndicats, par type d'usine	31
6	NOUVEAUX PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT	32
7	ENJEUX ET DÉFIS DE L'INDUSTRIE.....	344

1 CONTEXTE GÉNÉRAL DU SECTEUR FORESTIER

A) Propriétaires forestiers et producteurs forestiers reconnus

Au Québec, les organismes de forêt privée reconnaissent que la forêt privée appartient à 134 000 propriétaires. De ce nombre, au 31 mars 2020, 27 238 détenaient un certificat de producteurs forestiers reconnus par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette attestation leur permet de bénéficier de différents programmes d'aide financière pour la mise en valeur de leurs propriétés. La figure 1 présente l'évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés sur les plans régional et provincial pour la période de 2014 à 2020.

Producteurs forestiers enregistrés

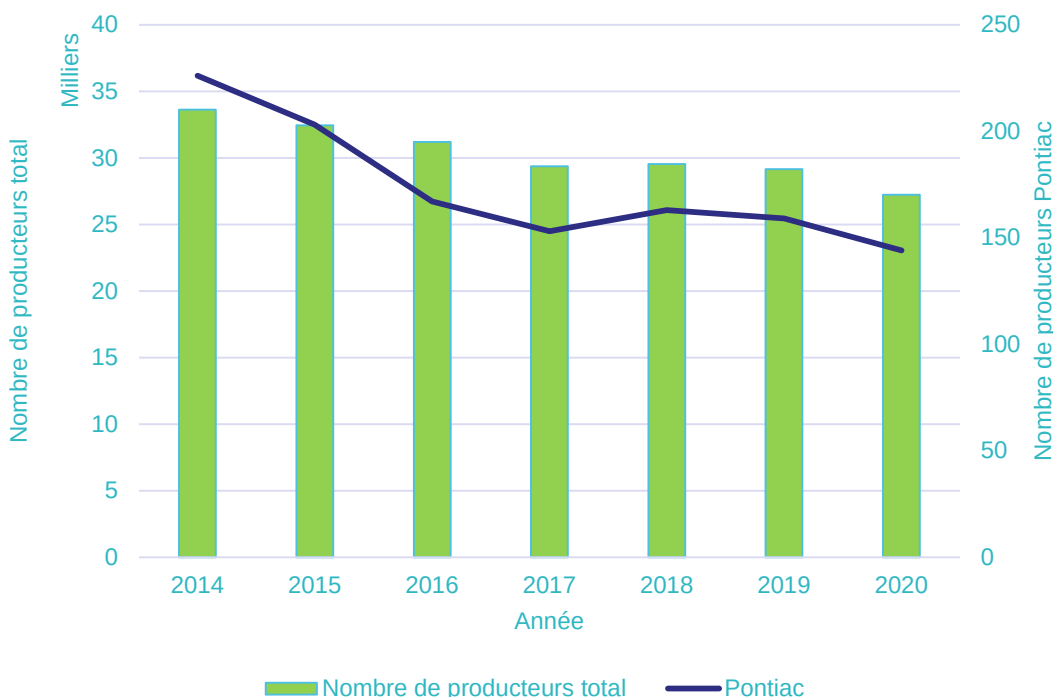


Figure 1
Source : MFFP

Au cours de cette période, le nombre de producteurs forestiers reconnus a subi une baisse de l'ordre de 36 % dans la région du Pontiac comparativement à 19 % pour toute la province de Québec. La raison principale de ce résultat demeure le fait que le MFFP ne finance plus le coût des plans d'aménagement forestier depuis le 1^{er} avril 2012 et que cette condition demeure essentielle à l'obtention du certificat. Actuellement, les propriétaires reconnus par le MFFP demeurent davantage des propriétaires engagés.

B) Investissements en forêt privée

Depuis le début des années 1970, le gouvernement du Québec a investi en forêt privée plus de 2 milliards de dollars (G\$). Ces aides financières ont pris différentes formes au fil des ans. À ce titre, nous avons regroupé les différentes mesures de soutien financier mises en place en trois catégories,

soit les aides financières directes¹, le remboursement des taxes foncières et les aides financières indirectes².

La figure 2 illustre les investissements réalisés de 2013 à 2017 inclusivement.

Investissements en forêt privée

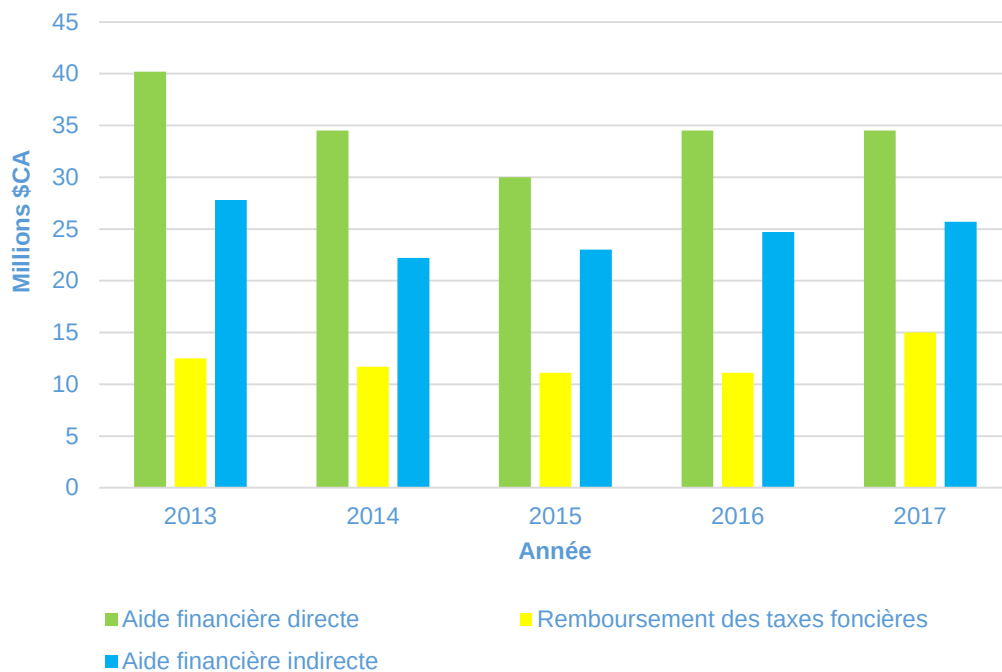


Figure 2

Source : MFFP

En 2017-2018, l'ensemble du soutien financier du MFFP a représenté un budget de près de 75 millions de dollars (M\$). Plus de 34 M\$ ont été versés en aide financière directe, 15 M\$ en remboursement des taxes foncières et près de 26 M\$ en aide financière indirecte.

C) Évolution des volumes de bois récoltés annuellement sur la forêt publique et la forêt privée

En forêt publique, les volumes récoltés comprennent les garanties d'approvisionnement que détiennent les usines de transformation du bois, les ventes de bois de gré à gré (volumes ponctuels), les ventes sur le marché libre du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), les permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois et les autres allocations de bois (bois de chauffage commercial, les permis d'utilité publique, etc.). Pour la forêt privée, les données proviennent de l'ensemble des bois livrés aux usines de transformation et d'un volume de bois de chauffage estimé à 1,9 million de mètres cubes (Mm³) annuellement.

La figure 3 montre que les volumes de bois récoltés annuellement en forêt publique ont commencé à diminuer à partir de 2005. On observe la même tendance vers 2006 pour la forêt privée. Cette réduction de la récolte correspond au début de la dernière crise qu'a vécue l'industrie forestière québécoise.

¹ Aide financière directe : comprend tous les programmes d'aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles s'adressant directement aux producteurs forestiers reconnus

² Aide financière indirecte : comprend tous les produits et services du MFFP s'adressant à tous les propriétaires forestiers et/ou aux producteurs reconnus (Programme de financement forestier de la Financière agricole du Québec, protection des forêts, production de plants et inventaire forestier)

Au cours des dix dernières années, les volumes récoltés en forêt publique sont demeurés assez stables et se situent entre 19 et 22 Mm³ annuellement. Quant à la forêt privée, le niveau de récolte est passé de 5,8 à plus de 8,2 Mm³, soit une augmentation de plus de 40 %. Les meilleures conditions de marché pour les producteurs et les mesures d'aide financière gouvernementale sont les deux facteurs principaux expliquant ce résultat.

Évolution des volumes récoltés sur la forêt publique et la forêt privée entre 2001 et 2019

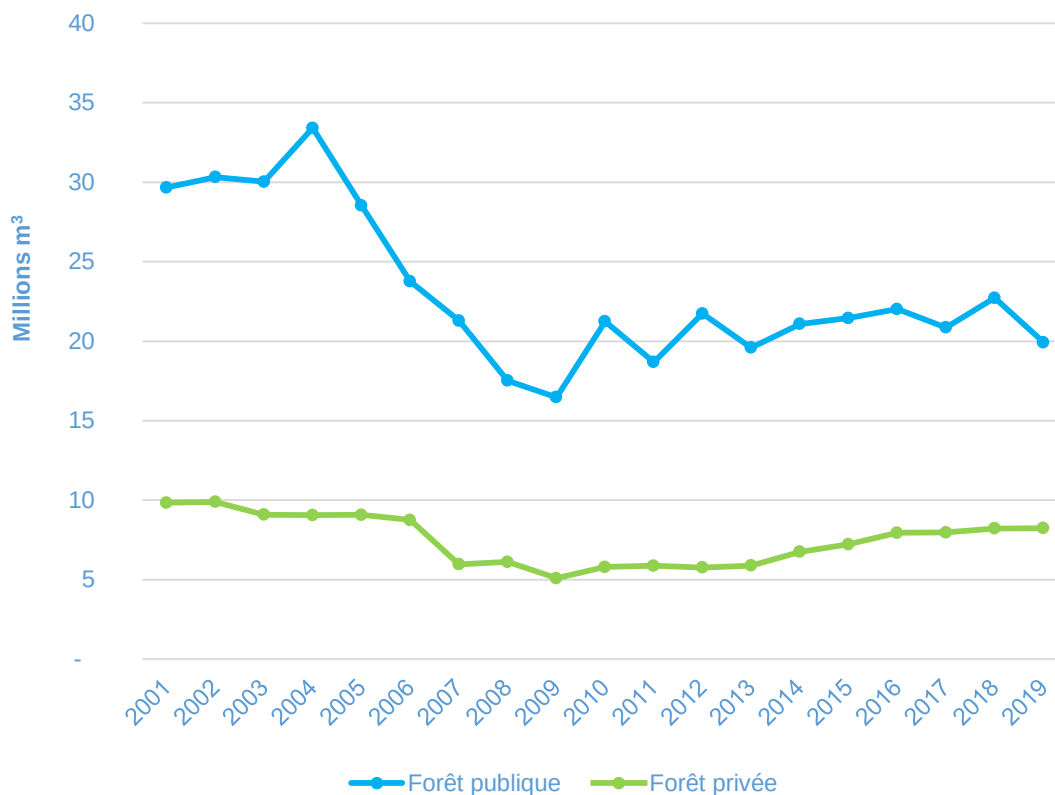


Figure 3

Sources : MFFP et Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)

D) Évolution de la possibilité forestière sur la forêt publique et la forêt privée

Au cours des 20 dernières années, la possibilité forestière sur la forêt publique a baissé de 23 % alors que celle de la forêt privée s'est accrue de 34 %. Les possibilités forestières sont actuellement de 34,1 Mm³ en forêt publique et de 17,0 Mm³ en forêt privée. En 2001, la forêt privée ne représentait que 22 % de la possibilité forestière du Québec alors qu'aujourd'hui, son importance relative est passée à 33 %, et ce, grâce aux investissements de l'État et à l'engagement des producteurs forestiers.

La figure 4 illustre l'évolution des possibilités forestières tant sur forêt publique que privée.

Évolution de la possibilité forestière de la forêt publique et de la forêt privée entre 2001 et 2019

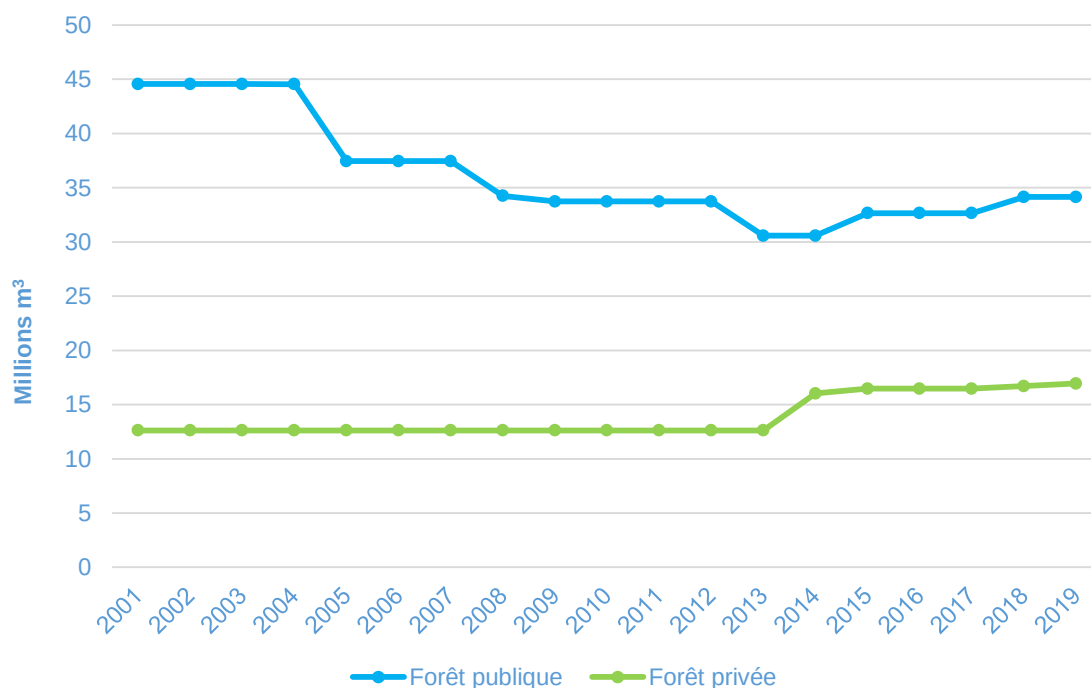


Figure 4

Sources : MFFP et FPFQ

2 LES MARCHES DES PRODUITS FORESTIERS

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec. Son dynamisme se perçoit dans toutes les étapes de production (scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papier, etc.) et dans toutes les régions du Québec. L'industrie des produits forestiers génère ainsi un produit intérieur brut (PIB) d'environ 6 G\$ par année au Québec, soit près de 2 % de l'activité économique globale de la province. De plus, elle assure le maintien d'environ 60 000 emplois directs et des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises.

En plus de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'aménagement durable des forêts, le rayon d'action du secteur forestier ouvre de nouvelles possibilités à l'innovation et à l'intégration de nouveaux équipements technologiques afin de valoriser la matière ligneuse sous toutes ses formes. Qui plus est, par sa diversification, le secteur forestier devient progressivement un secteur technologique de pointe, un atout essentiel pour assurer la croissance des entreprises québécoises dans ce marché sensible aux fluctuations de la demande nord-américaine et mondiale, mais également des prix de plusieurs produits (bois d'œuvre, panneaux, pâte, papier, carton, etc.).

Le secteur forestier québécois poursuit sa progression depuis la crise financière de 2009 et son rendement manufacturier s'approche des niveaux élevés enregistrés au début des années 2000. La figure 5 illustre d'ailleurs l'évolution des exportations manufacturières qui se maintiennent autour de 10 G\$ annuellement depuis 2016; c'est également dire qu'environ 50 % des livraisons manufacturières du secteur forestier québécois sont effectuées à l'international (États-Unis inclus). Ainsi, la composante des produits du bois génère le tiers des exportations, comparativement aux deux tiers pour la fabrication du papier.

Exportations manufacturières du secteur forestier québécois

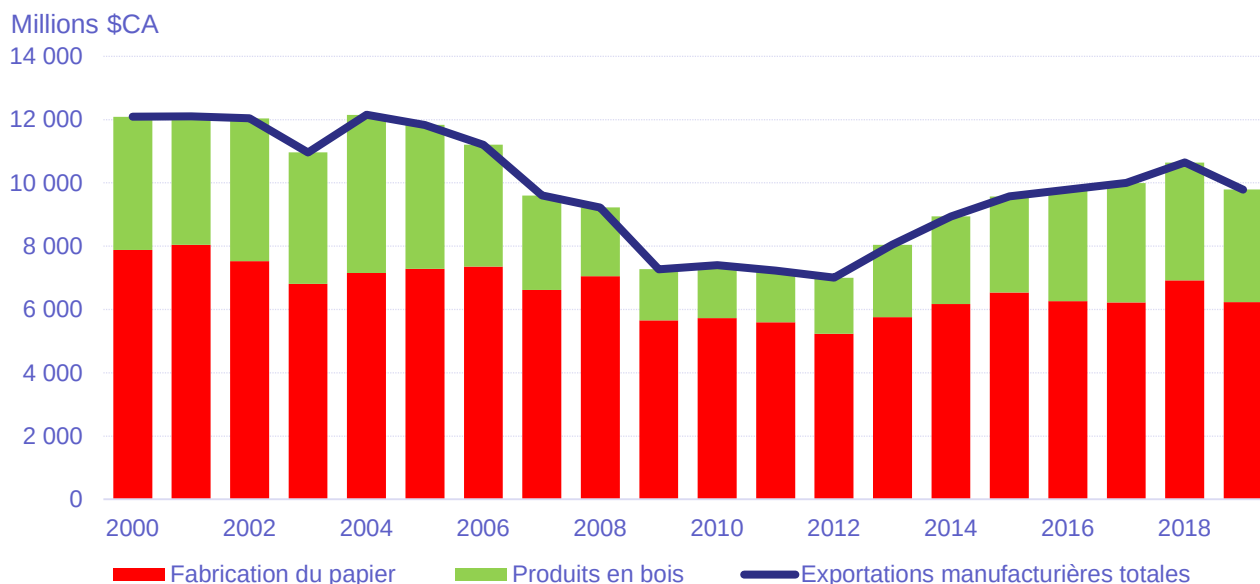


Figure 5

Source : Institut de la statistique du Québec, Commerce international des marchandises

A) Bois d'œuvre résineux

Le Québec est le deuxième producteur en importance de bois d'œuvre résineux au Canada, soit après la Colombie-Britannique. En 2019, il a produit 5,8 milliards de pieds mesure de planche (pmp), générant près de 25 % de la production canadienne, comparativement à environ 9,9 milliards de pmp en Colombie-Britannique (40 % de la production canadienne).

La production québécoise a trouvé un certain équilibre depuis 2015, particulièrement en raison d'une stabilisation de ses exportations aux États-Unis. Le Québec exporte environ 50 % de sa production vers les marchés extérieurs, dont les États-Unis sont les principaux clients. L'autre moitié est destinée à l'ensemble du marché canadien.

La pandémie liée à la COVID-19 pourrait entraîner un léger ralentissement de la production québécoise de bois d'œuvre résineux en 2020. Bien que le gouvernement du Québec ait reconnu le caractère essentiel du secteur forestier dès le début de la pandémie, l'industrie a ralenti temporairement certaines opérations, entre les mois de mars et mai, pour éviter d'inonder le marché, s'ajuster au ralentissement de la demande et respecter les normes sanitaires, des gestes d'ailleurs imités par d'autres scieries canadiennes et américaines.

Selon le Forest Economic Advisors (FEA), la production québécoise de bois d'œuvre résineux devrait se relever dès 2021 et elle pourrait dépasser la barre des 6 milliards de pmp (voir figure 6). Les scieries profiteront d'une demande nord-américaine soutenue de bois d'œuvre résineux en provenance du secteur résidentiel. En effet, les taux hypothécaires historiquement bas, le resserrement du marché de la revente, la rareté d'unités abordables disponibles, l'arrivée de jeunes ménages comme premiers acheteurs devraient contribuer au dynamisme des mises en chantier et de la rénovation résidentielle au Canada et aux États-Unis au-delà de 2020. Néanmoins, les scieries québécoises devront continuer de s'ajuster à l'égard de contraintes persistantes, dont l'incertitude entourant la COVID-19, la rareté de main-d'œuvre qualifiée disponible et les enjeux relatifs aux produits conjoints du sciage (résidus, copeaux, etc.) en lien avec la baisse de la demande pour le papier journal et d'impression commerciale.

Certaines scieries du Québec, notamment celles situées dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, pourraient vouloir profiter de l'accroissement potentiel de la production de bois d'œuvre résineux au Québec. Certaines ont d'ailleurs annoncé leurs intentions en ce sens.

Production québécoise de bois d'œuvre résineux

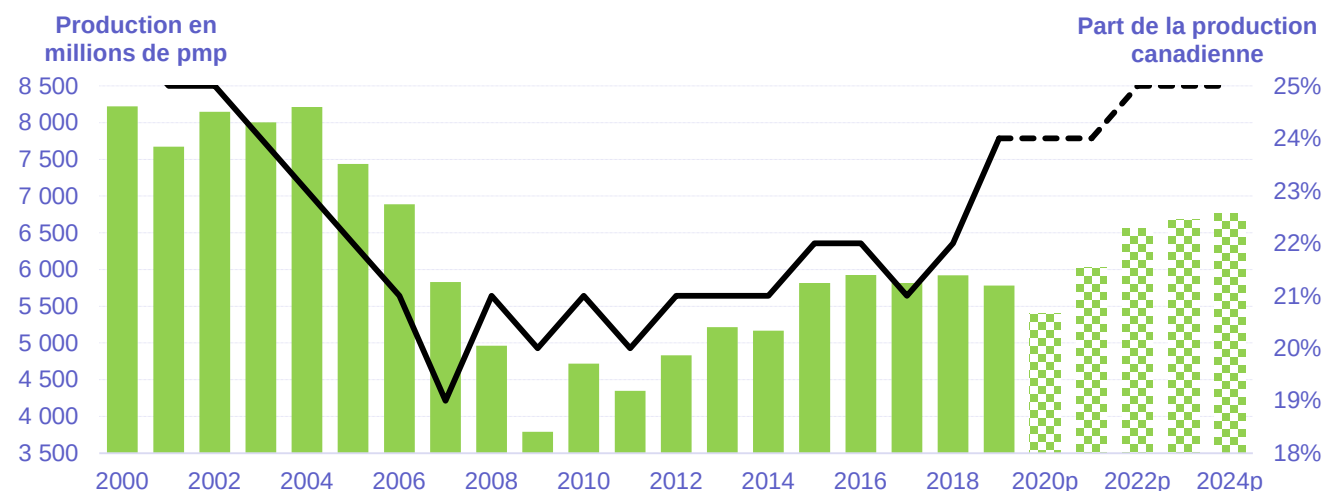


Figure 6

Prévisions : FEA, août 2020

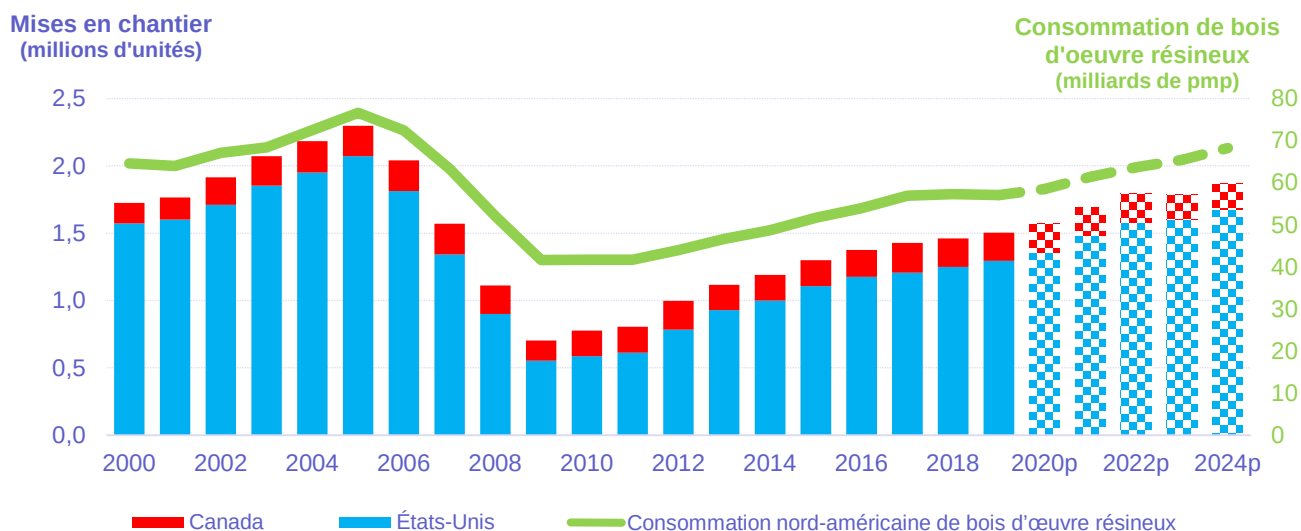
Source : Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les scieries au Canada

Les mises en chantier en Amérique du Nord constituent un facteur déterminant de la consommation de bois d'œuvre résineux. La figure 7 montre que les deux variables (mises en chantier et consommation de bois d'œuvre résineux) fluctuent dans le même sens. À cet effet, environ 70 % du bois d'œuvre résineux est consommé par le marché résidentiel, autant au Canada qu'aux États-Unis. Selon les perspectives avancées par FEA en octobre 2020, les mises en chantier augmenteront d'environ 2 % au Canada et d'environ 5 % aux États-Unis en 2020. Du côté américain, il s'agirait d'une onzième année de hausse, soit la plus longue durée de croissance observée en 60 ans. Considérant l'importance du marché américain, soit 86 % des mises en chantier nord-américaines en 2019, la consommation de bois d'œuvre résineux devrait croître d'environ 2 % en Amérique du Nord en 2020, toujours selon FEA.

Le début de la pandémie liée à la COVID-19 a eu un impact à la baisse important sur les mises en chantier et, par conséquent, sur la consommation de bois d'œuvre en Amérique du Nord au cours de la période printanière. Cependant, les mesures de confinement, la chute des taux d'intérêt et l'amélioration du bilan des ménages ont créé des conditions favorables pour relancer les mises en chantier et dynamiser la rénovation résidentielle dès la deuxième moitié de 2020.

Évidemment, la situation de pandémie rend difficile d'élaborer, avec assurance, des projections au-delà de 2020. Cependant, les mises en chantier au Canada et aux États-Unis peuvent compter sur des bases solides pour remonter la pente. Ces deux marchés doivent rajeunir leur parc immobilier et accélérer l'offre de logements abordables. Notons d'ailleurs qu'avant la crise, les États-Unis affichaient un déficit cumulé de plus de 1 million d'unités neuves à construire. Qui plus est, la demande de nouvelles unités et l'accélération des projets de rénovation pourraient être perceptibles autant dans les grands centres urbains que dans les zones périphériques. Ainsi, les mises en chantier américaines pourraient s'élever entre 1,2 million et 1,5 million d'unités annuellement d'ici 2024, retrouvant un niveau qui prévalait au début des années 2000. Quant au portrait canadien, il devrait se maintenir au-dessus de la barre des 200 000 nouvelles unités sur un horizon de moyen terme.

Mises en chantier et consommation de bois d'œuvre résineux

**Figure 7**

Prévisions : FEA, 6 octobre 2020

Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logements, United States Census Bureau et FEA

L'accroissement de la consommation américaine de bois d'œuvre résineux est favorable aux exportations du Québec. En 2019, le Québec a exporté un total de 2,8 milliards de pmp, soit une hausse de 7,3 % par rapport à 2018. De ce nombre, 99 % a pris la direction des États-Unis et 1 % a été exporté vers les autres marchés, dont l'Europe et l'Asie selon la figure 8.

Les scieries québécoises demeurent fortement dépendantes du marché américain. En effet, les États-Unis offrent, depuis la sortie de la crise économique de 2009, un environnement économique favorable et en expansion. De plus, ce marché, situé à proximité et bien établi, présente des perspectives avantageuses en raison de la bonne tenue de son marché résidentiel (mises en chantier et rénovation).

Pour l'Europe, l'intérêt s'est affaibli notamment en raison de l'accroissement de la concurrence, des coûts engendrés pour se conformer aux dimensions européennes et de la mise en place de normes phytosanitaires complexes sur ce marché. Mentionnons aussi que le marché européen offre une surabondance de bois d'œuvre résineux à bas prix depuis 2017, en raison de la présence de l'épidémie de dendroctone de l'épinette, diminuant ainsi les opportunités d'affaires pour le Québec. Son importance dans les exportations du Québec est passée de 2 % en 2007 à 0,04 % en 2019. Quant au marché asiatique, il a pris une avance sur le marché européen dans l'intérêt des scieries québécoises, mais il demeure marginal. La hausse des opportunités aux États-Unis à la sortie de la crise de 2009 a fait passer la part des exportations du Québec vers l'Asie de 4,6 % en 2011 à 0,3 % en 2019.

Les contraintes et les opportunités découlant de la pandémie liée à la COVID-19 demeurent imprécises pour les exportations québécoises de bois d'œuvre résineux en 2020. Cependant, des facteurs favorables devraient contribuer à relancer les expéditions à l'extérieur des frontières canadiennes dès 2021 selon FEA. Bien sûr, les scieries québécoises tenteront de répondre à la demande provenant de l'accélération de la construction et de la rénovation résidentielle aux États-Unis. De plus, elles surveilleront de près la relance éventuelle des négociations entourant l'imposition de tarifs douaniers et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux aux États-Unis. Quant aux opportunités découlant des marchés asiatiques, européens et mexicains, par exemple, elles dépendront de la vitesse de la reprise économique de ces marchés potentiels, mais encore marginaux.

Volume des exportations québécoises de bois d'œuvre résineux

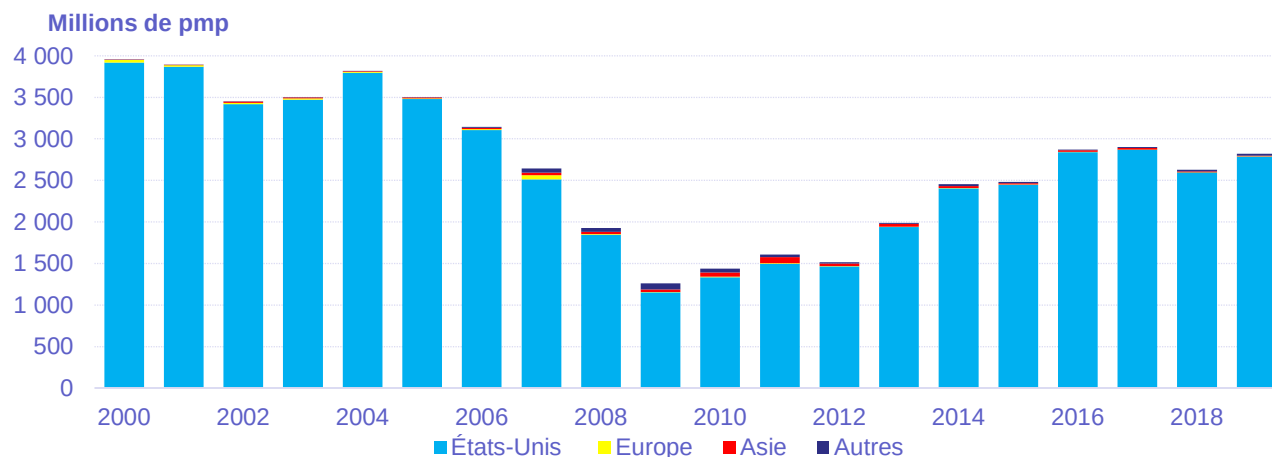


Figure 8

Source : Institut de la statistique du Québec, Commerce international des marchandises

Le début de la pandémie liée à la COVID-19 a entraîné une baisse temporaire du prix du bois d'œuvre résineux sur le marché canadien. En avril 2020, l'indice composé Pribec a chuté de 10,2 %, par rapport à mars, pour atteindre 518 \$CA/millier de pmp, mettant une pause à sept hausses mensuelles consécutives. Ce recul n'a duré qu'un mois puisque la reprise de certaines activités résidentielles, dès le mois de mai au Québec et en Ontario, a contribué à relever l'indice de prix. En septembre 2020, la moyenne mensuelle a enregistré un niveau record de 1 178,79 \$CA/millier de pmp, surpassant ainsi le niveau record de 747 \$CA/milliers de pmp enregistré en juin 2018. Qui plus est, l'indice Pribec affichait une hausse de 128 % en septembre 2020 par rapport au creux du mois d'avril 2020, donnant ainsi un peu de répit aux finances des scieries québécoises affectées par les tarifs douaniers américains sur les exportations de bois d'œuvre résineux (voir figure 9).

La remontée des prix du bois d'œuvre résineux, en ce temps de pandémie, est principalement attribuable au ralentissement de la production canadienne, notamment en provenance de la Colombie-Britannique, et d'une accélération des mises en chantier. À cet effet, le portrait des sept premiers mois de 2020 révèle que la production de bois d'œuvre résineux au Canada était 11 % inférieure à celle enregistrée à la même période en 2019, soit l'équivalent de 1,5 million de pmp en moins. Quant aux mises en chantier canadiennes, elles ont atteint 237 300 unités (nombre mensuel désaisonnalisé et annualisé) au troisième trimestre de 2020, une performance trimestrielle qui ne s'était pas réalisée depuis 2007. L'indice Pribec pourrait demeurer élevé d'ici la fin de 2020 en raison des facteurs qui lui sont favorables. Cependant, des facteurs exerceront, tôt ou tard, une pression à la baisse sur les prix, tels qu'observés au mois d'octobre. La production de bois d'œuvre résineux devrait augmenter au Québec et dans d'autres provinces, comme l'Alberta. De plus, le marché canadien de l'habitation retrouvera un niveau plus soutenable au niveau de la construction et de la rénovation.

Prix composé du bois d'œuvre résineux

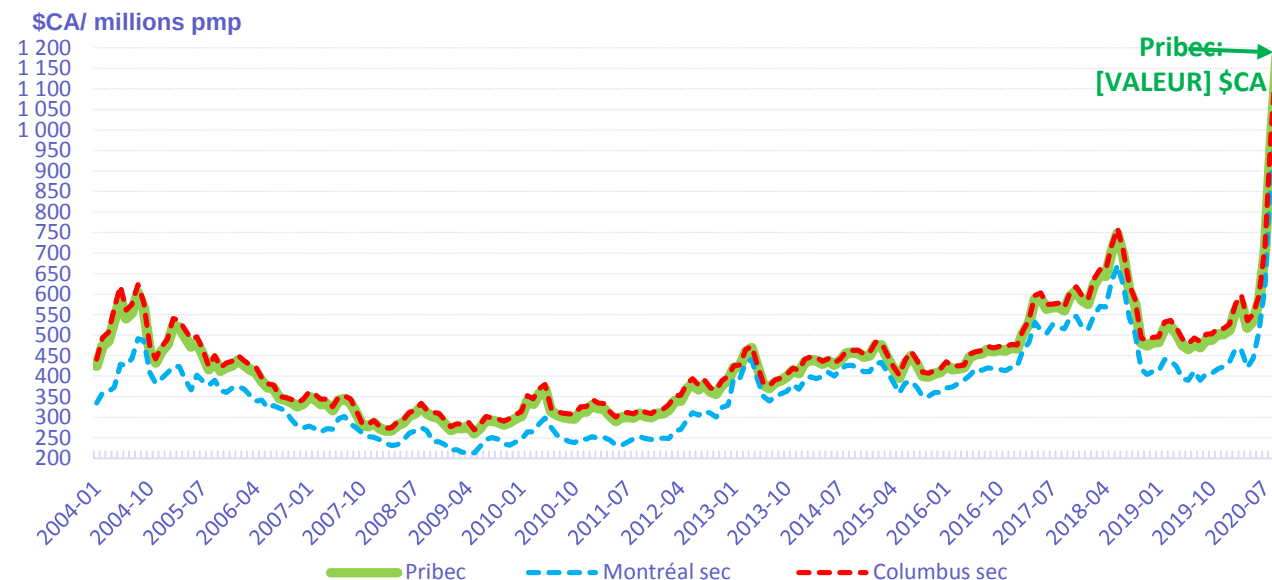


Figure 9

Source : Pribec

L'indice de prix Random Lengths suit une tangente qui s'apparente au Pribec. Ainsi, le début de la pandémie liée à la COVID-19 a entraîné une baisse temporaire du prix du bois d'œuvre résineux sur le marché américain. En avril 2020, l'indice Random Lengths a chuté de 14 %, pour atteindre 352 \$US/millier de pmp. La reprise de la construction résidentielle, combinée à un retour en force des travaux de rénovation, dès le mois de mai, a contribué à relever l'indice de prix. En septembre 2020, la moyenne mensuelle était de 947 \$US/millier de pmp, surpassant ainsi tous les records enregistrés depuis les débuts de l'indice. Qui plus est, l'indice Random Lengths affichait une hausse de 169 % en septembre 2020 par rapport au creux du mois d'avril 2020 (voir figure 10). Le ralentissement de la production canadienne entraîne également des pressions inflationnistes sur le prix du bois d'œuvre résineux vendu aux États-Unis. En effet, le Canada représente le principal partenaire commercial des américains en approvisionnement de bois d'œuvre résineux. En 2019, le bois canadien constituait environ 90 % des importations et 28 % de la consommation annuelle américaine.

Exposées précédemment, les mises en chantier se sont relevées rapidement aux États-Unis, et ce, avant même la fin du printemps. Plusieurs prévisionnistes avançaient, au début de la pandémie, que le nombre de nouvelles unités passerait sous la barre du million (nombre mensuel désaisonnalisé et annualisé) dès le mois d'avril et ainsi s'étirer au moins jusqu'en août. La situation a été toute autre. Tout d'abord, les mises en chantier ont reculé de 26,4 % entre mars et avril 2020, pour atteindre 934 000 unités; un nombre aussi bas n'avait pas été observé depuis mars 2015, mais il demeurait supérieur au creux de 478 000 unités enregistré en avril 2009, soit lors de la dernière récession. Deuxièmement, l'assouplissement des mesures de confinement a contribué à ramener rapidement la construction résidentielle au niveau qui prévalait avant la COVID-19. Ainsi, plus de 1 million de nouvelles unités sont comptabilisées depuis le mois de mai, pour atteindre approximativement 1,4 million d'unités au troisième trimestre. Troisièmement, la pandémie a été favorable au lancement de plusieurs projets de rénovation résidentielle. Le télétravail en a amené certains à apporter des modifications pour s'aménager un endroit de travail à la maison. D'autres ont décidé d'allouer une partie de leur budget, associée habituellement à leurs vacances estivales, pour apporter des améliorations à leur propriété.

L'indice Random Lengths pourrait demeurer élevé d'ici la fin de 2020 en raison des facteurs qui lui sont favorables. Cependant, l'accroissement graduel de la production canadienne et américaine, combinée à une hausse des importations américaines de bois d'œuvre résineux en provenance de pays asiatiques et européens exemptés de tarifs antidumping, exercera, tôt ou tard, une pression à la baisse sur les prix, tel qu'observé au mois d'octobre.

Prix composé du bois d'œuvre résineux



Figure 10

Sources : Random Lengths et FEA

B) Bois de sciage feuillus

Le sciage du bois feuillu se concentre principalement dans l'est du Canada. Le Québec est le plus important producteur canadien de bois feuillu, soit devant l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. En 2019, il a produit 262 millions de pmp, générant 63 % de la production canadienne.

Le Québec exporte, en moyenne, environ 40 % de sa production vers les marchés extérieurs, dont les États-Unis et la Chine sont les principaux clients. L'ensemble du marché canadien (incluant le Québec) consomme donc approximativement 60 % de la production québécoise.

En date de septembre 2020, il était estimé que la pandémie liée à la COVID-19 entraînerait un ralentissement du côté des scieries québécoises de bois feuillu en 2020. Néanmoins, cette contrainte devrait être atténuée par l'amélioration des perspectives résidentielles nord-américaines observées depuis la deuxième moitié de 2020.

Pour les scieries des régions de l'Outaouais et des Laurentides, l'évolution de la production de bois de sciage feuillu sera également conséquente de la fermeture de la papetière Fortress Cellulose Spécialisée, située à Thurso, et de la consolidation de la structure industrielle qui en découlera. Fermée depuis la fin de l'année 2019, cette papetière a réduit de façon importante la demande de produits conjoints du sciage feuillu et de bois feuillu de faible qualité. Des mesures temporaires ont été mises en place afin de réduire les impacts pour les entreprises et identifier des pistes d'actions afin de consolider la structure industrielle forestière de ces deux régions. La cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de l'Outaouais et des Laurentides a été créée afin de trouver des solutions innovantes et structurantes visant à permettre au secteur industriel forestier régional de s'adapter à un environnement d'affaires en évolution et fortement concurrentiel.

Production québécoise de bois feuillus

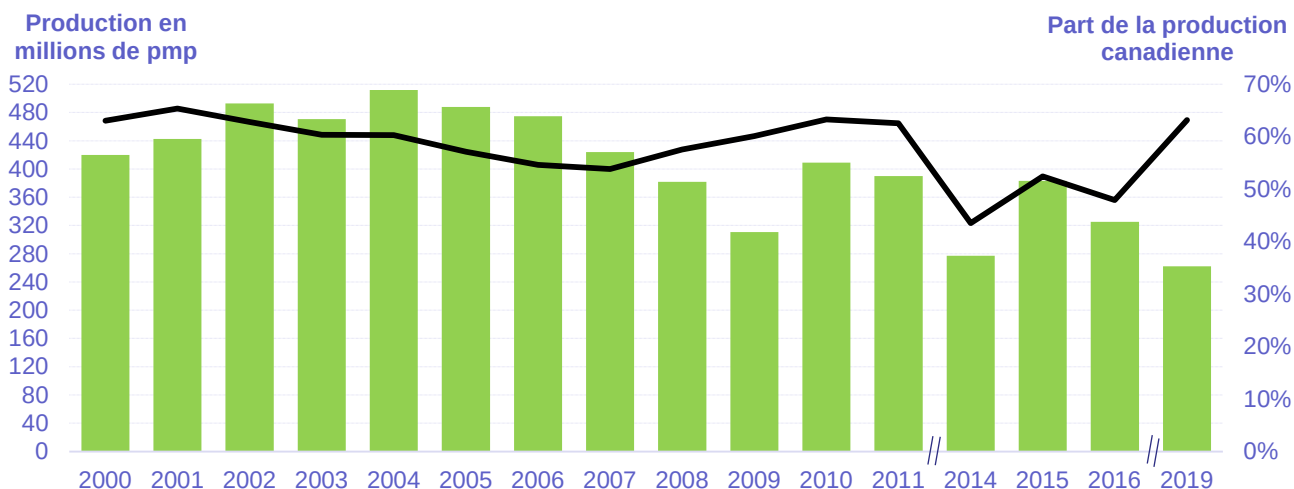


Figure 11

Note : Le graphique ci-dessus ne présente pas l'information pour les années 2012, 2013, 2017 et 2018 puisque les données recensées par Statistique Canada pourraient être considérées comme incomplètes

Source : Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les scieries au Canada

En 2019, le Québec a exporté un total de 175,9 millions de pmp de bois de sciage feuillus, soit une hausse de 7,1 % par rapport à 2018. De ce nombre, 52 % ont pris la direction des États-Unis et 42 % vers l'Asie. L'Europe suivait avec une proportion de 5 %, alors que les autres marchés se partageaient le 1 % restant (Figure 12).

Les scieries québécoises demeurent dépendantes du marché américain. En effet, ce marché, situé à proximité et bien établi, présente des perspectives avantageuses en raison de la bonne tenue de son marché résidentiel (mises en chantier et rénovation). Cependant, l'importance des États-Unis a perdu près de dix points de pourcentage au cours des quatre dernières années, et ce, au profit du marché asiatique. En effet, le Japon, le Vietnam et l'Indonésie constituent des partenaires stables pour le Québec en Asie, alors que la Chine offre des perspectives d'affaires grandissantes. En 2019, 80 % du bois de sciage feuillu québécois exporté en Asie avait pris la direction de la Chine, comparativement à 60 % en 2015 et à 6 % en 2000. Pour l'Europe, son apport demeure stable depuis environ cinq ans, mais il est bien en dessous des 20 % observé au début des années 2000. À l'image du marché résineux, le marché des produits feuillus québécois aurait perdu de l'intérêt devant des coûts engendrés pour se conformer aux dimensions européennes et la mise en place de normes phytosanitaires complexes sur le marché européen.

Les contraintes et les opportunités découlant de la pandémie liée à la COVID-19 demeurent encore imprécises pour les exportations québécoises de bois de sciage feuillus en 2020. Cependant, l'amélioration de certains facteurs économiques pourrait contribuer à soutenir les expéditions à l'extérieur des frontières canadiennes en 2021.

Volume des exportations québécoises de bois de sciage feuillus

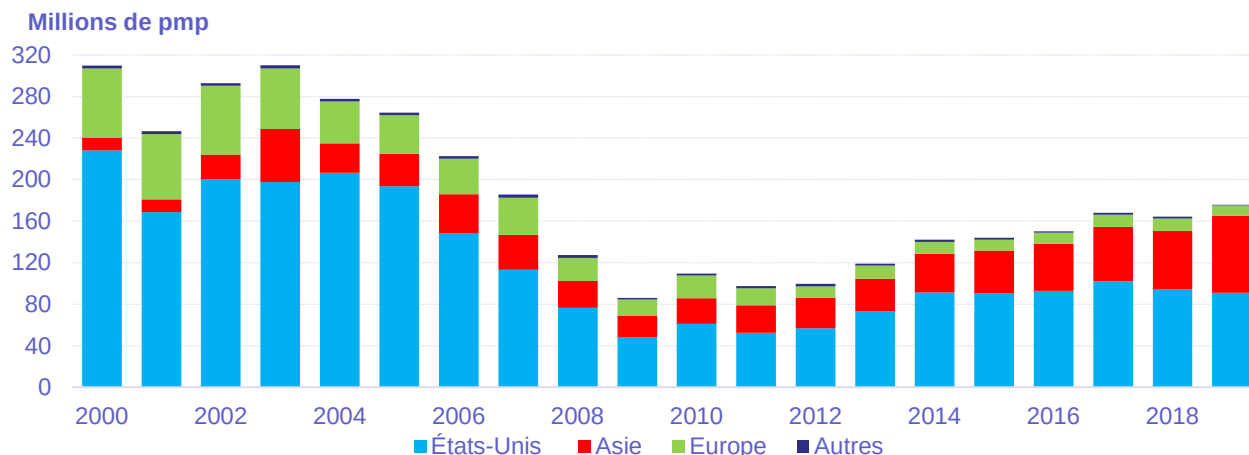


Figure 12

Source : Institut de la statistique du Québec, Commerce international des marchandises

Les indices du prix du bois de sciage feuillu ont connu une période baissière importante entre la deuxième moitié de 2018 et le mois de janvier 2020. Le prix mensuel du frêne et du chêne a chuté respectivement de 41 % et de 43 % au cours de cette période, alors que le hêtre a limité sa diminution à 3 %. Une reprise haussière semblait s'installer au cours des mois de février à avril 2020. Toutefois, elle a été freinée par le début de la pandémie liée à la COVID-19, et ce, jusqu'à la fin du troisième trimestre approximativement (voir figure 13).

Le ralentissement de la production canadienne de bois de sciage feuillus pourrait contribuer à relever graduellement les indices du prix du frêne, du chêne et du hêtre d'ici la fin de 2020 ou en 2021. À cet effet, le portrait des sept premiers mois de 2020 révèle que la production de bois de sciage feuillus au Canada était 6 % inférieure à celle enregistrée à la même période en 2019, soit l'équivalent de 15 millions de pmp en moins. Notons également que le hêtre a peu de preneurs, ce qui expliquerait potentiellement la moins grande variation de son prix.

Prix composé du bois de sciage feuillu

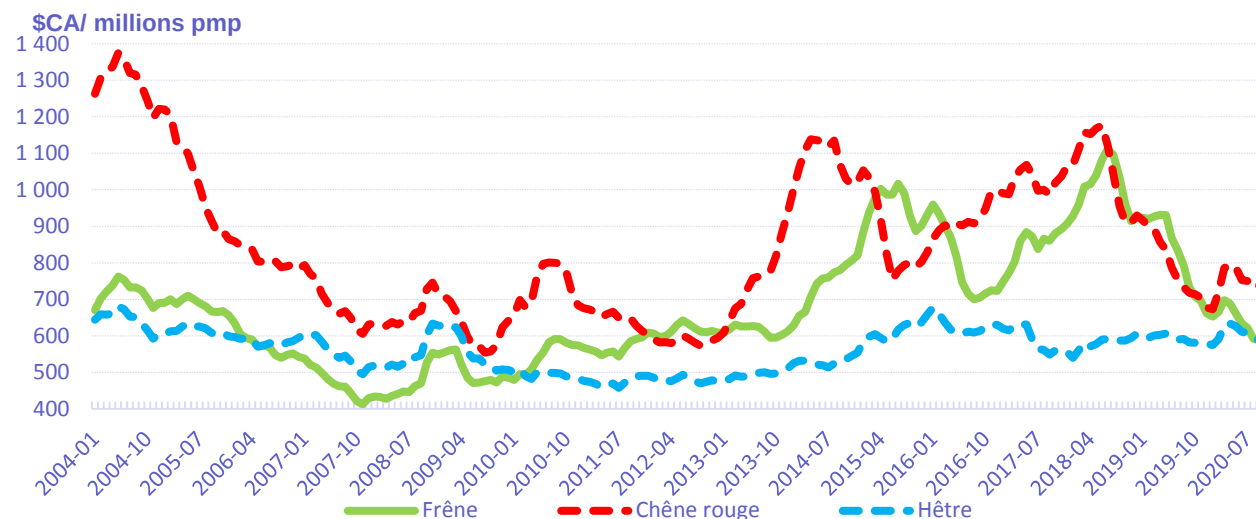


Figure 13

Source : Hardwood Market

L'indice de prix composé pour l'érable à sucre, de même que les bouleaux jaunes et à papier, affichait une tendance baissière depuis la deuxième moitié de 2019 et celle-ci s'est prolongée jusqu'au troisième trimestre de 2020. À l'image du bois d'œuvre résineux, la reprise de l'activité résidentielle aurait pu contribuer à rehausser les indices de prix du bois de sciage feuillu. Toutefois, la présence de substituts, dont les planchers en vinyle et les armoires en mélamine, auraient plutôt eu un effet de recul sur les prix en 2020. En septembre 2020, les indices de prix enregistraient une diminution entre 7 % et 11 % par rapport aux valeurs qui prévalaient en juin 2019. Néanmoins, le ralentissement de la production canadienne, combiné aux perspectives positives du côté résidentiel, pourrait contribuer à soutenir les indices de prix d'ici la fin de 2020 (voir figure 14).

Prix composé du bois de sciage feuillu

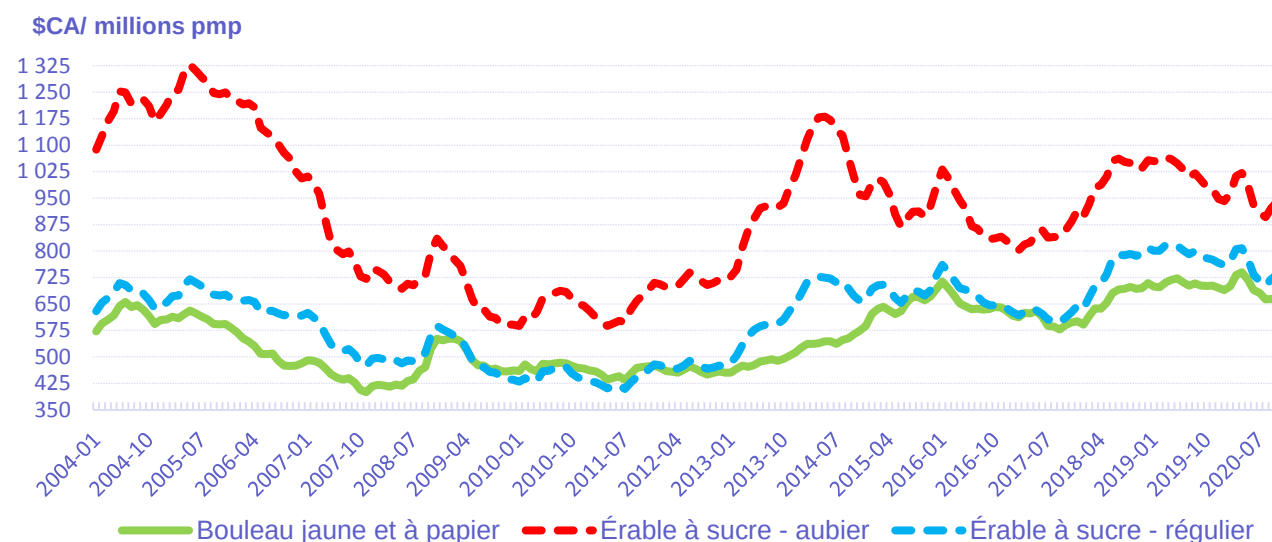


Figure 14

Source : Hardwood Market

C) Panneaux

Les marchés des produits de panneaux à lamelles orientées (OSB), de contreplaqués, de panneaux de fibres à densité moyenne (MDF) et de panneaux de particules sont utilisés dans la construction résidentielle et, dans une moindre mesure, la rénovation de maisons existantes. De plus, un grand volume de ces produits est destiné au marché américain. Celui-ci affichait d'ailleurs une croissance économique soutenue jusqu'à tout récemment, qui se reflétait positivement sur la demande de panneaux. Malheureusement, l'arrivée de la COVID-19 est venue tempérer ces perspectives et elle a entraîné, comme bien d'autres secteurs économiques au Québec, des ajustements organisationnels pour maintenir en opération ces usines.

Le contexte actuel rend donc difficile d'avancer des prévisions crédibles puisque nous ne connaissons pas la durée et encore moins l'onde de choc socio-économique potentielles de la COVID-19. Dans ces circonstances, nous tenterons d'identifier les bases sur lesquelles l'industrie des panneaux pourrait appuyer le développement de ses marchés à court et à moyen termes.

Le marché des panneaux OSB

Selon FEA, la consommation nord-américaine de panneaux structuraux, notamment les panneaux OSB et les contreplaqués, est marquée par un effet de saisonnalité, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. La demande nord-américaine n'est donc pas parfaitement corrélée à l'évolution des mises en chantier. À cet effet, la demande de panneaux structuraux pourrait être mitigée en 2020; les perspectives laissent entrevoir une hausse de près de 2 % pour les panneaux OSB et une diminution d'environ 1 % pour les contreplaqués par rapport à 2019. Un rebond pourrait suivre par la suite en 2021, en raison du maintien de l'activité résidentielle (voir figure 15).

Consommation nord-américaine de contreplaqués et de panneaux OSB

Milliards de pieds carrés

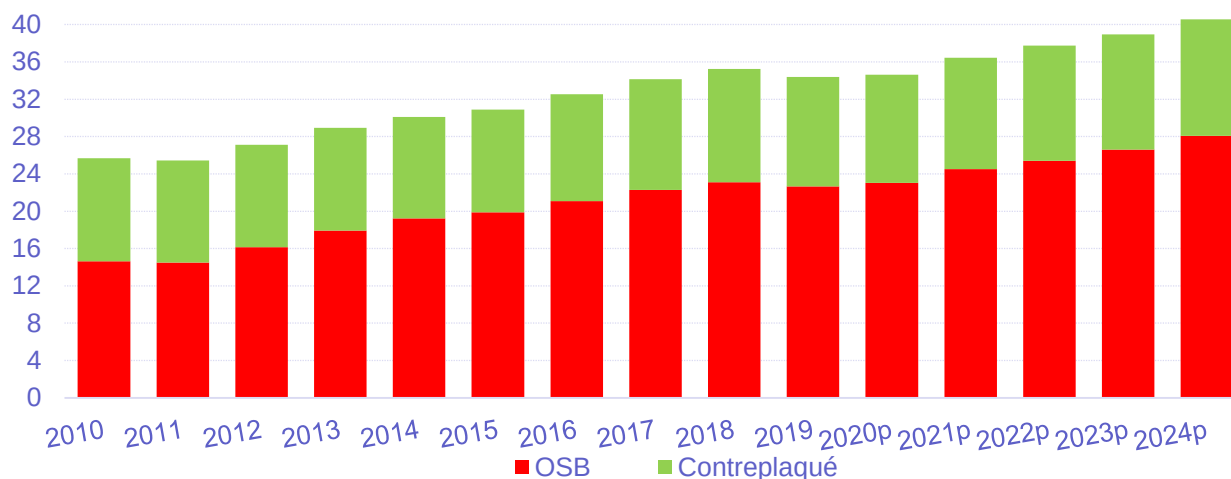


Figure 15

Source : FEA, Structural Panel Quarterly Forecast, octobre 2020

Les indices de prix pour les panneaux OSB ont enregistré un recul important sur les marchés canadiens et américains en 2019 par rapport à 2018. Le tableau ici-bas présente des diminutions variant entre 40 % et 44 %; les indices de prix se sont ainsi situés entre 182 \$US et 209 \$US l'an dernier. Considérant que les prévisions laissent entrevoir une hausse de la demande de panneaux OSB en 2020, le FEA entrevoit une remontée des indices de prix, en raison de la rareté de ce produit, tout comme pour le bois d'œuvre résineux. La majoration des prix pourrait varier entre 100 % et 116 % par rapport à 2019. Dans ce contexte, la moyenne des indices de prix évoluera entre 384 \$US et 420 \$US (voir figure 16).

Prix des panneaux OSB, 7/16 pouce

\$US/ milliers de pieds carrés

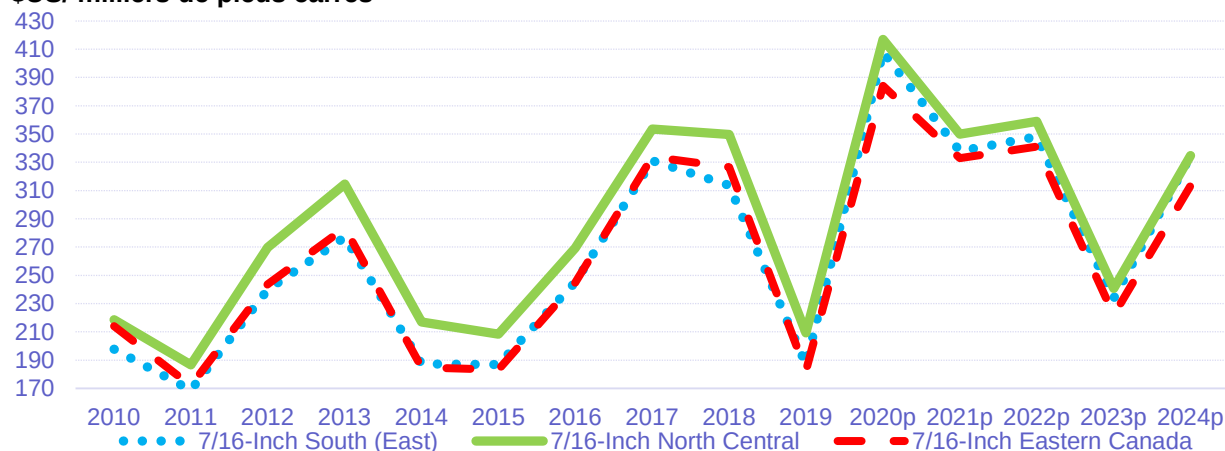


Figure 16

Source : FEA, Structural Panel Quarterly Forecast, octobre 2020

Les indices de prix pour le contreplaqué ont également enregistré un repli important en 2019 par rapport à 2018. Le tableau ici-bas présente des diminutions entre 17 % et 24 %. À l'image des panneaux OSB, le contreplaqué ressentira les effets positifs du dynamisme des mises en chantier en Amérique du Nord. Selon le FEA, la remontée des indices de prix en 2020 pourrait varier entre 10 % et 40 % par rapport à 2019 (voir figure 17).

Prix du contreplaqué

\$US/ milliers de pieds carrés

\$CA/ milliers de pieds carrés

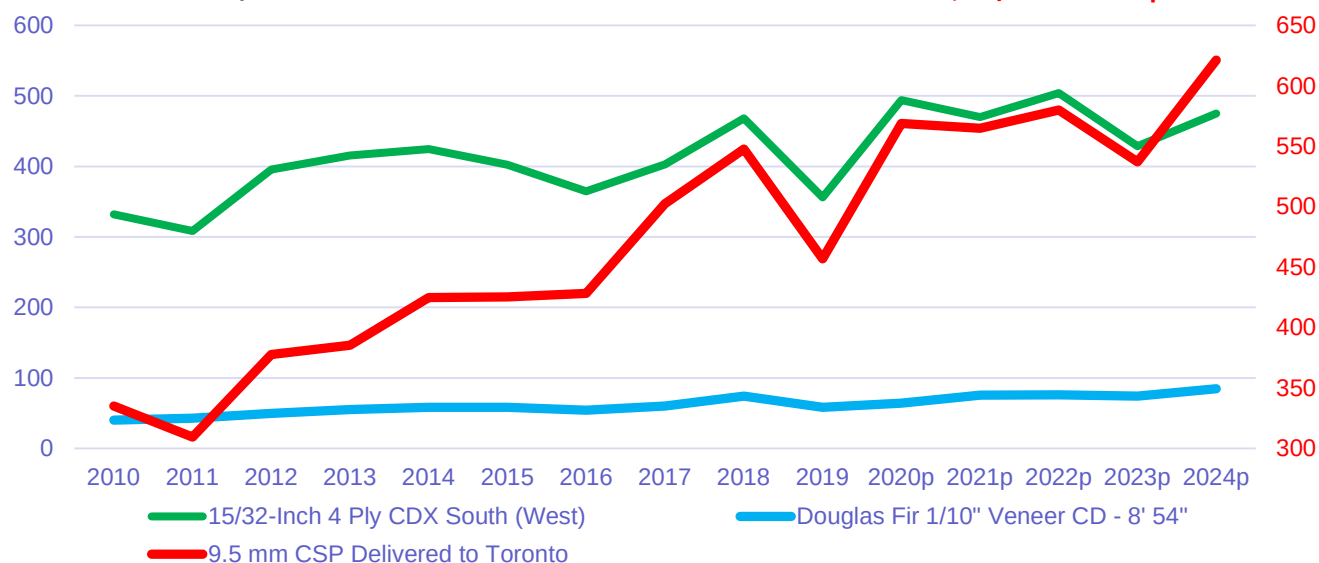


Figure 17

Source : FEA, Structural Panel Quarterly Forecast, octobre 2020

Le marché des panneaux MDF et de particules

La consommation nord-américaine de panneaux MDF et de particules est particulièrement liée au marché de la rénovation. L'année 2020 devrait d'ailleurs être propice à cette situation malgré les contraintes liées à la pandémie. À cet effet, le FEA laisse présager que la demande s'accroîtra plus particulièrement aux États-Unis qu'au Canada. Quant aux perspectives de moyen terme, le maintien des travaux de rénovation et les retombées positives du marché de la revente de maisons devraient contribuer à soutenir la demande nord-américaine pour les panneaux MDF et de particules (voir figure 18).

Consommation nord-américaine de panneaux MDF et de particules, ¾ pouce

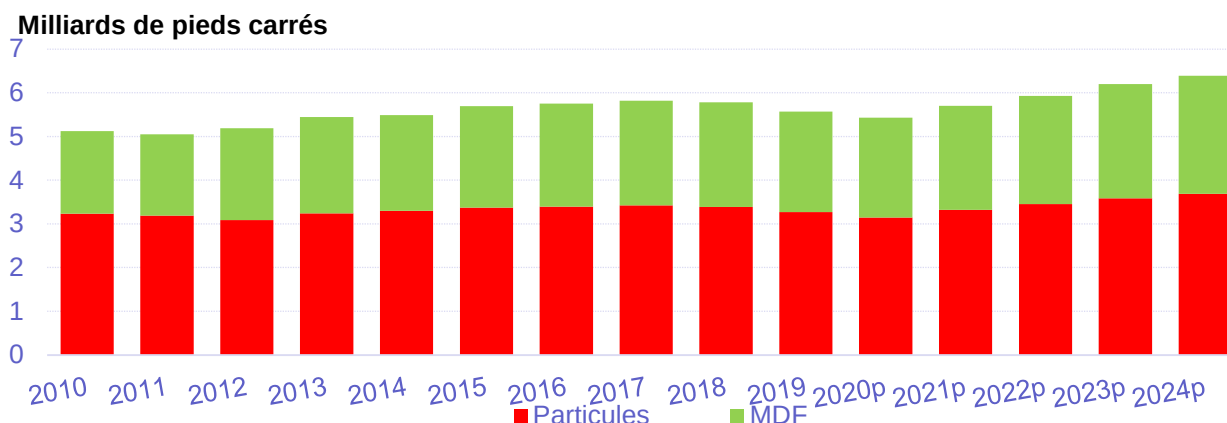


Figure 18

Source : FEA, Particleboard and MDF Quarterly forecast service, octobre 2020

Les indices de prix pour les panneaux MDF sont demeurés stables en 2019 par rapport à 2018, alors qu'ils ont augmenté de 3 % pour les panneaux de particules. Les prévisions du FEA laissent présager de légères augmentations d'ici 2024. Dans ce contexte, la moyenne des indices de prix du MDF évoluera dans une fourchette de prix comprise entre 600 \$US et 640 \$US, alors que ceux des panneaux de particules demeureront entre 425 \$US et 440 \$US (voir figure 19).

Prix des panneaux MDF et de particules, ¾ pouce

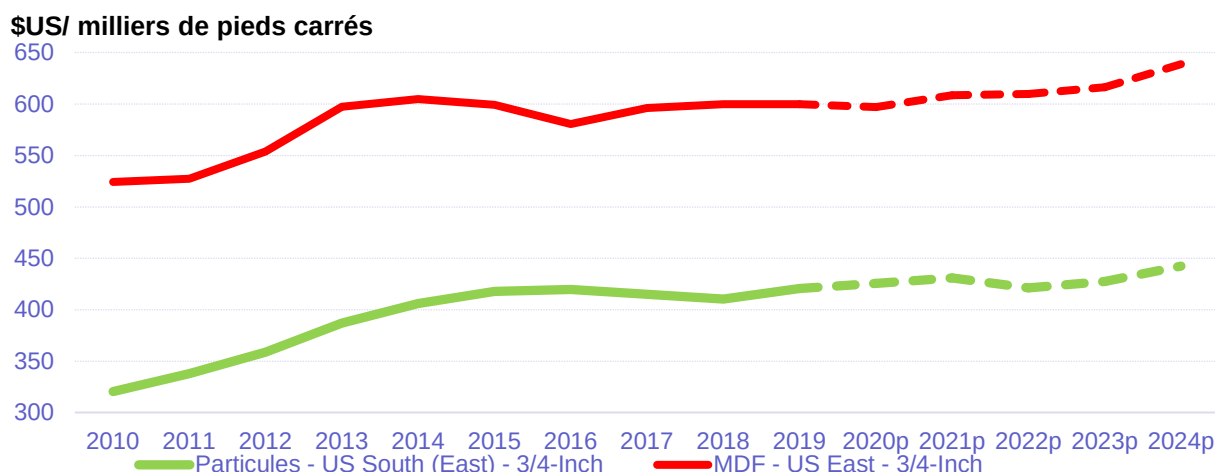


Figure 19

Source : FEA, Particleboard and MDF Quarterly forecast service, octobre 2020

D) Pâtes et papiers

Papier journal

Le Québec est le plus important joueur de l'industrie au Canada dans la fabrication du papier. En 2019, la valeur de ses exportations s'élevait à 6,2 G\$CA, regroupant plus du tiers des exportations de l'industrie canadienne. Le marché américain constitue d'ailleurs le principal partenaire commercial du Québec dans l'industrie du papier, il s'accapare environ 80 % des expéditions, contre 20 % pour les marchés outre-mer.

Les papetières québécoises ne peuvent toutefois se soustraire à la tendance baissière de la demande mondiale pour le papier journal, d'impression et d'écriture. Le ralentissement a réellement pris forme lors de la crise financière de 2009 (voir figures 20 et 21). En effet, les plateformes d'information numériques ont accru leur présence et la plus grande utilisation des outils numériques au travail et dans les institutions d'enseignement a ralenti le besoin de papeterie. La situation actuelle entourant la COVID-19 exerce une pression supplémentaire sur la baisse des besoins à l'échelle mondiale pour ces produits du papier. En effet, des médias ont accentué leur présence sur les plateformes numériques et même cessé leur parution en version papier. Des détaillants ont également emboîté le pas dans cette direction afin de faire connaître leurs offres publicitaires. De plus, les mesures de confinement et le télétravail ont amplifié la baisse de la demande de papier d'écriture et d'impression du côté des institutions d'enseignement et des édifices de bureaux.

Dans l'objectif de s'ajuster à la baisse constante de la demande non seulement nord-américaine, mais également mondiale, soit d'environ 8 % en moyenne annuellement, des papetières ont entamé, avant la COVID-19, la conversion de certaines machines à papier journal. Elles cherchent ainsi à préserver l'activité économique générée par leurs usines en diversifiant leurs marchés ou en s'orientant vers d'autres produits.

Consommation mondiale de papier journal

Milliers de tonnes

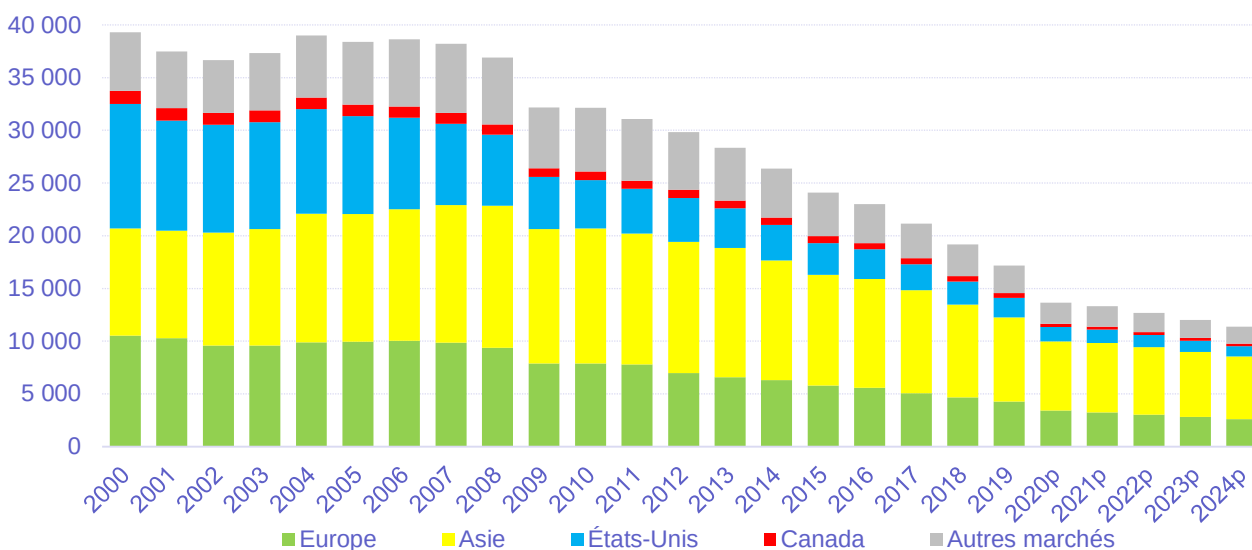


Figure 20

Source : RISI, World Graphic Paper Forecast, septembre 2020

Consommation mondiale de papier d'écriture et d'impression

Millions de tonnes

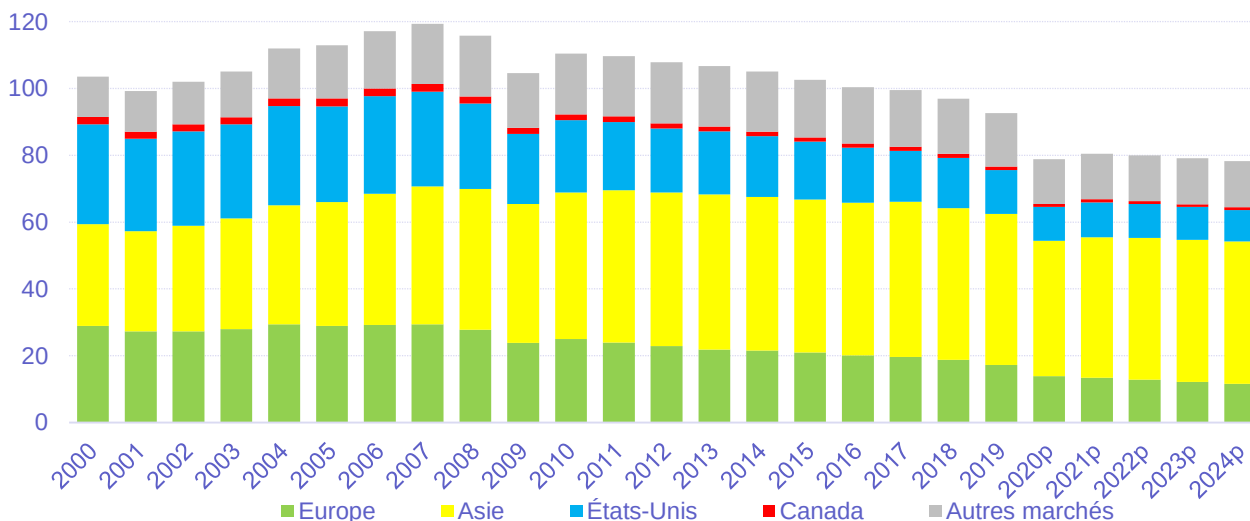


Figure 21

Source : RISI, World Graphic Paper Forecast, septembre 2020

Carton

Le carton est un marché qui a pris de l'expansion depuis le début des années 2000. Illustrée à la figure 22, la consommation mondiale s'accroît approximativement de 3 % par année. Une courte pause pourrait survenir en 2020 en raison du ralentissement de l'économie mondiale, mais la reprise s'installerait de nouveau dès 2021; une situation semblable a d'ailleurs été observée lors de la récession de 2009.

L'essor du commerce électronique a donné un élan au marché du carton. Quant aux changements d'habitudes des consommateurs résultant de la pandémie de la COVID-19, ils pourraient ouvrir de nouvelles opportunités. En effet, plusieurs commerces de détail, des épiceries et même des établissements de restauration, ont développé leurs plateformes Web afin de maintenir la fidélité de leur clientèle. Ainsi, l'arrivée de ces nouveaux joueurs rehausse la demande de carton. Elle offre aussi aux papetières l'opportunité d'offrir des produits en carton innovants, notamment capables de préserver la qualité et la fraîcheur des produits alimentaires lors de leur livraison.

L'accroissement des activités liées au commerce électronique s'observe à l'échelle mondiale. Cette situation représente une opportunité à saisir pour les papetières québécoises, dont plus de 90 % de leurs exportations de carton sont dirigées vers le marché américain. De plus, la survie des papetières passe par l'innovation, un second aspect qui permettrait aux acteurs québécois de se distinguer dans des créneaux particuliers du carton, notamment sur des marchés déjà couverts, mais en expansion comme l'Europe, l'Asie et le Mexique.

Consommation mondiale de carton

Millions de tonnes

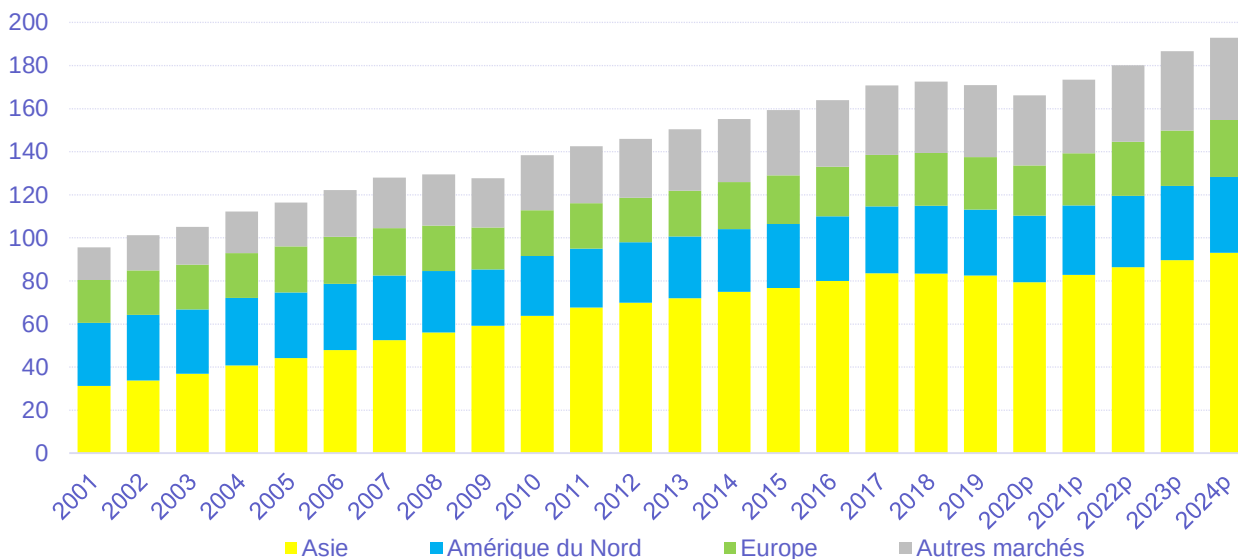


Figure 22

Source : RISI, World Containerboard Forecast, septembre 2020

Produits hygiéniques

La demande mondiale pour les produits hygiéniques a augmenté en moyenne de 7 % par année lors de la dernière décennie, pour atteindre près de 40 millions de tonnes en 2019 (voir figure 23). Cette situation s'est reflétée positivement sur les exportations québécoises qui s'élevaient à 202 M\$ en 2019, soit une hausse de 9 % par rapport à 2018. Le contexte actuel, caractérisé par la pandémie, devrait permettre aux papetières québécoises de maintenir leur position dans le marché des produits hygiéniques, mais également de diversifier leurs marchés d'exportations, qui là aussi, sont fortement dépendants des États-Unis, soit dans une proportion de 90 % en 2019.

Consommation mondiale de produits hygiéniques en papier

Millions de tonnes

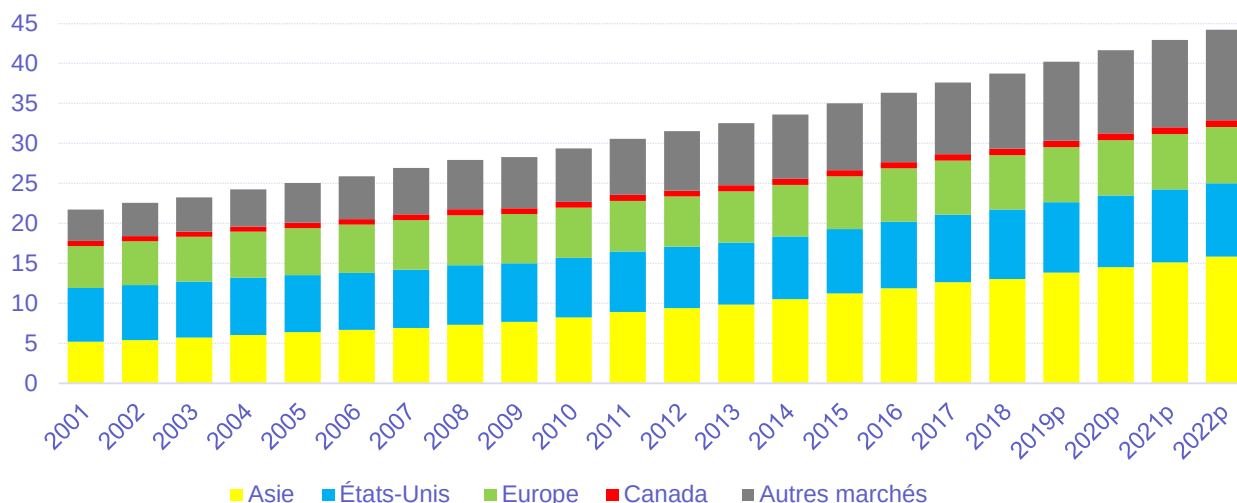


Figure 23

Source : RISI, Outlook for World Tissue Business – 10 year et Industry Statistics Data

Pâte dissolvante

L'avenir semblait prometteur pour le marché de la pâte dissolvante au début des années 2010. Fortress Cellulose Spécialisée se portait d'ailleurs acquéreur des anciennes installations de Papier Fraser, situées à Thurso, pour convertir les installations afin de produire de la pâte dissolvante de haute qualité. Le nouvel acquéreur désirait offrir un produit recherché sur le marché de la rayonne afin de remplacer le coton. À ce moment, la rayonne gagnait en popularité mondialement, car elle pouvait substituer le coton pour son pouvoir respirant, sa plus grande facilité à être teinte, son confort, mais aussi son moindre prix par rapport au coton.

L'usine de Fortress Cellulose Spécialisée, à Thurso, a profité d'une demande mondiale croissante et de prix élevés pour la pâte dissolvante durant près de dix ans. Toutefois, au tournant de 2019, l'entreprise a été affectée par la baisse importante du prix de la pâte dissolvante, en raison d'une hausse de l'offre résultant de l'augmentation de la capacité mondiale découlant de la reconversion d'usines de pâtes. Les usines chinoises et indiennes ont d'ailleurs contribué considérablement à accroître la production mondiale de pâte dissolvante. Qui plus est, le prix du coton et du polyester, des produits concurrents à la rayonne, a également enregistré des diminutions importantes depuis 2019, reprenant ainsi des parts de marchés (voir figure 24).

Prix de la fibre textile sur le marché chinois

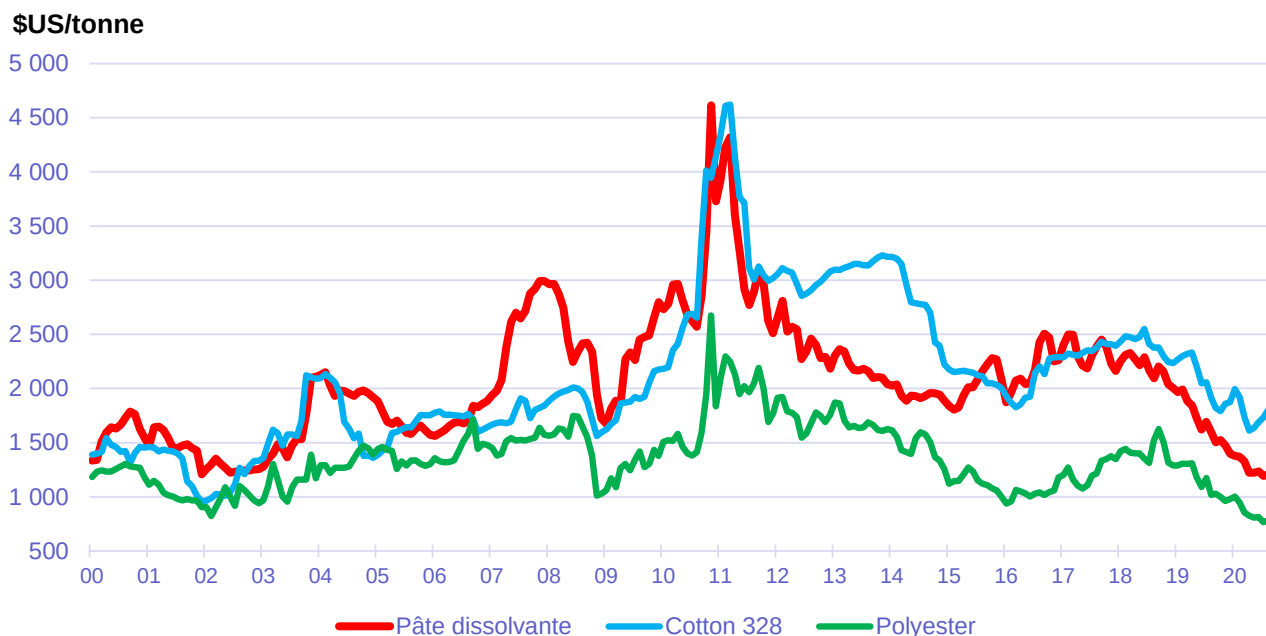


Figure 24

Source : RISI, World Dissolving Pulp Monitor, septembre 2020

La fabrication de pâte dissolvante servant à la production de rayonne se retrouve maintenant dans un marché hautement compétitif où l'innovation et la gestion des coûts de production constituent des facteurs importants pour distancer la concurrence.

3 Litige commercial avec les États-Unis dans le secteur forestier

L'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis est venu à échéance en octobre 2015. À la suite d'une trêve d'une année, des producteurs de bois d'œuvre résineux américains ont déposé une plainte au Département du Commerce des États-Unis (DOC), alléguant subir un préjudice des exportations de bois d'œuvre résineux canadien. À la suite d'une enquête du DOC, les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux sont assujetties, depuis 2017, à des droits compensateurs et antidumping américains combinés variant de 9,38 % à 23,56 %. Ces taux ont été revus à la baisse au cours de la première révision administrative du DOC, publiée en novembre 2020 pour s'établir entre 4 % et 9 %. Ceci est à l'exception de Produits forestiers Résolu, qui voit son taux initial de 17,90 % passer à 20,25 %, à la suite de cette révision.

Le gouvernement du Québec appuie et collabore aux démarches de contestation du gouvernement fédéral des droits imposés par le DOC sur les importations américaines de bois d'œuvre résineux du Canada. Ces démarches judiciaires, auprès de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pourraient s'échelonner encore sur quelques années. Le gouvernement du Québec continue de défendre son régime forestier, lequel permet de vendre le bois récolté à sa juste valeur, sans être subventionné. Il demande notamment l'exemption de tarifs aux entreprises québécoises récoltant la majeure partie de leur bois dans les états limitrophes ou en forêt privée.

Des victoires devant les instances judiciaires de l'ALÉNA et de l'OMC conféreront un meilleur levier en vue de négociations pour un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux. Dans une première décision, rendue en mai 2020, un groupe spécial de l'ALÉNA chargé d'entendre la contestation canadienne sur la question du préjudice a toutefois accepté la détermination de la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) concernant l'existence d'un préjudice à l'industrie américaine découlant des exportations de bois d'œuvre résineux canadien. Un deuxième groupe spécial se penchera sur la contestation des droits compensateurs. Une décision est attendue au printemps 2021. Finalement, une décision sur la troisième contestation, celle-ci portant sur l'imposition de droits antidumping, est attendue à l'été 2021. Un groupe spécial de l'OMC a rendu une décision très favorable au Québec et au Canada, en août 2020, dans la contestation des droits compensateurs. Si cette décision n'a pas force exécutoire, elle représente néanmoins une décision impartiale d'une autorité mondialement reconnue, laquelle reconnaît que le bois d'œuvre résineux québécois est vendu à sa juste valeur marchande. Les États-Unis ont toutefois porté cette décision en appel. Quant à la contestation des droits antidumping, le Canada a porté en appel la décision partagée rendue en avril 2019. Toutefois, l'organe d'appel est actuellement paralysé en raison de l'absence de quorum, depuis décembre 2019.

Considérant que les contestations auprès de l'ALÉNA et de l'OMC s'échelonnaient sur plusieurs mois, les droits compensateurs et antidumping américains imposés aux scieries canadiennes et québécoises exportatrices peuvent persister au-delà de 2021. Le DOC a revu à la baisse ses taux au cours de la première révision administrative en 2020, mais ces taux continueront à fluctuer à la suite des révisions administratives annuelles subséquentes.

Dans ce contexte, afin d'appuyer l'industrie du bois d'œuvre résineux, le gouvernement du Québec a mis en place une table des partenaires, laquelle regroupe des représentants de l'industrie, des syndicats et des communautés, afin d'assurer un partage efficace d'information en vue d'assurer des représentations auprès du gouvernement du Canada. Le gouvernement du Québec assure également un soutien financier (via un volet du programme ESSOR), sous forme de prêts et de garanties de prêts, aux entreprises subissant un manque de liquidités pendant le litige. Ce programme respecte entièrement les engagements pris en vertu des accords de commerce international. De plus, le gouvernement du Québec met de l'avant diverses mesures visant à améliorer la compétitivité de l'industrie et à diversifier sa gamme de produits ainsi que ses marchés.

4 LA LOI SUR L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER : CREATION DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS ET IMPACTS SUR LA PRODUCTION FORESTIERE DU QUEBEC

Le BMMB a été créé en 2010 dans le cadre de la réforme du régime forestier québécois, plus précisément au moment de la sanction de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). Sa création avait pour principal objectif de mettre en place un marché libre des bois des forêts de l'État. Il a aussi comme fonctions d'évaluer la valeur marchande des bois et la valeur de la redevance annuelle que doivent payer les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Depuis sa création, le BMMB a vendu d'importants volumes de bois. Toutefois, il importe de mentionner que la majorité des volumes offerts par le BMMB ne sont pas de nouveaux volumes de bois, puisque ceux-ci ont été prélevés à même les volumes disponibles pour l'octroi de droits forestiers.

Dans l'ancien régime forestier, ces volumes faisaient donc partie des volumes octroyés en contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier aux usines de transformation du bois.

La figure 25 illustre l'importance des allocations de bois sur forêt publique, selon leur nature.

Répartition des volumes récoltés (m³) sur forêt publique selon la nature des allocations de bois pour la période de 2013 à 2019

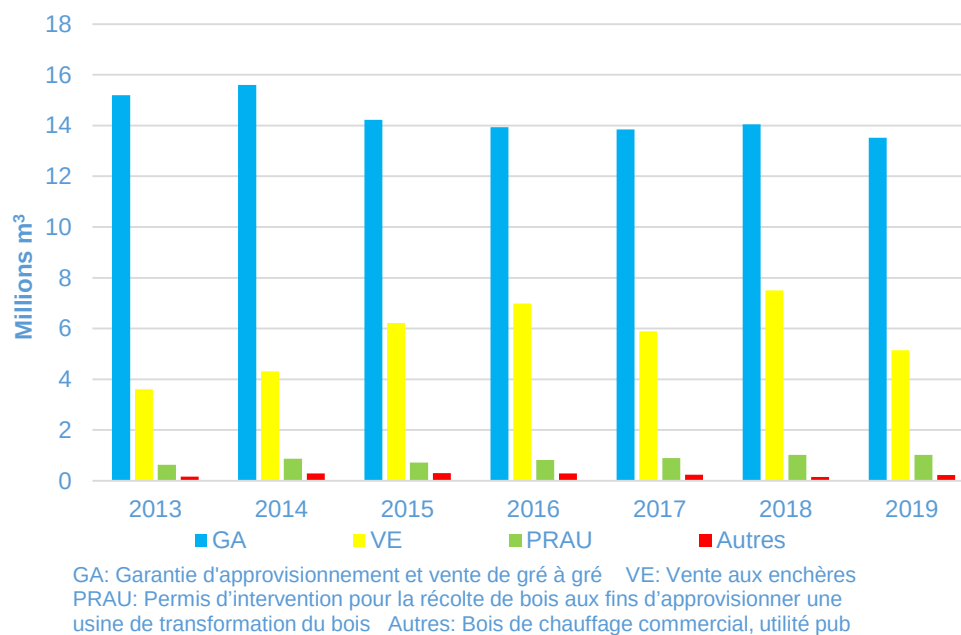


Figure 25

Source : MFFP

5 STATISTIQUES SPECIFIQUES AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU PONTIAC

A) Destination des bois en provenance du territoire du Plan, par groupe d'essences

Les quatre prochaines figures montrent la destination des bois récoltés sur le territoire du plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac pour l'année 2019. La figure 26 confirme que le groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) est surtout destiné aux usines des régions des Laurentides et de l'Outaouais (près de 100 %). Pour les peupliers, la figure 27 montre que 100 % des volumes sont transformés en Outaouais. Le groupe « feuillus durs », illustré à la figure 28, approvisionne principalement une usine située en Outaouais (plus de 99 % des volumes). Finalement, la figure 29 présente les autres résineux qui sont destinés à 100 % à des usines de la région de l'Outaouais.

Destination des bois *SEPM* provenant du territoire de l'Office des producteurs de bois du Pontiac aux usines selon leur localisation par région administrative

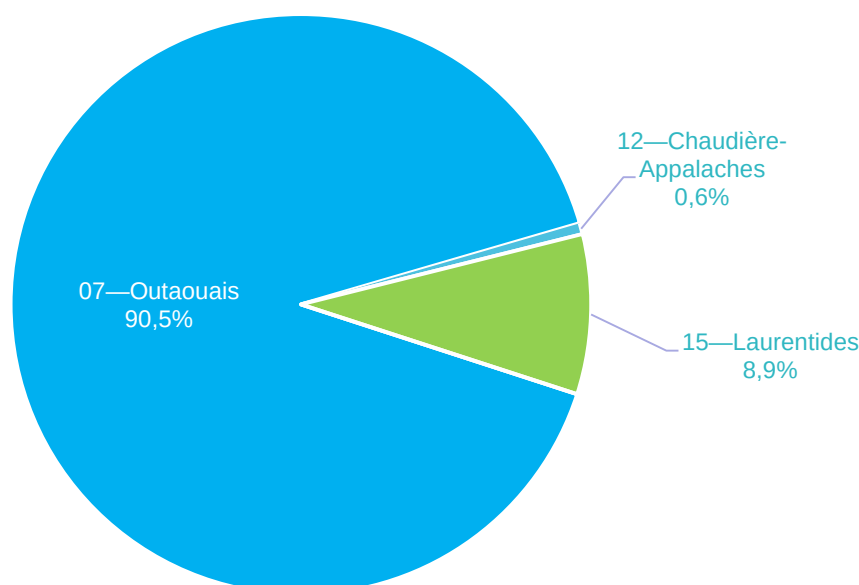


Figure 26

Source : Registre forestier 2019, MFFP

Destination des bois de peuplier provenant du territoire de l'Office des producteurs de bois du Pontiac aux usines selon leur localisation par région administrative

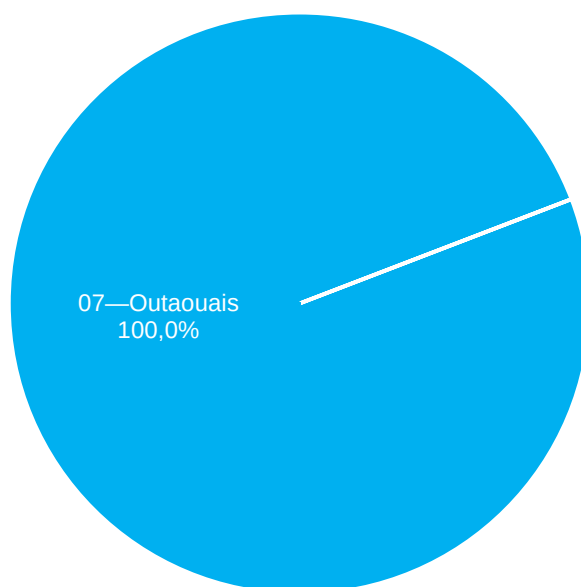


Figure 27

Source : Registre forestier 2019, MFFP

Destination des bois de *feuillus durs* provenant du territoire de l'Office des producteurs de bois du Pontiac aux usines selon leur localisation par région administrative

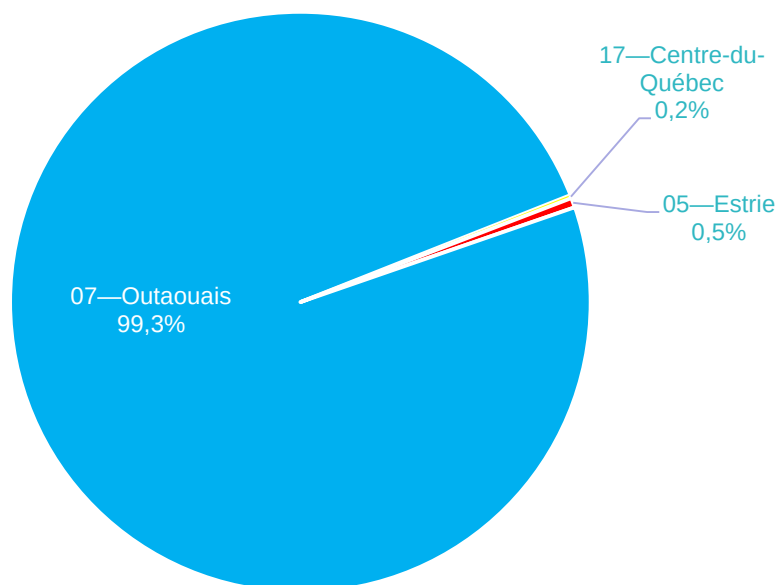


Figure 28

Source : Registre forestier 2019, MFFP

Destination des bois des autres résineux provenant du territoire de l'Office des producteurs de bois du Pontiac aux usines selon leur localisation par région administrative

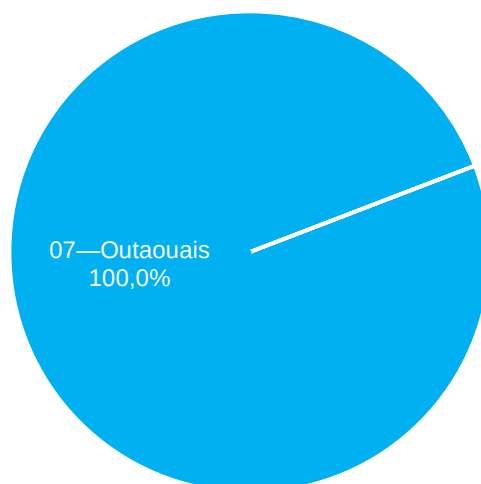


Figure 29

Source : Registre forestier 2019, MFFP

B) Évolution de la destination du bois rond en provenance du territoire du Plan et de tous les syndicats, par type d'usine

Entre 2009 et 2019, l'évolution des volumes produits par l'office et consommés par les usines de transformation demeure similaire à la tendance provinciale (figures 30 à 33).

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Pâtes et papiers

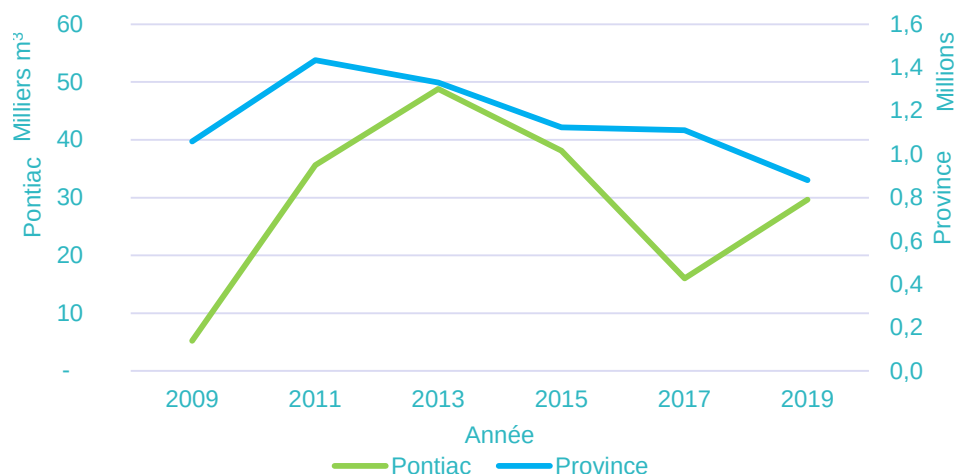


Figure 30

Source : MFFP

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Sciage et déroulage

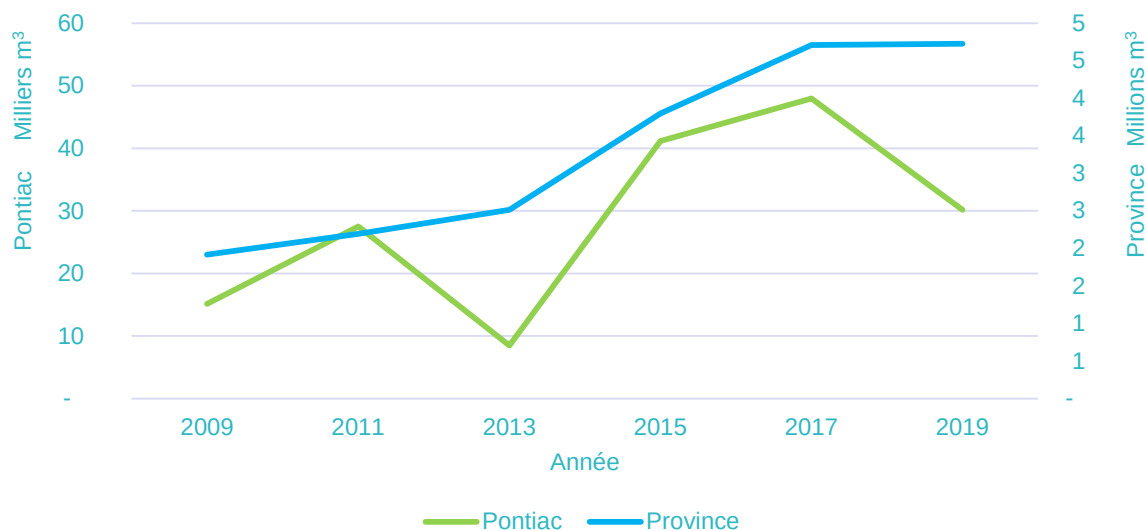


Figure 31
Source : MFFP

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Panneaux et autres

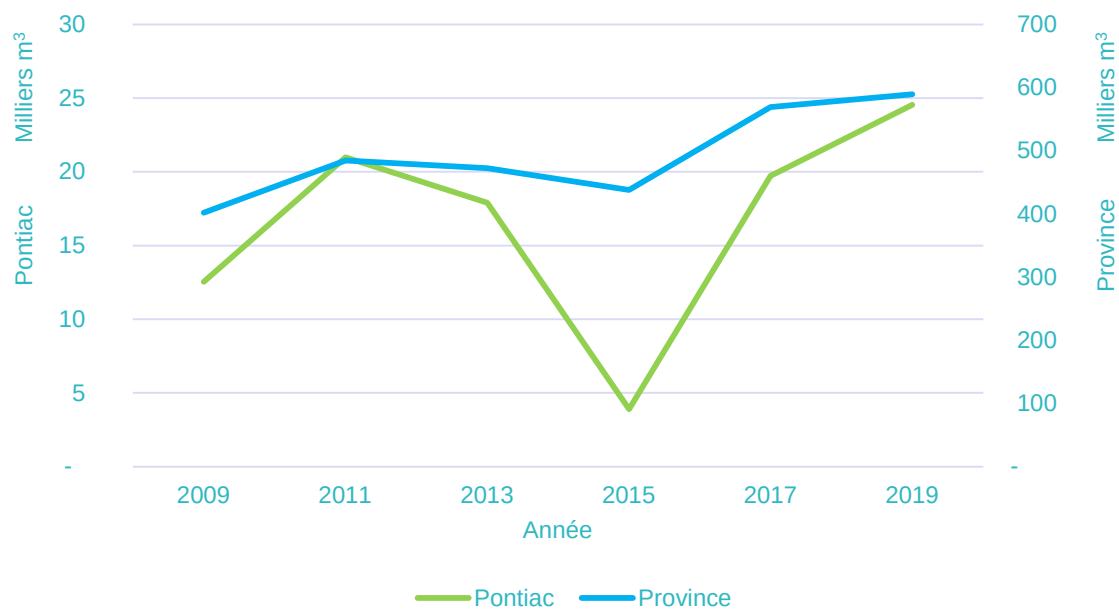


Figure 32
Source : MFFP

Évolution de la destination du bois rond (toutes essences) – Pâtes et papier, sciage et déroulage et panneaux et autres



Figure 33
Source : MFFP

C) Évolution de la consommation du bois rond en provenance du territoire du plan et de tous les syndicats, par type d'usine

Les volumes produits par l'Office étaient majoritairement destinés à une usine de pâtes et papiers dans le passé (65 % en 2013) et sont maintenant consommés (2019) à parts égales avec les usines de sciage. Par ailleurs, les bois produits par l'ensemble des syndicats sont consommés en grande partie par les usines de sciage (figure 34). La forte diminution enregistrée dans le Pontiac dans la catégorie pâtes et papiers en 2019 est principalement due aux problèmes de l'usine Fortress Cellulose Spécialisée et de sa fermeture à la fin de 2019.

Évolution de la consommation du bois rond (toutes essences) en provenance de l'Office des producteurs de bois du Pontiac et de tous les syndicats – Pâtes et papiers, sciage et déroulage, panneaux et autres

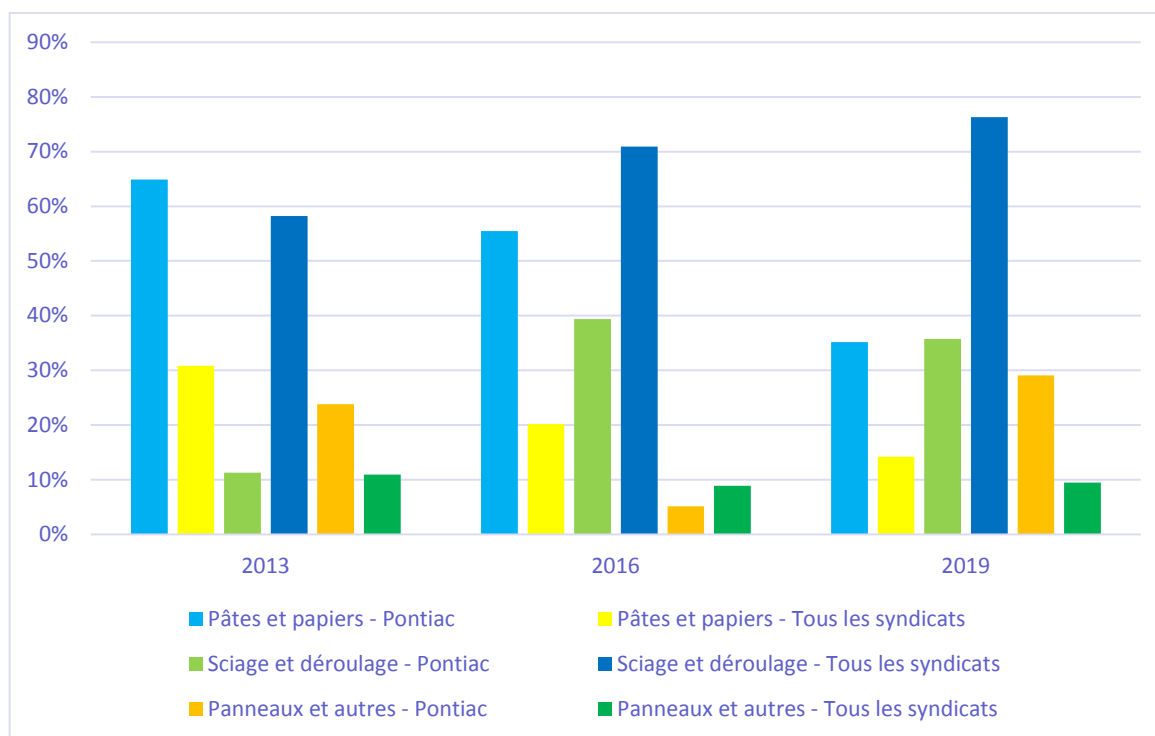


Figure 34
Source : MFFP

6 NOUVEAUX PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

Les produits forestiers en développement sont nombreux et plusieurs font l'objet d'une évolution itérative les menant à être considérés au stade de développement pour une période de temps étendue. Les produits forestiers suivants sont présentement en développement :

- utilisation des cendres de centrales de cogénération dans la fabrication du béton;
- développement des applications de la nanocellulose cristalline (ex. : liquide de forage, adhésifs et résines, etc.);
- procédé de fractionnement de la biomasse entre ses trois principaux composants : cellulose, hémicellulose, lignine et transformation de ses fractions;
- utilisation de la lignine pour la synthèse de polyols utilisés dans les matériaux d'isolation;
- utilisation des hémicelluloses pour la fabrication de composés chimiques (ex. : édulcorants alimentaires, biostimulants agricoles);
- fabrication de masques et autres équipements de protection individuels à usage unique à base de fibre de bois;
- utilisation des extractibles comme pesticides, préservatifs, antioxydants, etc.;

- fabrication de filaments de cellulose pour utilisation dans l'industrie des pâtes et papiers, ainsi que d'autres secteurs (plastiques, pièces d'automobile, isolants, adhésifs, masques);
- fabrication de panneaux de bois à partir de particules de bois de formes atypiques;
- développement de parements en bois solide à stabilité dimensionnelle et dureté améliorées;
- production de biocombustibles avancés (ex. : huile pyrolytique, biocharbon, granulés torréfiés) destinés à la substitution des combustibles fossiles utilisés dans certains procédés industriels, au chauffage ou à la production d'électricité;
- production de biocarburants (ex. : éthanol cellulosique, diesel renouvelable, biokérozène) à partir de biomasse entière ou de lignine et destinés à la substitution des carburants fossiles utilisés dans les transports;
- développement de produits en bois solide aux propriétés améliorées par une nouvelle génération de traitement pour l'ignifugation et la résistance aux insectes;
- développement de fibres spécialisées pour les biocomposites (bioplastique, etc.) médias filtrants, produits absorbants, fibrociments, etc.;
- développement de nouveaux systèmes de construction avancée en bois (résille, etc.);
- développement de systèmes de construction hybrides permettant l'emploi du bois en conjonction avec l'acier, le béton et l'aluminium afin d'accroître les possibilités d'utilisation du matériau bois en structure de bâtiments;
- développement de colombage d'ingénierie en bois pour concurrencer l'acier léger;
- développement de caissons d'ingénierie servant de plancher préfabriqué;
- développement de systèmes de plancher et de murs d'ingénierie préfabriqués multifonctionnels incorporant notamment l'isolation thermique;
- développement de produits destinés aux charpentes en bois massif tels que le bois lamellé cloué (NLT) ou le bois lamellé goujonné (DLT), tout en poursuivant celui des panneaux lamellés croisés (CLT);
- développement de panneaux lamellés croisés minces pour utilisation structurale ou d'apparence;
- développement de la construction hors chantier apportant la préfabrication à un niveau d'automatisation, de gestion et d'efficience lui permettant de prendre un essor plus grand;
- développement de nouveaux systèmes de construction propres à la préfabrication;
- utilisation de biomatériaux (lignine, tannins, soya, furfural, nanocellulose cristalline) pour réduire les coûts ou améliorer la performance de certaines résines pour l'industrie des panneaux;
- développement de panneaux de particules pour des utilisations structurales;
- développement de composites légers à base de fibre de bois;
- développement de médias filtrants compostables en fibre de bois;
- développement de plastiques biodégradables à partir de déchets de fabriques de pâtes et papiers;
- toiles biodégradables pour l'agriculture en remplacement du plastique.

Pour la plupart, ces projets sont en développement avec des partenaires privés. Une étude réalisée par FPInnovations en 2019 fait état de nouveaux produits du bois potentiels pour l'industrie. Le rapport est

centré sur les produits de bois solide ou reconstitué. Le potentiel de ces derniers est présenté en fonction de l'implantation de nouvelles technologies au Québec. Le rapport est disponible.

7 ENJEUX ET DÉFIS DE L'INDUSTRIE

L'industrie fait actuellement face à de nombreux défis qui se définissent différemment dans le temps, dans l'espace ainsi que dans le contexte politique.

Les conflits commerciaux avec les États-Unis sur le bois d'œuvre n'ont rien de nouveau. Les dernières décennies ont été une suite de conflits et d'accords interrompus. Le cinquième conflit sur le bois d'œuvre amène son lot de taxes et de droits supplémentaires à payer qui vient miner la rentabilité des industries du sciage. À cela, il faut ajouter les importantes fluctuations liées aux mises en chantier aux États-Unis, particulièrement depuis la pandémie de COVID-19. Après une année de stagnation en 2019 et un début d'année 2020 relativement calme, la demande générée par les secteurs de la rénovation et de la construction combinée a mené le bois d'œuvre à des prix records. Bien que les prévisions de firmes telles RISI et FEA soient assez positives quant à la demande à venir, la volatilité de la situation commande une certaine prudence face à ces projections.

Depuis 2015, par contre, ces conflits ont affecté d'autres secteurs de l'industrie forestière, notamment celui des papiers. Ces deux derniers conflits, soit celui des papiers surcalandrés et celui des papiers non couchés mécaniques, ont eu des répercussions différentes. Bien que ces deux conflits soient réglés, à l'avantage du Canada, ils ont exercé une pression supplémentaire sur nos entreprises déjà aux prises avec la gestion de la baisse de demande structurelle pour les produits de papiers d'impression. Les solutions pour l'industrie résident dans la diversification des produits de même qu'en l'expansion des marchés sur lesquels ils sont écoulés. Bien que tous en soient conscients depuis déjà plusieurs années, ils sont aujourd'hui considérés comme vitaux afin d'améliorer la robustesse de l'industrie forestière face aux variations des marchés.

La lutte contre les changements climatiques interpelle tous les intervenants de la société. Le secteur industriel québécois, dans son ensemble, est interpellé et il peut contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement. Les efforts demandés peuvent se transformer en opportunités. Le secteur forestier peut contribuer à la lutte aux changements climatiques par l'amélioration de la capacité à capter le carbone par sa séquestration dans des produits de longue durée ainsi que par la substitution de matériaux et de combustibles dont la fabrication ou la combustion émet beaucoup plus de gaz à effet de serre, par exemple :

- la chimie verte pour la substitution des produits de consommation courante fabriqués actuellement de sources fossiles comme les adhésifs, résines, plastiques, etc.;
- la bioénergie pour la substitution des combustibles fossiles utilisés, entre autres, dans les procédés industriels et pour le transport;
- les matériaux de construction à base de bois pour substituer des matériaux dont la production demande beaucoup plus d'énergie et émet de grandes quantités de CO₂, tels le béton et l'acier.

Ce dernier exemple fait déjà l'objet d'actions gouvernementales concrètes par la Charte du bois, laquelle vise, entre autres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un autre grand défi pour l'industrie de la transformation du bois est de trouver des débouchés pour la fibre sans preneur (ex. : feuillus de qualité trituration, billes de faible diamètre) ainsi que pour les produits conjoints du sciage (sciures, rabotures, copeaux). Dans ce dernier cas, la structure industrielle a récemment évolué avec notamment le développement de la filière de la bioénergie. Il existe

présentement une disparité entre les régions relativement à la consommation des produits conjoints au sciage, laquelle s'explique entre autres par la fermeture de consommateurs majeurs ou l'ouverture de nouvelles usines. Ces produits peuvent ainsi faire l'objet d'une rareté dans certaines régions alors qu'ils sont en surplus ailleurs. Ce phénomène peut être attribuable en partie à la décroissance de la fabrication de papier, laquelle amène le secteur en entier à s'ajuster et s'adapter. Le prix de vente des copeaux fluctue en fonction de la demande, ce qui a des répercussions importantes sur la marge bénéficiaire des scieries puisque la vente de leurs produits conjoints représente une partie significative de leurs revenus.

Le manque de débouchés pour la fibre sans preneur s'ajoute aux défis de marché pour motiver le développement de nouveaux produits et procédés desquels l'industrie forestière québécoise pourrait profiter.

Un des grands défis de l'industrie du sciage consiste à se moderniser et à innover, tant dans les procédés de transformation qu'au niveau des produits fabriqués. La rentabilité des produits conjoints tels les copeaux, étant volatils, il importe globalement pour les scieries d'améliorer leur rendement matière (le volume de produit scié par m³ de bois transformé) afin de demeurer économiquement viables dans le temps. La fabrication de produits non traditionnels est aussi vue comme une avenue pour améliorer la robustesse de l'industrie du sciage en diminuant sa dépendance à des secteurs industriels peu diversifiés. Ainsi, l'amélioration du rendement matière, le développement de nouveaux produits ainsi qu'une augmentation de la production de produits de deuxième et de troisième transformation sont vus comme faisant partie des défis à relever pour l'industrie du sciage.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 

ANNEXE 4

**L'Office des producteurs de bois de Pontiac, *Rapport périodique 2015-2019 de l'Office des producteurs de bois de Pontiac*, 4 février 2021
(Mémoire de l'OPBP)**



Office des producteurs de bois de Pontiac

Rapport périodique 2015-2019 de l'Office des producteurs de bois de Pontiac



**Rédigé par
Vincent Barrette, ingénieur forestier**

Le 4 février 2021

Nous sommes le fruit de notre histoire, mais les responsables de notre destin.



Source : Histoire forestière du Québec

Table des matières

1.	Mise en contexte	1
2.	L'Office des producteurs de bois de Pontiac	2
3.	Suivi des objectifs prioritaires du rapport périodique 2010-2014	4
4.	Événements importants, survenus pendant la période visée par l'évaluation	4
5.	Suivi des recommandations antérieures de la Régie	5
6.	Gouvernance et administration de l'office	6
7.	Mise en marché	7
8.	Communications	11
9.	Enjeux et opportunités pour la prochaine période	11
10.	Objectifs de l'Office pour la période 2020-2025	11
11.	Conclusion	12
12.	Remerciements	13
13.	Annexe	14
A.	Nombre de producteurs qui ont produit du bois	14
B.	Volume de bois à pâtes mis en marché (mètres cubes solides)	14
C.	Prix moyen bord de route - Bois à pâtes (en \$/mètre cube solide)	15
D.	Volume de bois à Panneaux et autres mis en marché (mètres cubes solides)	16
E.	Prix moyen bord de route - Bois à panneaux (en \$/mètre cube solide)	17
F.	Volume de bois de sciage et déroulage mis en marché (mètres cubes solides)	18
G.	Proportion des qualités de produits mise en marché (en %)	19
H.	Volumes totaux mis en marché (en mètres cubes solides)	19
I.	Valeur du bois mis en marché (en millions de dollars)	20
J.	Répartition des revenus des bois mis en marché (en %)	20
K.	Volume récolté par groupe d'essence p/r volume récoltable (en MCS)	21

1. Mise en contexte

La région du Pontiac, c'est un magnifique territoire constitué, essentiellement, de la rencontre de trois grands phénomènes naturels qui se sont déployés sur trois échelles de temps distinctes.

Sur le socle du bouclier laurentien vieux de 1,2 milliards d'années, se sont lentement retirés glaciers et mer intérieure il y a 10 000 ans, laissant derrière eux : plaines argileuses, sable, till, moraines, eskers, pierriers, affleurements rocheux, montagnes, lacs et rivières. Cette matrice unique a éventuellement permis l'établissement, au cours des siècles, de majestueuses forêts giboyeuses qui ont abrité et nourri plusieurs centaines de générations d'humains.

Plus récemment, favorisé par un climat tempéré, l'exploitation de cette forêt unique au Québec et l'agriculture des riches platières argileuses ont permis à toute une société de s'établir et de prospérer. La mise en valeur de ces ressources naturelles a agi comme moteur économique dont les retombées ont longtemps profité au reste de l'Outaouais, voire du Québec.

Compte tenu de son historique, mais également de son éloignement relatif du reste du Québec et de sa proximité de l'Ontario, la population du Pontiac s'est développée autour d'une culture qui lui est propre. Encore aujourd'hui, cette population est non seulement stable en nombre, mais on constate peu de mouvement de part et d'autre de ses frontières. Si l'exode des jeunes vers les grands centres constitue une problématique certaine, il ne faut pas oublier celles et ceux qui demeurent sur place avec l'intention de contribuer à la mise en valeur de cette région unique.

Malheureusement, le contexte industriel forestier s'est sévèrement étiolé. En effet, depuis le dernier quart de siècle, le Pontiac a connu plus que sa part de ventes et de fermetures d'usines.

Pourtant débrouillards et habitués à faire beaucoup avec peu, les Pontissois commencent véritablement à manquer de ressources. L'activité en forêt privée est particulièrement touchée par cette triste réalité.

La présentation de ce rapport périodique suit le format proposé par la Régie des marchés agricoles et alimentaire du Québec (RMAAQ). Nous avons placé en annexe l'ensemble des tableaux qui caractérisent les activités de l'office de la période 2015-2019. Des comparatifs avec les périodes précédentes y ont été insérés.

2. L'Office des producteurs de bois de Pontiac

Le 30 juillet 1960, la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec sanctionnait et déclarait en vigueur le plan conjoint des producteurs de bois du Pontiac. L'application, l'administration et la conduite du plan conjoint étaient alors confiées à l'Office des producteurs de bois de Pontiac (OPBP). Sa principale mission à l'époque était d'améliorer les conditions de mise en marché des bois de la forêt privée en établissant un meilleur rapport de force entre les producteurs et l'industrie forestière. Plus que jamais, cette mission demeure d'actualité.

L'Office a comme objectif d'organiser, d'appliquer et d'administrer un plan conjoint et particulièrement:

- Regrouper tous les propriétaires forestiers privés qui ont des terres à bois du Plan Conjoint de Pontiac;
- Étudier les problèmes relatifs à la production et à la commercialisation du bois;
- Obtenir les conditions de mise en marché les plus avantageuses pour les producteurs;
- Chercher de nouveaux marchés;
- Informer les producteurs de bois sur les questions concernant la production et la commercialisation du bois;
- Représenter les producteurs de bois de la région du Plan Conjoint de Pontiac auprès des acheteurs de bois, du public, des instances parapublique, gouvernementale, municipale et supramunicipale.

Le Plan conjoint de l'OPBP vise les producteurs de bois tendre et dur, de la municipalité régionale de comté de Pontiac (MRC de Pontiac), de la municipalité du Lac-Cayamant dans la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, du canton d'Aldfield et de la municipalité de Pontiac dans la municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais. Ce plan couvre une superficie d'environ 240 000 hectares sous gestion privée, dont 160 000 hectares sont des terrains forestiers productifs.

Si le territoire couvert par le plan conjoint compte environ 3 650 propriétaires forestiers, au cours de la période, le nombre de producteurs actifs est passé de 138 en 2015 à seulement une centaine en 2019.

Depuis une vingtaine d'années le contexte industriel de la région n'a cessé de régresser. En plus des récessions économiques et des stratégies commerciales avec les États-Unis qui ont affectées tout le Québec, le contexte socio-économique de la région du Pontiac a eu à vivre avec une longue suite de ventes et de fermetures d'usine; chacune venant avec son lot de mauvaises créances. Essentiellement, depuis une vingtaine d'années, c'est près de 800 emplois qui ont disparu dans cette région.

Cette déstructuration de l'industrie forestière a provoqué une démobilisation des producteurs forestiers de la région. Néanmoins, d'autres facteurs externes expliquent également la baisse du nombre de producteurs actifs. L'âge avancé des producteurs, le manque de relève, le peu de débouché pour les produits, les revenus très peu intéressants et un parc de machinerie vieillissante (rés. 2015-04-09) en sont les principaux facteurs.

Si nous jugeons important de pouvoir compter sur un certain encadrement réglementaire, nous constatons que les producteurs font les frais des contraintes imposées. Les nouvelles dispositions visant la protection des milieux humides constituent un exemple probant des charges technique et financière supplémentaires qui incombent aux producteurs (rés. 2015-04-08 et 2015-04-09).

À l'égard de la réglementation municipale sur l'abattage des arbres (rés. 2015-04-10), une campagne musclée de sensibilisation - et de collaboration - visant autant les auteurs des règlements que des producteurs s'impose. L'occasion est belle pour « parler forêt » avec tout ce que cela comporte.

Par ailleurs, il est difficile de faire financer la récupération de bois en perdition tels chablis, et épidémies (rés. 2015-04-10).

Finalement, notre souhait que le règlement sur les crédits de taxes foncières soit modifié (rés. 2015-04-08 et 2015-04-09) était partagé puisque la mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers a été améliorée en 2018.

Malgré tout, la région peut compter sur divers points positifs advenant une reprise des activités. Le territoire forestier de tenure privée est riche en forêt de qualité et le réseau de chemins pour s'y rendre est déjà bien établi. L'aménagement forestier peut compter sur un programme d'aide à la forêt privée et l'office a accès à d'intéressants programmes financiers, notamment, le Programme de développement durable des forêts (PDAF). Par ailleurs, la MRC de Pontiac constitue un allier de première ligne pour l'Office, ceci, autant au niveau organisationnel, financier que politique.

Pour réussir à consolider ses acquis, il y a lieu de croire que l'Office peut et doit compter sur d'autres partenaires, pour n'en nommer quelques-uns : la fédération des producteurs forestiers du Québec, les différents ministères (Forêt et Faune, Industrie, Commerce, Éducation, etc.), le milieu municipal, l'industrie du bois, et même la population. Dans cet ordre d'idées, tous et toutes attendent d'ailleurs avec impatience la concrétisation d'un important projet innovateur de transformation de la matière ligneuse, niché dans le Pontiac, qui est sur la table à dessins depuis quelques années.

3. Suivi des objectifs prioritaires du rapport périodique 2010-2014

Le rapport périodique 2010-2014 de l'Office établissait des objectifs prioritaires pour les années suivantes. Les contextes humains et financiers n'ont pas été favorables. Ceci a malheureusement eu des répercussions négatives sur les livrables visés.

Objectifs prioritaires	Actions en 2015-2019
Reconstituer l'équipe d'employés et les réserves de l'Office	Statut quo concernant l'équipe d'employés. Statut quo relatif quant aux réserves de l'Office
Assurer une présence publique constante	Nouveau site internet de l'office en 2019 Le Directeur général siège sur plusieurs comités : • Comité Multi-ressources MRC Pontiac • Comité PDZA MRC Pontiac • Membre CA agence Outaouais.
Rebâtir des liens avec les plans conjoints voisins	Les communications se sont grandement améliorées.

4. Événements importants, survenus pendant la période visée par l'évaluation

En 2015, l'Office a pris d'importantes décisions afin de stimuler le recrutement de nouveaux travailleurs forestiers (résolution 2015-04-09), afin d'améliorer l'environnement d'affaires des producteurs et, finalement, en contribuant à une politique de prévention et d'intervention des désastres naturels en forêt privée (résolution 2015-04-11).

Au cours des années qui ont suivi, le président et le directeur général de l'Office ont fait des efforts de représentativité avec des gens du monde de la politique et auprès de diverses organisations.

En 2017, l'OPBP transmettait à la RMAAQ les contrats liants l'Office aux différents clients industriels (résolution 03-22-11)

Malheureusement, la fermeture de Fortress Specialty Cellulose Inc (Thurso) en 2019 représente assurément un drame énorme pour la région de l'Outaouais mais, pour la région de Pontiac, les conséquences sont aussi nombreuses qu'indescriptibles. Toutes les chaînes d'approvisionnement sont affectées, notamment, les usines de sciage de bois franc. Il faut savoir que le Pontiac est situé à des distances du marché qui pénalise invariablement ce plan conjoint par rapport aux autres de la région.

Plus récemment, dans l'objectif de rationaliser ses dépenses de fonctionnement, l'office étudie sérieusement la possibilité de déménager sa place d'affaires. Une idée serait de partager les services de secrétariat avec une autre organisation afin d'accroître le service aux producteurs, réduire les coûts d'opération et assurer la pérennité de l'organisation.

5. Suivi des recommandations antérieures de la Régie

Voici les réponses de l'Office aux recommandations que la Régie a produites suite à sa lecture du rapport périodique 2010-2014.

Recommandations de la Régie	Actions de l'Office
De collaborer activement avec l'ensemble des intervenant du milieu visant à identifier et faciliter l'implantation d'initiatives permettant de nouveaux usages des ressources forestières disponibles dans la région du Pontiac;	Création d'un marché pour la vente du pin rouge en Ontario, soit : Heideman, Ben Hokum , Shaw lumber. Ces usines acceptent de verser leur contribution à l'agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais. Par ailleurs, l'Office a signé des ententes avec diverses scieries à l'extérieur de la région de l'Outaouais. Toutes ces ententes ont été retransmises à la Régie.
Demeurer à l'écoute des besoins des acheteurs, notamment en matière de certification des pratiques forestières, et d'entreprendre, le cas échéant, des actions pour répondre à ces besoins;	Visites en forêt avec les représentants d'usine certifiée SFI afin de mieux comprendre les normes et d'ajuster les pratiques.
Préciser les cibles et les moyens lui permettant d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans son plan d'actions 2015-2019;	En cours de réalisation
Promouvoir l'implication des producteurs dans les affaires relevant de L'Office de producteurs de bois du comté de Pontiac de manière à ce que l'ensemble des postes d'administrateurs soient comblés en tout temps;	Tous les postes d'administrateurs du Conseil d'administration de l'Office sont maintenant comblés.
Intensifier ses efforts de mobilisation des producteurs en misant notamment sur la	Contrairement à d'autres régions, la conjoncture économique est demeurée

conjoncture plus favorable et les mesures gouvernementales de soutien à la production de bois provenant des forêts privées;	difficile. Par ailleurs, un programme d'aide gouvernementaux au transport a été mis sur pied mais l'Office n'en a pas encore bénéficié. Le programme de PRDF, géré par la MRC a aidé l'Office sur différents plans.
Mettre à jour son site Internet et assurer la mise à jour continue des informations qu'il contient.	Site internet mis à jour avec la collaboration de la Fédération des Producteurs Forestiers du Québec.

6. Gouvernance et administration de l'office

Le Conseil d'administration de l'Office est composé de sept administrateurs et d'une administratrice.

Le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier et un 4^{ième} administrateur constituent le Conseil Exécutif.

Le personnel administratif de l'Office est composé d'une adjointe administrative (Stephanie Mayhew) et d'un directeur général (Michel Léonard).

La composition du conseil d'administration varie peu au cours du temps, ce qui permet une cohérence dans les décisions et actions ainsi qu'une stabilité dans la mémoire corporative.

Tableau du Conseil d'administration et du Conseil exécutif de l'OPBP

Secteur	2015	2016	2017	2018	2019
Président	R. Hérault	R. Hérault	C. Gravelle	C. Gravelle	C. Gravelle
VP	C. Gravelle	C. Gravelle	R. Bouvette	R. Bouvette	C. Huckabone
Trésorier	B. Hahn	B. Hahn	B. Hahn	B. Hahn	B. Hahn
Admin #4	C Huckabone	C Huckabone	M. Gagnon	M. Gagnon	M. Gagnon
1	C.Huckabone	C Huckabone	C.Huckabone	C.Huckabone	C.Huckabone
2	B. Hahn	B. Hahn	B. Hahn	B. Hahn	B. Hahn
3	J. Kluge	J. Kluge	J. Kluge	J. Kluge	J. Kluge
4	C. Gravelle	C. Gravelle	C. Gravelle	C. Gravelle	C. Gravelle
5	R. Bouvette	R. Bouvette	R. Bouvette	R. Bouvette	R. Bouvette
6	H. Hérault	R. Hérault	F. Doyle	F. Doyle	F. Doyle
7	M. Gagnon	M. Gagnon	M. Gagnon	M. Gagnon	M. Gagnon
8	Vacant	Vacant	Vacant	G. Malette *	G. Malette

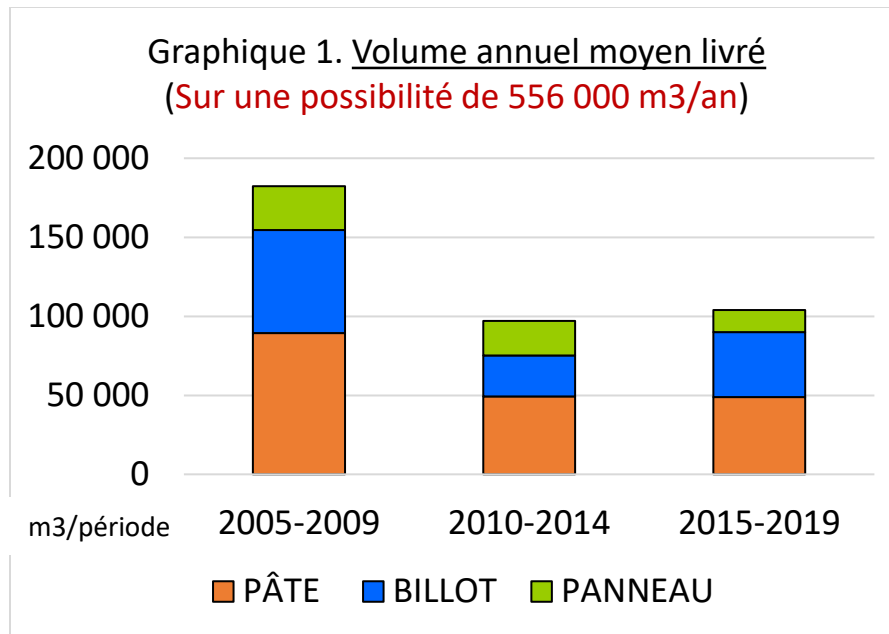
*CA du 2018-09-20- Rés. 06

Malgré un niveau d'activité modeste au cours de la période, l'Office réussissait à regarnir son fonds de roulement qui, par ailleurs, ne doit pas dépasser 300 000 \$ (rés. 06-28-08). Malheureusement, les mauvaises créances qui ont accompagné la fermeture de Specialty Cellulose Inc. ont occasionnées un manque à gagner de 273 642,25 \$. L'Office a payé d'avance 93 860 \$ à même le fonds de roulement qui n'a jamais été payé par Fortress. (rés. 11-28-05).

7. Mise en marché

Lorsqu'on est trop près de l'arbre, on voit mal la forêt. Ainsi, afin de mieux saisir la situation qui prévaut sur le territoire du plan conjoint de l'OPBP, nous avons choisi de prendre un recul par rapport à la seule période qui fait l'objet de ce rapport. Conséquemment, au lieu d'analyser chacune des cinq dernières années, nous mettons en perspective les données des trois dernières périodes quinquennales. Voici le résultat de nos observations.

Plus bas, le graphique 1 fait la synthèse des trois grands groupes de produits qui ont été récoltés et livrés aux usines de la région. D'emblée, ce graphique permet de constater que les volumes livrés n'atteignent même pas 20 % de la possibilité forestière du plan conjoint. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Autre observation, la crise forestière de 2008 et la fermeture de la papetière de Portage-du-Fort ont eu comme conséquence de couper de moitié les activités en forêt privée. La dure réalité, qui n'apparaît pas encore, c'est que la papetière Fortress de Thurso a fermé ses portes à la fin de 2019. Lorsqu'une usine de bois de trituration ferme ses portes, un désastreux effet domino s'en suit dans toutes la chaîne d'approvisionnement en amont. Cela n'augure rien de bon pour la suite des choses.



Pour en simplifier la lecture, le graphique 2 a été développé sur trois volets 2a, 2b, et 2c. Essentiellement, la thématique du graphique 2 cherche à mettre en relief le prix moyen bord de route (PMBR) en fonction de la destination des différents produits.

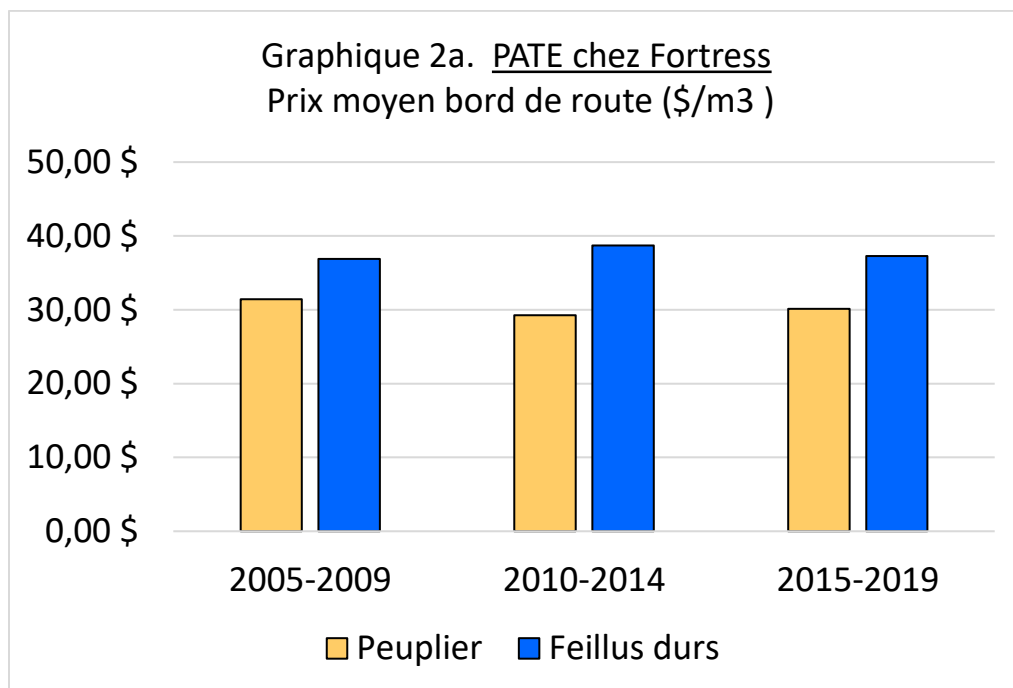
Le graphique 2a concerne le bois de trituration de feuillus, communément appelé pâte feuillue, destiné à la papetière de Thurso, soit Fortress Specialty Cellulose Inc. Encore une fois, pour simplifier ce tableau, nous avons exclu le bois de résineux pour ne conserver que le peuplier et le bois franc.

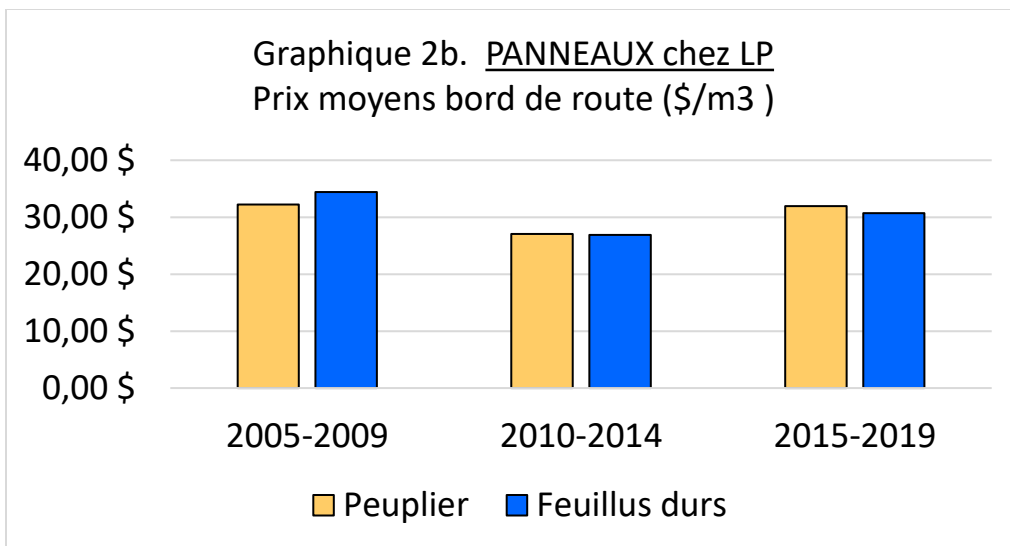
Ce que nous apprend ce graphique 2a, c'est que les prix demeurent exactement les mêmes au cours du temps. Même pas un ajustement suivant l'indice des prix à la consommation (IPC). En finance, cela représente une perte de valeur réelle. Pour ce qui est de savoir quel est l'incitatif à la production si des PMPR avoisinent 30 \$ le mètre cube, poser la question c'est d'y répondre. La raison pourquoi ces volumes se rendent aux usines, c'est que des règles de calculs ajustant les coûts de transport ont été mises en place. Conclusion, les transporteurs ont vu le taux augmenter mais, pas les producteurs.

Le graphique 2b s'adresse quant à lui au peuplier et aux feuillus durs destinés à l'usine de panneaux de Louisiana-Pacific Inc, de Bois-Franc tout juste au nord de Maniwaki. La venue de cette usine dans la région il y a de cela un quart de siècle était et demeure une belle nouvelle puisque le peuplier est présent en abondance en forêt privée. L'envers de la médaille étant que LP a toujours réussi à conserver ses prix d'achat très bas. Par ailleurs, si on compare les prix offerts par ces deux usines pour le peuplier, on comprend

que LP ajuste son prix sur celui de Fortress. Maintenant que Fortress est fermée, il y a lieu de se questionner sur la tendance à venir.

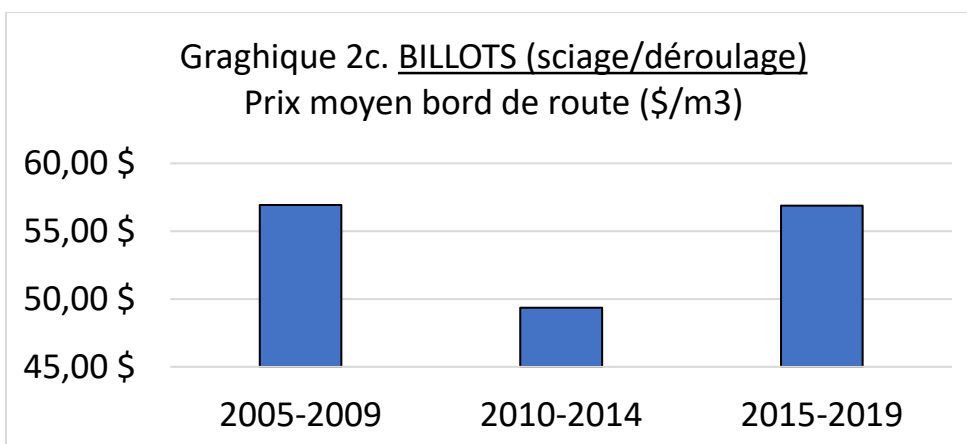
Un irritant récurrent avec le bois de pâte livré à ces deux usines est la méthode de mesure. Que le bois soit payé au mètre cube ou à la tonne, le mystère est de savoir quelle est la quantité qui réellement livrée. Encore une fois, c'est le producteur qui en fait les frais puisque le camionneur est payé à la tonne transportée. Par ailleurs, lorsque la méthode d'échantillonnage masse/volume est utilisée, les producteurs qui génèrent de petits volumes n'ont aucun contrôle sur le facteur qui sert à payer leur bois. Dans le monde du commerce, il est difficile de trouver pareille aberration.





Le graphique 2c, concerne le bois destiné aux usines de sciage et de déroulage. On simplifie en parlant de billots. Une myriade d'usines jouent du coude pour obtenir les billots produits par les producteurs. Le marché du billot est relativement libre par rapport à celui de la pâte. Les usines ont des grilles de prix qui sont parfois négociés de gré à gré.

L'irritant majeur avec le billot est la confiance que le producteur doit avoir dans « la mesure » aux usines. Une bonne compréhension des critères recherchés par les différentes usines demeure le meilleur gage de rapports d'affaires harmonieux.



Il importe de souligner que l'Office a su tirer son épingle du jeu en développant un marché de pin rouge en Ontario. Conséquemment, les livraisons destinées à ce marché unique de l'ordre de 25 000 m³, représente environ le tiers de sa production annuelle.

8. Communications

Dans le but d'améliorer la communication avec ses membres et de favoriser le recrutement de nouveaux producteurs forestiers, l'Office a mis à jour son site internet et transmis, via envois postaux, de l'information sur le programme d'aide de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais.

9. Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Le passé récent étant garant du futur proche, le très difficile contexte industriel de l'Outaouais (disparition de la dernière papetière de feuillus durs) constituera assurément l'enjeu majeur auquel l'Office devra faire face au cours de la prochaine période. Ceci n'aide en rien l'Office qui cherche à accroître le nombre de producteurs forestiers.

L'adhésion au programme d'aide à la forêt privée comporte un important ticket modérateur puisqu'elle implique un déboursé substantiel pour obtenir un plan d'aménagement forestier conforme.

Ces enjeux sont d'une envergure qui dépasse la bonne volonté de l'Office. Cette dernière réfléchit à réduire ses frais d'opération en cherchant à partager ses espaces de bureau.

10. Objectifs de l'Office pour la période 2020-2025

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration de l'OPBP convient de se fixer les objectifs suivants pour les prochaines années.

1. Trouver un successeur au directeur général qui part à la retraite;
2. Transmettre un sondage de satisfaction auprès des membres de l'Office;
3. Actualiser l'énoncé de mission de l'Office;
4. Entreprendre une démarche de planification stratégique;
5. Négocier des garanties de paiement avec les acheteurs (pour éviter les déboires vécus lorsqu'une usine ferme - ex : Fortress);
6. Explorer la possibilité de réaliser une fusion administrative pour accroître les services aux producteurs, diminuer le fardeau financier de l'office et assurer la pérennité de l'organisation et du plan conjoint.

11. Conclusion

Les chiffres que contient ce rapport et les tendances qu'ils dévoilent font craindre le pire aux membres de l'OPBP. À juste titre, on craint la fusion forcée avec un autre office. Assurément, cette alternative pourrait avoir des conséquences désastreuses puisque la centaine de membres actifs pourraient simplement se retirer du marché. Et, faute de relève, la mise en valeur des forêts à des fins de production de matière ligneuse pourrait s'éteindre; à tout le moins, vivoter.

Malgré tout, la fibre entrepreneuriale est toujours présente dans le cœur des Pontissois. Un peu d'aide pourrait en catalyser le retour. La culture unique qui caractérise cette population mérite, à l'image d'un écosystème forestier exceptionnel, d'être protégée et mise en valeur.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts de la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui vient appuyer l'OPBP. L'Office se questionne si cette aide ne pourrait pas prendre la forme d'aide complémentaire, soit via des services administratifs, par exemple. Par ailleurs, compte tenu de la vision d'ensemble que la Fédération possède des enjeux provinciaux, serait-il possible qu'elle mette au service des Offices et Syndicats du Québec un facilitateur afin d'harmoniser les démarches de mise en marché;

Également, la Fédération pourrait épauler l'Office dans ses projets promotion de l'aménagement de la forêt, soit par des programmes de conscientisation auprès de populations cibles, soit par des ateliers de formations spécialisées offerts - et c'est important - par des gens de métier du terroir. Toutes les idées sont bonnes finalement.

L'office gagnerait à revoir son plan d'affaires à partir de la base. Dans un contexte socio-économique en mouvance comme jamais, une réflexion permettant de redéfinir sa mission serait utile. Idéalement cette démarche devrait conduire à des travaux de planification stratégique.

En terminant, il y aurait lieu d'apprendre à travailler ensemble. Ici, on parle autant de la grande forêt publique que du territoire public intramunicipal dont la gestion relève de la MRC.

Par exemple, les entrepreneurs forestiers du Pontiac gagneraient à œuvrer autant en forêt publique qu'en forêt privée. Cela permettrait à ceux-ci de demeurer à jour dans les méthodes de travail et leur assurerait un revenu supplémentaire qui fera assurément la différence. Par ailleurs, l'industrie gagnerait à retenir les services de travailleurs locaux.

Il n'en demeure pas moins, que les projets conjoints, même s'ils semblent (et sont) plus compliqués, sont une façon de faire des économies d'échelles tout en favorisant la

synergie sociétale. On a tous besoin l'un de l'autre. L'avenir appartient à celles et ceux qui travaillent en réseau.

L'essence même d'un office ou d'un syndicat est la force de la représentativité et les pouvoirs de négociations qui y sont étroitement associés. Dans le contexte forestier, il faut se rendre à l'évidence que l'industrie a de moins en moins de marge de manœuvre dans cette mondialisation des marchés. Devant le dur constat d'un futur qui risque d'être garant du passé, l'OPBP est très inquiet de son avenir comme organisation et, par extension, pour les gens de cette région riche en ressources mais, loin des usines.

L'énorme potentiel de la forêt privée de Pontiac n'attend que d'être mis en valeur.

12. Remerciements

La rédaction de ce rapport n'aurait pas été possible sans le personnel de l'Office. Nous remercions donc Mme Stephanie Mayhew, adjointe administrative, et M. Michel Léonard, directeur-général, de leur collaboration généreuse et spontanée. Nous remercions également chacun des membres du Conseil d'administration de l'Office de la confiance qu'ils nous ont témoignée. Un merci spécial à M. Vincent Miville de la FB PQ pour ses judicieux conseils. En terminant, nous tenons à souligner l'encadrement de qualité du personnel de la RMAAQ, plus particulièrement de l'apport de Mme Fatoumata Dembélé.

13. Annexe

A. Nombre de producteurs qui ont produit du bois

Année	Nombre de producteurs
2015	138
2016	129
2017	110
2018	110
2019	100

B. Volume de bois à pâtes mis en marché (mètres cubes solides)

Année	Sapin Épinette Pin gris (MCS)	Autres (1) Résineux (MCS)	Peuplier (MCS)	Feuillus (2) durs (MCS)	Total (MCS)
2015	1 240	30 514	29 698	7 757	71 224
2016	150	29 238	28 488	7 600	67 492
2017	400	15 865	14 339	6 730	39 351
2018	219	4 709	12 832	8 659	28 437
2019	142	10 263	16 291	8 775	37 490
Total	2 151	90 589	101 648	39 521	243 994

Moyenne					
2015-2019	430	18 118	20 330	7 904	48 799
2010-2014	657	9 379	23 098	16 077	49 212
2005-2009	995	9 669	38 497	40 193	89 476

Variation					
2019 vs 2014	-35%	93%	-12%	-51%	-1%
2014 vs 2009	-34%	-3%	-40%	-60%	-45%

(1) Autres résineux: Pin blanc, pin rouge, mélèze, pruche

(2) Feuillus durs : Bouleaux, caryer, cerisier, chênes, érables, hêtre, frènes, ormes, ostryer, noyer, tilleul

C. Prix moyen bord de route - Bois à pâtes (en \$/mètre cube solide)

Année	Sapin, Épinettes, Pin gris (\$/MCS)	Autres résineux (\$/MCS)	Peuplier (\$/MCS)	Feuillus durs (\$/MCS)
2015	34,93 \$		28,83 \$	37,06 \$
2016	34,05 \$	25,99 \$	29,16 \$	37,03 \$
2017	34,13 \$		29,97 \$	37,53 \$
2018	33,11 \$		31,13 \$	37,61 \$
2019	32,95 \$	26,47 \$	31,53 \$	37,17 \$

Moyenne				
2015-2019	33,83 \$	26,23 \$	30,12 \$	37,28 \$
2010-2014	-	19,58 \$	29,24 \$	38,71 \$
2005-2009	-	24,17	31,44	36,87

Variation				
2019 vs 2014	-	34%	3%	-4%
2014 vs 2009	-	-19%	-7%	5%

D. Volume de bois à Panneaux et autres mis en marché (mètres cubes solides)

Année	Résineux (MCS)	Peuplier (MCS)	Bouleau à papier (MCS)	Autres (1) feuillus (MCS)	Total (MCS)
2015	379	2 851	376	114	3 720
2016	647	3 356	243	174	4 420
2017	2 607	14 803	1 074	476	18 960
2018	3 471	15 416	1 533	675	21 095
2019	3 108	16 250	2 039	654	22 051
Total	10 212	52 676	5 265	2 093	70 246

Moyenne					
2015-2019	2 042	10 535	1 053	419	14 049
2010-2014	1 672	19 566	335	378	21 885
2005-2009	6 967	18 634	325	1 800	27 703

Variation					
2019 vs 2014	22%	-46%	214%	11%	-36%
2014 vs 2009	-76%	5%	3%	-79%	-21%

(1) Autres feuillus : Cerisier, chênes, érables, hêtre, noyer, ormes, tilleul

E. Prix moyen bord de route - Bois à panneaux (en \$/mètre cube solide)

Année	Peuplier (\$ /MCS)	Résineux (\$ /MCS)	Feuil durs (\$ /MCS)
2015	29,89 \$	27,44 \$	27,38 \$
2016	30,15 \$	28,88 \$	31,55 \$
2017	31,70 \$	29,00 \$	31,38 \$
2018	35,39 \$	31,89 \$	31,12 \$
2019	32,69 \$	33,80 \$	32,03 \$

Moyenne			
2015-2019	31,96 \$	30,20 \$	30,69 \$
2010-2014	27,06 \$	27,52 \$	26,87 \$
2005-2009	32,21	26,98	34,45

Variation			
2019 vs 2014	18%	10%	14%
2014 vs 2009	-16%	2%	-22%

F. Volume de bois de sciage et déroulage mis en marché (mètres cubes solides)

Année	Sapin, Épinettes, Pin gris (MCS)	Autres (1) Résineux (MCS)	Peupliers (MCS)	Feuillus (2) durs (MCS)	Total (MCS)
2015	11 904	17 866	1 100	4 932	35 802
2016	16 549	19 599	908	4 295	41 351
2017	12 045	19 765	1 080	6 108	38 998
2018	12 045	18 957	1 019	9 567	41 588
2019	13 481	25 049	1 331	8 243	48 104
Total	66 024	101 236	5 438	33 145	205 843

Moyenne					
2015-2019	13 205	20 247	1 088	6 629	41 169
2010-2014	10 421	12 496	155	2 993	26 065
2005-2009	33 616	23 577	1 292	6 802	65 163

Variation					
2019 vs 2014	27%	62%	602%	121%	58%
2014 vs 2009	-69%	-47%	-88%	-56%	-60%

(1) Autres résineux : Cèdre, mélèze, pin blanc, pin rouge, pruche

(2) Feuillus durs: Bouleaux, Cerisier, chênes, érables, frênes, hêtre, noyer, ormes, ostryer, tilleul

G. Proportion des qualités de produits mise en marché (en %)

Année	Pâtes et Papiers (%)	Sciage et Déroulage (%)	Panneaux et autres (%)	Total (%)
2015	64	33	3	100
2016	59	37	4	100
2017	39	41	20	100
2018	30	46	24	100
2019	34	45	21	100

Moyenne			
2015-2019	45	40	14
2010-2014	50	28	22
2005-2009	49	36	15

H. Volumes totaux mis en marché (en mètres cubes solides)

Année	Pâtes et Papiers (MCS)	Sciage et Déroulage (MCS)	Panneaux et autres (MCS)	Total (MCS)
2015	69 210	35 810	3 721	108 741
2016	65 475	41 351	4 421	111 247
2017	37 333	38 999	18 960	95 292
2018	26 420	41 587	21 095	89 102
2019	35 471	48 104	22 052	105 627

Moyenne				
2015-2019	46 782	41 170	14 050	102 002
2010-2014	49 078	26 833	21 885	97 796
2005-2009	89 233	65 446	27 703	181 104

Variation				
2019 vs 2014	-5%	53%	-36%	4%
2014 vs 2009	-45%	-59%	-21%	-46%

I. Valeur du bois mis en marché (en millions de dollars)

Année	Valeur totale des livraisons aux usines (M\$)	Valeur totale des revenus aux propriétaires (M\$)
2015	4,95 \$	3,93 \$
2016	5,51 \$	4,41 \$
2017	5,27 \$	4,12 \$
2018	5,62 \$	4,27 \$
2019	6,23 \$	4,60 \$
Moyenne		
2015-2019	5,52 \$	4,27 \$
2010-2014	4,07 \$	2,91 \$
2005-2009	9,47 \$	7,28 \$

Variation		
2019 vs 2014	36%	47%
2014 vs 2009	-57%	-60%

J. Répartition des revenus des bois mis en marché (en %)

Année	Revenus aux propriétaires forestiers	Revenus aux transporteurs des bois
2015	79%	21%
2016	80%	20%
2017	78%	22%
2018	76%	24%
2019	74%	26%

Moyenne		
2015-2019	77%	23%
2010-2014	71%	29%

Variation		
2019 vs 2014	9%	-22%
2014 vs 2009	-7%	-24%

K. Volume récolté par groupe d'essence p/r volume récoltable (en MCS)

	Volumes récoltés et livrés (MCS)					Total récolté/livré 2015 à 2019 (MCS)	Moyenne récolté/livré par année (MCS)	Volume * récoltable par année (MCS)	Différence récolté/livré vs récoltable (MCS)
	2015	2016	2017	2018	2019				
						A	B = A / 5	C	D = B - C
Sapin Épinette Pin gris (MCS)	11 904	16 555	12 131	12 457	13 518	66 565	13 313	75 487	-62 174
Pin blanc Pin rouge (MCS)	46 927	46 635	38 502	26 726	38 510	197 300	39 460	79 172	-39 712
Cèdre (MCS)	0	79	0	84	0	163	33	29 155	-29 122
Pruche (MCS)	48	31	20	134	15	248	50	29 156	-29 106
Total Résineux	58 879	63 300	50 653	39 401	52 043	264 276	52 855	212 970	-160 115
Bouleau blanc Bouleau jaune (MCS)	1 541	2 180	2 289	1 901	2 764	10 675	2 135	37 359	-35 224
Érable à sucre Érable rouge (MCS)	7 383	5 950	6 668	1 174	1 301	22 476	4 495	85 141	-80 646
Chênes (MCS)	2 847	3 253	4 095	5 882	4 315	20 392	4 078	23 299	-19 221
Peupliers (MCS)	33 657	32 754	30 222	29 266	33 872	159 771	31 954	149 842	-117 888
Autres feuillus (MCS)	1 409	927	1 336	11 477	11 332	26 481	5 296	44 642	-39 346
Total feuillus	46 837	45 064	44 610	49 700	53 584	239 795	47 959	340 283	-292 324

	Volumes récoltés et livrés (MCS) (Suite de la page précédente)					Total récolté/livré 2015 à 2019 (MCS)	Moyenne récolté/livré par année (MCS)	Volume * récoltable par année (MCS)	Différence récolté/livré vs récoltable (MCS)
	2015	2016	2017	2018	2019				
						A	B = A / 5	C	D = B - C
Biomasse (MCS)	3 025	2 883	0	0	0	5 908	1 182	0	1 182
Grand Total	108 741	111 247	95 263	89 101	105 627	509 979	101 996	553 253	-451 257

* Source PPMV Agence des forêts privées de l'Outaouais pour le plan conjoint de l'OPBP. Les volumes du mélèze et des plantations ont été extraits.

ANNEXE 5

**Fédération des producteurs forestiers du Québec, *Observations de la Fédération des producteurs forestiers du Québec relativement à la révision périodique 2015-2019 du Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*, 19 février 2021
(Mémoire de la FPFQ)**



Observations de la Fédération des producteurs forestiers du Québec relativement à la révision périodique 2015-2019 du plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac

19 février 2021



La Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 sont enregistrés comme producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses 13 syndicats et offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, le soutien aux propriétaires forestiers, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

Auteur Vincent Miville, ing.f., M.Sc.
Directeur général



Sommaire ou résumé

L'objet du présent mémoire consiste dans un premier temps à mettre en lumière certains éléments qui ont eu un impact sur les activités de l'Office des producteurs de bois de Pontiac au cours de la période concernée.

Le potentiel des forêts privées de Pontiac est immense, mais demeure largement inexploité principalement en raison d'une déstructuration importante du marché du bois rond. La perte de marché a conduit à une démobilisation des producteurs forestiers, puis à une réduction du financement de l'office, limitant *de facto* sa capacité d'intervention.

Dans un deuxième temps, nous profitons de la situation pour proposer 20 pistes de solution permettant à l'office, mais également aux partenaires intéressés par le développement de la forêt privée, d'intensifier l'activité sylvicole et forestière dans les lots boisés des producteurs forestiers de Pontiac.

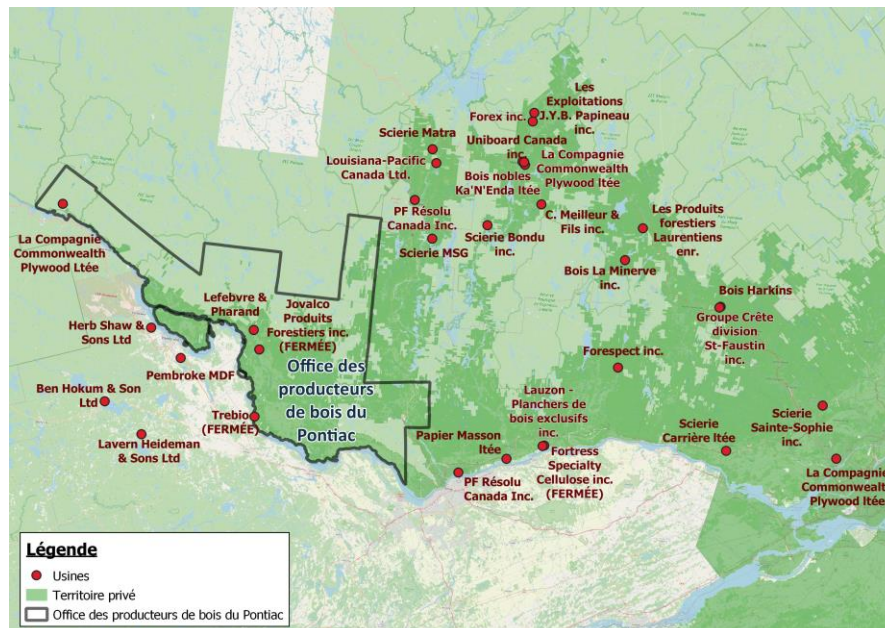
Ces recommandations se regroupent sous les six thèmes suivants :

1. Accroître les échanges d'information avec les propriétaires forestiers.
2. Améliorer les opportunités d'affaires des propriétaires forestiers en augmentant la consommation de bois des forêts privées dans les usines de transformation.
3. Réviser les règlements provinciaux et municipaux afin de réduire les contraintes pour les opérations forestières.
4. Augmenter le soutien technique et financier aux propriétaires forestiers.
5. Accroître la synergie entre les acteurs œuvrant auprès des propriétaires forestiers.
6. Optimiser les opérations de transport se déroulant sur les terres privées.

Le potentiel inexploité des forêts privées de Pontiac

Le territoire couvert par le plan conjoint du Pontiac se trouve à la convergence des forêts privées et publiques de l'Outaouais.

Localisation des forêts privées de l'Outaouais et des Laurentides et des usines de transformation du bois



Sources :

- 1) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Répertoire des usines de transformation du bois.
- 2) Fédération des producteurs forestiers, Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, Office des producteurs de bois de la Gatineau et Office des producteurs de bois de Pontiac.

Malgré que le territoire couvert par le plan conjoint compte environ 3 650 propriétaires de boisés, à peine plus d'une centaine ont été actifs chaque année au cours de la période d'analyseⁱ.

Le potentiel des forêts privées de Pontiac est pourtant immense. La possibilité de récolte forestièreⁱⁱ de ce territoire est évaluée à 556 161 m³ de bois par année. Toutefois, les syndicats et offices de producteurs forestiers et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) utilisent davantage le concept de bois mobilisable que celui de possibilité de récolte forestière.

Le bois mobilisable correspond à une estimation des volumes pouvant réalistement être récoltés sur un territoire en tenant compte des historiques de production, des ressources

ⁱ Barette, V. Rapport périodique 2015-2019 de l'Office des producteurs de bois du Pontiac. 4 février 2021.

ⁱⁱ Laliberté, F., J.-F. Boileau, M. Gingues et M.-A. Rhéaume. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale. Étude réalisée pour le compte de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais. Fédération des producteurs forestiers du Québec et Génivar. 2013. 20 p. + annexes.

disponibles pour la récolte et le transport du bois, et des conditions normales de marché. Pour la région de Pontiac, ce volume est estimé à environ 228 850 m³ de bois, toutes essences confondues.

Possibilité forestière et volumes de bois mobilisables mis en marché dans le Pontiac de 2015 à 2019

Moyenne en m³ par année

	Sapin- épinettes	Autres résineux	Feuillus durs	Peupliers	Biomasse	Total
Possibilité de récolte forestière 2013-2023	76 255	139 623	190 441	149 842		556 161
Volume de bois mobilisable 2018-2023	50 550	47 000	56 050	75 250		228 850
Volume moyen de bois mis en marché 2015-2019	13 313	39 543	16 004	31 954	1 182	100 814
Volume mis en marché par rapport au volume mobilisable	26%	84%	29%	42%	nd	44%

Sources :

- 1) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Répertoire des usines de transformation du bois.
- 2) Fédération des producteurs forestiers et Office des producteurs de bois de Pontiac.

Les dynamiques d'exploitation de la possibilité de récolte varient grandement en fonction du type d'essences forestières. À l'exception du groupe des autres résineux qui a bénéficié de développements de nouveaux marchés, le Pontiac utilise systématiquement une faible proportion des volumes de bois mobilisable, et ce, pour les trois autres groupes d'essences forestières.

Déstructuration des marchés du bois

Les marchés des producteurs forestiers de Pontiac ont connu une déstructuration importante au cours des deux dernières décennies. De 1995 à 2007, les producteurs de bois de cette région mettaient en marché au-delà de 200 000 m³ de bois chaque année.

Au milieu des années 2000, une crise forestière et économique qui a endommagé les marchés de l'industrie forestière est survenue. D'un côté, les marchés des pâtes et papiers entreprenaient un déclin structurel inévitable en raison de l'avènement de l'ère numérique, alors que de l'autre côté, le marché des produits de construction en bois, comme le bois d'œuvre et les panneaux, subissait un effondrement lié à un

ralentissement important des activités de construction domiciliaire aux États-Unis. Au pire de la crise en 2009, la mise en marché des producteurs de bois de Pontiac plongeait à un peu moins de 50 000 m³ de bois.

Volume de bois mis en marché par les producteurs de bois de Pontiac
(m³ par année)



Source : Office des producteurs de bois de Pontiac
Compilation : FPFQ

Malheureusement, cette crise forestière n'est pas chose du passé dans le Pontiac. Depuis 2010, la mise en marché du bois de ce territoire oscille aux alentours de 100 000 m³ chaque année; bien en deçà des niveaux atteints avant la crise.

Au fil des ans, chaque bonne nouvelle industrielle, si rares soient-elles, fut accompagnée d'une mauvaise. L'ouverture du marché chez Produits forestiers Jovalco en 2013, puis de sa fermeture en 2018. Le démarrage de l'usine de granules de Trebio en 2011 qui s'est soldée par une faillite en 2015. Puis récemment, la fermeture de Fortress en octobre 2019; une usine phare pour la région permettant d'écouler des volumes importants de bois de trituration de feuillus.

Cette dernière usine a bien desservi les producteurs forestiers de Pontiac au cours de la période s'étalant de 2015 à 2019 puisque 30 % de leurs livraisons y ont été acheminées. Le gouvernement du Québec a bien mis en place une cellule d'urgence pour contrer cette fermeture et éventuellement dénicher des repreneurs. Néanmoins, peu de signes encourageants ont émané depuis.

La déstructuration des marchés, qui espérait-on serait temporaire comme dans d'autres régions, fut finalement permanente dans ce territoire.

**Démobilisation
des producteurs
forestiers**

Du jour au lendemain, la capacité de récolte de bois de ce territoire s'est détériorée, entre autres, par une absence de marchés pour l'ensemble des volumes qu'auraient pu produire les producteurs de ce territoire.

L'industrie forestière et les producteurs de bois sont conscients des aléas du marché puisqu'ils œuvrent dans des secteurs cycliques. Toutefois, la longue période de faiblesse des marchés (plus de 10 ans maintenant sans une ferme reprise) a eu pour conséquence de fragiliser de façon pérenne l'activité commerciale des producteurs et entrepreneurs forestiers.

Laissés pour compte, faute de marchés disponibles pour produire et vendre leurs bois, certains entrepreneurs et producteurs forestiers ont délaissé ce secteur d'activité. La déstructuration permanente des marchés des producteurs de bois a conduit inévitablement à une démobilisation des producteurs forestiers sur ce territoire, faute d'opportunités d'affaires.

**Réduction du
financement de
l'office**

La baisse de la mise en marché a conduit à une réduction importante du financement de l'office, ce qui a limité sa capacité d'intervention sur le territoire.

L'un des objectifs que l'office cherchait à atteindre au cours de cette période consistait à reconstituer l'équipe d'employés et procéder à une mise à niveau des réserves financières de l'organisation.

Difficile de blâmer la gestion interne de l'organisation sur ces points considérant un environnement d'affaires externe particulièrement hostile.

Non seulement la mise en marché, qui est à la source du financement de l'organisation, s'est tarie, mais il faut aussi comprendre que les nombreuses fermetures d'usines ont eu pour conséquence de générer des problématiques de paiement sur le bois livré par les producteurs forestiers.

Cellule d'urgence de l'Outaouais et des Laurentides

En novembre 2019, le MFFP procédait au lancement de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides en réponse à la fermeture soudaine de l'usine Fortress.

À cette époque, les trois plans conjoints des producteurs de bois de ces régionsⁱⁱⁱ mandataient la FPFQ pour siéger à cette cellule d'urgence. En mars 2020, la FPFQ déposait un mémoire^{iv} visant à caractériser les possibilités de récolte dans les forêts privées des régions concernées, leur utilisation effective et les potentiels inexploités. Par la suite, ce mémoire analysait les facteurs contribuant à la mobilisation du bois en forêt privée et effectuait une série de recommandations permettant d'accroître l'activité sylvicole des forêts privées.

Nous reprendrons dans les prochaines sections une panoplie de solutions qui ont émergé de cette réflexion. Néanmoins, nous suggérons fortement aux gens intéressés au développement du potentiel de la forêt privée pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides de consulter le mémoire dans son intégralité.

Facteurs déclencheurs de la récolte du bois

Les recommandations du rapport sont basées sur quatre facteurs prépondérants qui déterminent la décision d'un propriétaire forestier à mettre en valeur le potentiel de son boisé et participer à la récolte du bois, soit :

1. L'activité forestière doit correspondre aux **motivations personnelles** du propriétaire forestier.
2. La récolte doit présenter une **opportunité financière** suffisamment lucrative pour rémunérer le producteur forestier. Comme nous l'avons démontré plus tôt, ce facteur fait cruellement défaut dans la région pour une panoplie de produits en raison de la déstructuration des marchés.
3. Le **cadre réglementaire et fiscal** doit favoriser la récolte de bois. Les règlements provinciaux et municipaux doivent être suffisamment souples pour permettre la réalisation d'activités forestières sur une base rentable, alors que le traitement fiscal du revenu forestier doit être

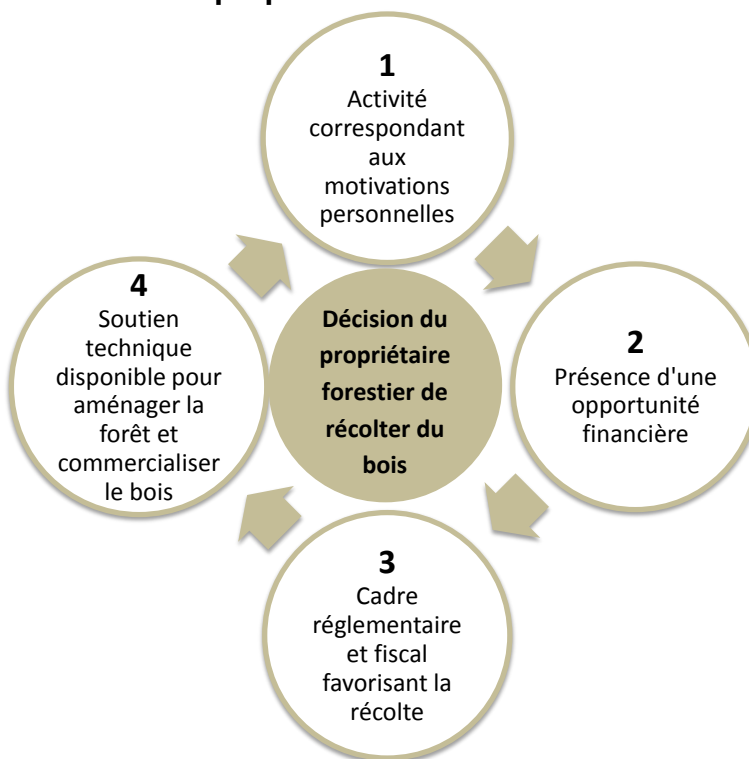
ⁱⁱⁱ L'Office des producteurs de bois du Pontiac, l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

^{iv} Côté, M.-A. 2020. La contribution des forêts privées à l'économie des régions de l'Outaouais et des Laurentides : un potentiel à mettre en valeur. Fédération des producteurs forestiers du Québec. 29 p.

raisonnable.

4. En raison de la professionnalisation des activités forestières, on doit offrir un **soutien technique et financier** aux propriétaires forestiers afin qu'ils puissent aménager leurs boisés et commercialiser leur bois. Les producteurs de Pontiac bénéficient déjà d'un soutien de la part de l'office pour ce qui est de la commercialisation et du transport du bois.

Facteurs déclencheurs de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers



Solutions proposées La majorité des solutions proposées dans le rapport remis à la cellule d'urgence sont toujours d'actualité et permettraient à l'ensemble des acteurs concernés par la forêt privée de stimuler l'activité sylvicole et forestière de ce territoire, et ce, au bénéfice des producteurs forestiers et de l'ensemble de la filière.

L'éventail des recommandations proposées ne dépend pas uniquement de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, mais également de la volonté de l'État, du milieu municipal, de l'industrie forestière et des autres partenaires régionaux à mettre en place des solutions durables.

Afin de mobiliser une plus grande part de la possibilité de récolte dans les forêts privées, il faut agir simultanément sur les multiples facteurs influençant la décision des propriétaires forestiers de récolter du bois.

Les 20 mesures proposées doivent permettre d'agir simultanément sur les motivations des propriétaires forestiers, leur environnement d'affaires, leur environnement réglementaire et le soutien technique et financier à leur disposition. Concrètement, il s'agit :

- d'accroître les échanges d'informations avec des techniciens et ingénieurs forestiers par :
 1. la distribution d'un journal au plus grand nombre de propriétaires forestiers pour accroître leur intérêt envers la gestion active de leur boisé;
 2. un accroissement de l'offre de formation d'un jour sur les divers aspects de la mise en valeur des boisés et de la commercialisation du bois;
 3. l'intensification des visites de professionnels forestiers chez les propriétaires afin de prendre en compte les particularités de leurs boisés;
 4. la multiplication des plans d'aménagement forestier répondant aux aspirations des nouveaux propriétaires forestiers;
 5. l'établissement d'un taux de taxation municipale réduit pour les boisés aménagés[✓].
- d'améliorer les opportunités d'affaires des propriétaires forestiers en augmentant la consommation de bois des forêts privées dans les usines de transformation de la région par :
 6. l'ouverture d'installations pour les volumes ne trouvant pas de preneur industriel, en premier lieu l'usine de Thurso pour le bois de pâte feuillue;
 7. un meilleur respect des scénarios d'approvisionnement des usines de transformation établis par le MFFP;
 8. l'établissement d'une structure de prix du bois rond permettant de rémunérer adéquatement les entrepreneurs de récolte, les transporteurs et les propriétaires forestiers, selon les mécanismes existants de

[✓] L'introduction de la catégorie des immeubles forestiers à compter de mars 2020 permet dorénavant aux municipalités de moduler le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts privées.

- négociation des prix du bois des forêts privées;
9. le renforcement de la confiance des producteurs de bois envers la filière par la mise en œuvre de mécanismes de garantie de paiement pour les livraisons aux usines.
- de réviser les règlements provinciaux et municipaux afin de réduire les contraintes pour les opérations respectant les sciences forestières et les saines pratiques d'intervention en milieu forestier par :
10. l'inscription des aménagistes municipaux à la formation offerte actuellement par la FQM sur ce sujet;
11. le suivi des recommandations du récent Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier^{vi};
12. l'inscription d'exemptions pour les opérations forestières dans les milieux humides arborés dans les futurs règlements d'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*^{vii}.
- d'augmenter le soutien technique et financier aux propriétaires forestiers par :
13. des incitatifs fiscaux pour encourager les investissements des entrepreneurs dans leurs équipements de construction de voirie, de récolte et de transport du bois;
14. une hausse globale du budget provincial du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
15. une révision des règles d'attribution des budgets de programme entre les conseillers forestiers accrédités afin de recruter davantage de propriétaires de boisés;
16. le recrutement d'une main-d'œuvre spécialisée de qualité pour répondre aux besoins.
- d'accroître la synergie entre les acteurs œuvrant auprès des propriétaires forestiers par :
17. une meilleure intégration des fonctions de conseiller forestier et de gestionnaire de plan conjoint exercées par les organismes œuvrant auprès des propriétaires

^{vi} Côté, M.-A., V. Garneau, F. Naud et M.-A. Rhéaume. 2018. Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. 50 p.

^{vii} Le nouveau régime d'autorisation environnementale permet la réalisation de nombreuses activités sylvicoles dans les milieux humides et hydriques par l'adoption du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) à compter du 31 décembre 2020. Les activités sylvicoles présentent un risque environnemental faible sur les milieux naturels si les travaux respectent les saines pratiques d'intervention en limitant l'orniérage du sol forestier et en évitant de modifier le drainage.

forestiers.

- d'optimiser les opérations de transport se déroulant sur les terres privées par :
 18. la réalisation d'une étude sur le profil des transporteurs de récolte, les caractéristiques de leurs équipements et des éléments de modernisation à considérer;
 19. un soutien financier au transport de bois comparable aux mesures offertes en forêt publique afin d'éviter des écarts de compétitivité;
 20. l'attribution d'une mesure de soutien au transport du bois des forêts privées^{viii}.

^{viii} Le 20 juillet 2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place un nouveau programme permettant de subventionner le transport du bois feuillu de faible qualité afin de maintenir les activités de récolte dans les forêts publiques et privées des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Le programme vient à échéance le 31 mars 2021.



La contribution des forêts privées à l'économie des régions de l'Outaouais et des Laurentides : un potentiel à mettre en valeur

Mémoire rédigé dans le cadre de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Produit au nom de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et de l'Office des producteurs de bois de Pontiac.

30 mars 2020

La Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts généraux de 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 sont enregistrés comme producteurs forestiers.

L'action régionalisée de ses 13 syndicats et offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, le soutien aux propriétaires forestiers, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

Objet du mémoire

D’abord, ce mémoire vise à caractériser les possibilités de récolte dans les forêts privées des régions de l’Outaouais et des Laurentides, leur utilisation effective et les potentiels inutilisés.

Ensuite, ce mémoire analyse les facteurs contribuant à la mobilisation du bois en forêt privée.

Finalement, des recommandations sont formulées pour accroître l’activité sylvicole, incluant la récolte de bois, dans les forêts privées de l’Outaouais et des Laurentides.

Méthodologie et sources consultées

Plusieurs sources de données ont été utilisées dans la rédaction de ce mémoire.

Les données sur les profils et motivations des propriétaires forestiers proviennent d'une enquête menée en 2012 par la FPFQ. L'enquête a été réalisée par sondage téléphonique auprès de 2 215 propriétaires forestiers possédant au moins 4 hectares de boisé, répartis dans toutes les régions du Québec, à l'exception de la région des Laurentides qui n'a pas participé à l'enquête. Par conséquent, certaines nuances entre les propriétaires forestiers de ces deux régions, et même à l'intérieur d'une région, pourraient ne pas être perceptibles dans le présent rapport.

La partie du mémoire portant sur les contraintes réglementaires a été rédigée en se basant sur une étude réalisée par la Coopérative Terra-Bois et la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Cette étude présente une analyse des conséquences de la réglementation environnementale en forêt privée sur la possibilité de récolte forestière, appliquée sur le territoire d'une MRC.

La section du mémoire qui traite de l'appui technique et financier utilise plusieurs sources de données produites par la FPFQ, notamment les informations provenant du portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées, ainsi que des infolettres Forêts de chez nous PLUS.

Des données sur la possibilité de récolte forestière en forêt privée ont été utilisées dans la section *Utilisation des potentiels forestiers*. Pour les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais, l'objectif du calcul fut de déterminer le volume de bois pouvant être récolté annuellement sur l'ensemble du territoire. Cet horizon de calcul a été fixé à 10 ans, selon une production extensive de la forêt. Ainsi, le calcul ne tient pas compte d'une production intensive où des travaux sylvicoles auraient pour effet d'augmenter la productivité des peuplements au-delà de la productivité naturelle de la forêt. Par contre, le calcul considère l'accroissement supérieur des plantations résineuses existantes.

Analyse et rédaction

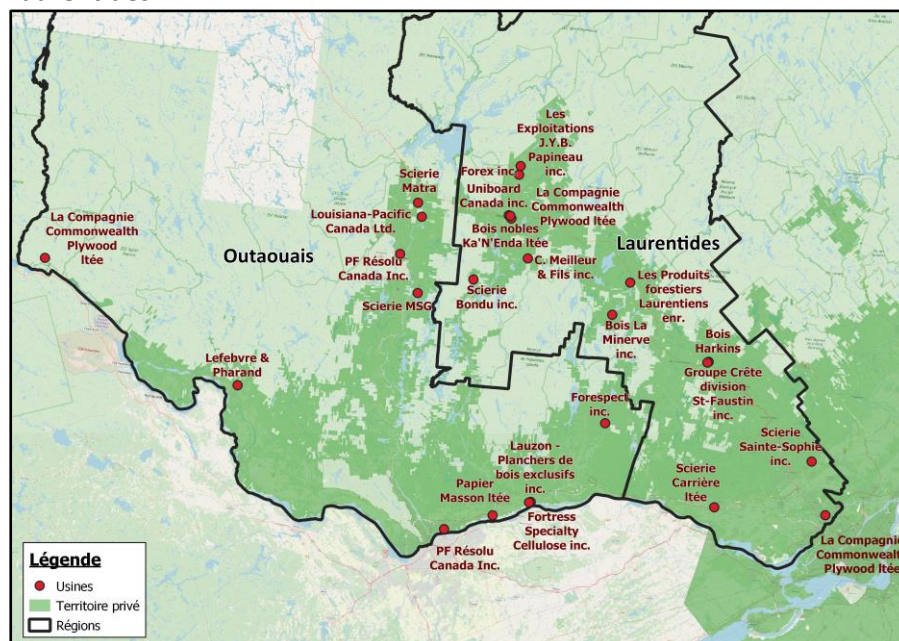
Marc-André Côté, ing.f., Ph. D.
Camille Bonhomme, ing.f.
Vincent Bouvet, B.A.

La forêt privée de l'Outaouais et des Laurentides

La superficie de la forêt privée productive de l'Outaouais et des Laurentides est de 1 016 000 hectares, ce qui représente 23 % des forêts productives de ces deux régions, alors qu'à l'échelle provinciale, la forêt privée représente 16 % de toutes les forêts productives au Québecⁱ.

De plus, la quasi-totalité des usines de ces deux régions est située sur le territoire de la forêt privée, comme le montre la figure suivante.

Figure 1 – Localisation des forêts privées de l'Outaouais et des Laurentides



Sources :

- 1) Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Répertoire des usines de transformation du bois.
- 2) Fédération des producteurs forestiers, Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, Office des producteurs de bois de la Gatineau et Office des producteurs de bois de Pontiac.

À la lumière de ces données, il serait contre-productif d'envisager la relance de l'industrie forestière dans l'Outaouais et les Laurentides sans mettre à profit les potentiels des forêts privées.

ⁱ Fédération des producteurs forestiers du Québec. La forêt privée chiffrée 2019, 32 p.
Fédération des producteurs forestiers du Québec

Les propriétaires forestiers de ces régions

Les forêts privées de l'Outaouais et des Laurentides sont détenues par 24 300 individus, familles, petites entreprises et grandes corporations qui possèdent en moyenne 41 hectares de forêt en excluant les propriétés de 800 hectares et plus d'un seul tenant. En comparaison, la superficie forestière moyenne provinciale est de 44 hectares par propriétaireⁱⁱ.

Sur certains aspects, les propriétaires forestiers de l'Outaouais sont semblables à leurs confrères et consœurs des autres régions du Québec. Les propriétaires forestiers de l'ensemble du Québec sont dans une forte proportion des hommes de plus de 50 ans, retraités, détenteurs d'un diplôme d'étude secondaire (ou moins), résidant à proximité de leurs boisés, retirant un faible revenu de leurs boisés, possédant leurs boisés depuis plus de 10 ans, et qui ont acquis leurs boisés principalement d'un membre de la famille, d'un ami, d'un voisin ou d'une connaissance.

Selon les données de sondage les plus récentes à ce sujetⁱⁱⁱ, les propriétaires forestiers de l'Outaouais quant à eux, se distinguent des autres propriétaires forestiers québécois puisqu'ils sont plus âgés, davantage à la retraite, plus scolarisés et plus nombreux à ne pas tirer de revenu forestier de leurs boisés.

Les sondages démontrent néanmoins une diversification croissante des profils des propriétaires forestiers. À l'échelle québécoise, en comparaison avec les plus anciens propriétaires^{iv}, les nouveaux propriétaires forestiers sont davantage scolarisés, disposent d'un revenu familial plus élevé, acquièrent leurs boisés dans une plus grande proportion d'étrangers et sont plus susceptibles de vivre à plus de 100 km de leur forêt.

La connaissance de ces caractéristiques est importante puisque les récentes études démontrent que l'âge, l'occupation, le niveau de scolarité, la distance entre le lieu de résidence et le boisé, ainsi que le mode d'acquisition influencent les comportements et les motivations des propriétaires forestiers face à la mise en valeur de leur patrimoine forestier, et ont par conséquent un impact sur le niveau d'activités de récolte dans les boisés^v.

ⁱⁱ Fédération des producteurs forestiers du Québec. La forêt privée chiffrée 2019, 32 p.

ⁱⁱⁱ Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

^{iv} Côté, M.-A. Généreux-Tremblay, A. Gilbert, D. Gélinas, N. 2017. Comparing the profiles, objectives and behaviours of new and longstanding non-industrial private forest owners in Quebec, Canada. *Forest Policy and Economics* 78: 116-121

^v Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2016. Impact of changes in the sociological characteristics of small-scale forest owners on timber harvesting behavior in Quebec, Canada. *Small-scale Forestry* 15: 375-392

Ainsi, la diversification des profils des propriétaires forestiers appelle une sophistication des mesures pour les inciter à gérer activement leurs boisés.

Tableau 1 - Profil des propriétaires forestiers de l'Outaouais par rapport aux propriétaires forestiers québécois

Profil des propriétaires forestiers	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
Occupation principale		
Retraité	45%	33%
Col bleu	15%	25%
Col blanc	24%	21%
Producteur agricole	7%	14%
Travailleur du secteur forestier	5%	6%
Autres	3%	2%
Pas de réponse	1%	1%
Répartition selon l'âge		
Moins de 25 ans	0%	0,3%
25 à 34 ans	1%	3%
Moins de 45 ans	8%	14%
45 à 54 ans	23%	24%
55 à 64 ans	29%	32%
Plus de 64 ans	38%	28%
Pas de réponse	2%	2%
Âge moyen	62	59
Niveau de scolarité complété		
Secondaire ou moins	55%	61%
Collégial	15%	20%
Baccalauréat ou plus	27%	18%
Pas de réponse	3%	1%
Genre		
Homme	85%	88%
Femme	15%	12%
Mode d'acquisition du premier boisé		
Membre de la famille	48%	51%
Ami, voisin, connaissance	16%	15%
Autres	36%	34%
Durée de possession des lots boisés		
Moins de 5 ans	11%	9%
5 à 10 ans	16%	16%
11 à 20 ans	22%	23%
Plus de 20 ans	51%	51%
Distance entre le plus proche boisé et le lieu de résidence		
À moins de 1 km	58%	50%
De 1 à moins de 10 km	13%	24%
De 10 à moins de 100	13%	19%
À 100 km ou plus	15%	7%
Revenu annuel familial (avant impôt)		
Moins de 20 000\$	9%	5%
20 000 \$ à 39 999 \$	6%	7%
40 000 \$ à 59 000 \$	8%	8%
60 000 \$ à 79 000 \$	10%	11%
80 000 à 99 000 \$	18%	22%
100 000 à 150 000 \$	20%	24%
Plus de 150 000 \$	11%	8%
Pas de réponse	19%	15%

Profil des propriétaires forestiers	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
Proportion du revenu familial (avant impôt) provenant de la forêt		
0%	81%	69%
1 à 10 %	11%	22%
Plus de 10%	4%	5%
26 à 50%	2%	1%
51 à 75%	1%	1%
76 à 100%	1%	1%
Pas de réponse	4%	4%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

Utilisation des potentiels forestiers

Possibilité de récolte forestière

Les plus récents calculs montrent que 33 % de la possibilité de récolte forestière totale du Québec se situe sur le territoire privé. Pour les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais, cette proportion est de 38 %.

Figure 2 - Part de la forêt privée dans la possibilité de récolte forestière totale de l'ensemble du Québec

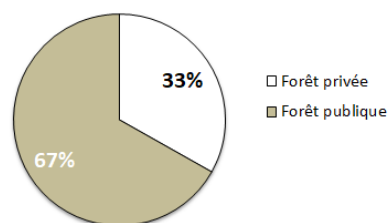
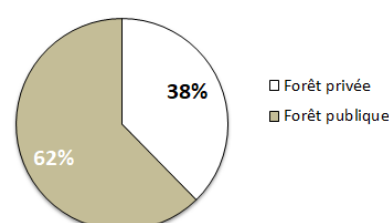


Figure 3 - Part de la forêt privée dans la possibilité de récolte forestière totale des Laurentides et de l'Outaouais



Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 15 janvier 2020

Sources :

1) Possibilité forestière en forêt privée :

FPFQ ET WSP. 2013 à 2015. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale. Rapports multiples produits pour les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. 27 pages et annexe

2) Possibilité forestière en forêt publique :

Outaouais (R07) Détermination 2018-2023. Synthèse régionale. Forestier en chef
Laurentides (R15) Détermination 2018-2023. Synthèse régionale. Forestier en chef
MFFP. Plan Stratégique 2019-2023

Utilisation de la possibilité de récolte forestière

Toutes essences confondues, l'utilisation de la possibilité de récolte forestière pour approvisionner l'industrie de la transformation est significativement inférieure dans les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais (16 % de la possibilité) qu'au niveau provincial (38 % de la possibilité).

Même en considérant la récolte de bois de chauffage, le constat demeure. En effet, il s'est récolté 27 % de la possibilité de récolte forestière dans les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais, comparativement à 48 % à l'échelle de la forêt privée québécoise, comme le montre le tableau 2 à la page suivante.

Toutefois, les syndicats et offices de producteurs forestiers et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) utilisent davantage le concept de bois mobilisable que celui de possibilité de récolte forestière. Le bois mobilisable correspond à une estimation des volumes pouvant réalistement être récoltés sur un territoire en tenant compte des historiques de production, des ressources disponibles pour la récolte et le transport des bois, et des conditions normales de marché. Le volume de bois mobilisable est généralement inférieur à la possibilité de récolte forestière. Ce volume est principalement calculé pour renseigner le MFFP sur l'offre de bois en provenance des forêts privées. L'évaluation du volume mobilisable est réalisée minimalement tous les 5 ans.

Tableau 2 - Comparaison de la consommation de la possibilité de récolte des forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais par rapport à la forêt privée québécoise en 2018

Toutes essences (m³s)	Forêt privée Laurentides et Outaouais		Forêt privée du Québec	
Possibilité de récolte forestière	2 941 485	100%	16 956 154	100%
Volume estimé mobilisable	905 000	31%	8 135 050	48%
Volume consommé par les usines	458 562	16%	6 404 199	38%
Bois de chauffage estimé	323 674	11%	1 755 562	10%
Consommations totales	782 236	27%	8 159 761	48%

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 15 janvier 2020

Sources :

1) Possibilité de récolte forestière :

FPFQ ET WSP. 2013 à 2015. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale. Rapports multiples produits pour les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. 27 pages et annexes

Agence BSL. 2013. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Document de connaissance. 173 pages

Groupe CAAF, 2017. Calcul de la possibilité forestière pour les forêts privées de l'Abitibi et du Témiscamingue

2) Bois mobilisable: Consultation sur les garanties d'approvisionnement (GA) 2018-2023, MFFP

3) Bois récolté: Fédération des producteurs forestiers du Québec, Syndicats et offices de producteurs forestiers

4) Bois de chauffage: Fédération des producteurs forestiers du Québec. Forêt de chez nous PLUS, août 2013

Notes :

1) La possibilité de récolte forestière est définie comme étant « le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année dans une zone donnée. Celle-ci permet de réglementer le niveau de récolte pour garantir un approvisionnement durable en bois » (OIFQ, Dictionnaire de la foresterie).

2) Le bois mobilisable correspond au bois pouvant être réalistement récolté et commercialisé selon les historiques de production, l'état des marchés et les ressources de récolte et de transport disponibles. Ce volume diffère de la possibilité de récolte forestière.

3) Les volumes de bois de chauffage ont été arbitrairement séparés entre les groupes d'essences (80 % des feuillus durs, 10 % des peupliers et 10 % d'autres essences résineuses).

Comme l'illustre le tableau 3 à la page suivante, les dynamiques d'exploitation de la possibilité de récolte varient grandement en fonction du type d'essences forestières. Toutefois, les régions des Laurentides et de l'Outaouais utilisent systématiquement une proportion plus faible de la possibilité de la récolte forestière et des volumes de bois mobilisable que la forêt privée québécoise, et ce, dans l'ensemble des quatre groupes d'essences forestières.

Tableau 3 - Consommation en fonction de la possibilité de récolte des forêts privées des Laurentides et l'Outaouais par rapport à la forêt privée québécoise, en 2018, par groupe d'essences forestières

	m ³ s	Forêt privée Laurentides et Outaouais		Forêt privée du Québec	
Sapins, épinettes, pin gris	Possibilité de récolte forestière	456 568	100%	5 693 545	100%
	Volume estimé mobilisable	227 500	50%	4 428 650	78%
	Volume consommé par les usines	144 221	32%	4 123 628	72%
	Bois de chauffage estimé	0	0%	0	0%
	Consommations totales	144 221	32%	4 123 628	72%
Autres résineux	Possibilité de récolte forestière	557 677	100%	2 148 977	100%
	Volume estimé mobilisable	123 900	22%	484 450	23%
	Volume consommé par les usines	81 689	15%	473 401	22%
	Bois de chauffage estimé	32 367	6%	175 556	8%
	Consommations totales	114 056	20%	648 957	30%
Feuillus durs	Possibilité de récolte forestière	1 373 849	100%	6 239 390	100%
	Volume estimé mobilisable	213 450	16%	1 181 500	19%
	Volume consommé par les usines	68 671	5%	634 669	10%
	Bois de chauffage estimé	258 939	19%	1 404 450	23%
	Consommations totales	327 611	24%	2 039 119	33%
Peupliers	Possibilité de récolte forestière	553 391	100%	2 874 242	100%
	Volume estimé mobilisable	340 150	61%	2 040 450	71%
	Volume consommé par les usines	163 980	30%	1 172 500	41%
	Bois de chauffage estimé	32 367	6%	175 556	6%
	Consommations totales	196 348	35%	1 348 056	47%

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 15 janvier 2020

Sources :

1) Possibilité de récolte forestière :

FPFQ ET WSP. 2013 à 2015. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale. Rapports multiples produits pour les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. 27 pages et annexes

Agence BSL. 2013. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Document de connaissance. 173 pages

Groupe CAAF. 2017. Calcul de la possibilité forestière pour les forêts privées de l'Abitibi et du Témiscamingue

2) Bois mobilisable: Consultation sur les garanties d'approvisionnement (GA) 2018-2023, MFFP

3) Bois récolté: Fédération des producteurs forestiers du Québec, Syndicats et offices de producteurs forestiers

4) Bois de chauffage: Fédération des producteurs forestiers du Québec

Notes :

1) La possibilité de récolte forestière est définie comme étant « le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année dans une zone donnée. Celle-ci permet de réglementer le niveau de récolte pour garantir un approvisionnement durable en bois » (OIFQ, Dictionnaire de la foresterie).

2) Le bois mobilisable correspond au bois pouvant être réalistement récolté et commercialisé selon les historiques de production, l'état des marchés et les ressources de récolte et de transport disponibles. Ce volume diffère de la possibilité de récolte forestière.

3) Les volumes de bois de chauffage ont été arbitrairement séparés entre les groupes d'essences (80 % des feuillus durs, 10 % des peupliers et 10 % d'autres essences résineuses).

Estimation des volumes sans preneur

On retrouve des potentiels inexploités dans tous les groupes d'essences forestières.

Groupe des sapins, épinettes et pin gris

À l'échelle de la forêt privée québécoise, l'appréciation des billes résineuses de qualité sciage en 2018 s'est traduite par une exploitation quasi totale des volumes mobilisables dans cette catégorie d'essences, soit 4 124 000 m³ sur les 4 429 000 m³ mobilisables (95 %). Cette réalité est nettement contrastée face à la situation des forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais où seulement 144 000 m³ ont été récoltés sur les 228 000 m³ mobilisables (63 %). Conséquemment, 83 000 m³ de sapins, épinettes et pin gris supplémentaires auraient été disponibles lors de cette année.

Groupe des feuillus durs

Parmi les 4 grands groupes d'essence, la catégorie des feuillus durs atteint la plus faible proportion de la mobilisation du bois par rapport à la possibilité de récolte forestière, tant au niveau provincial que dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais. Cette vaste quantité de feuillus durs de qualité trituration disponibles s'explique en partie par le vide créé à la suite des multiples fermetures d'usines québécoises de pâtes et papiers dans les années 2000, mais traduit un enjeu identifié dès la fin des années 1970. En 2018, lorsque l'usine de Fortress Global de Thurso était opérationnelle, les volumes de bois sans preneur étaient de 145 000 m³ dans les feuillus durs pour les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais. Toutefois, 259 000 m³ du groupe d'essence des feuillus durs furent utilisés comme bois de chauffage selon les estimations disponibles. En d'autres mots, la récolte a dépassé les volumes mobilisables lorsqu'on considère le bois de chauffage.

Groupe des peupliers

Le niveau de récolte de la catégorie d'essences des peupliers a également été négativement affecté par la conjoncture du secteur des pâtes et papiers. Toutefois, d'autres types de transformation ont été en mesure d'accaparer une part grandissante des peupliers récoltés. Ainsi, contrairement aux feuillus durs, les volumes de bois sans preneur dans le groupe d'essence des peupliers représentent seulement 52 % du volume de bois mobilisable dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais. Cette mesure est légèrement supérieure à la moyenne provinciale de 43 %. Pour la catégorie d'essence des peupliers, les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais disposaient néanmoins d'un volume de bois sans preneur de 176 000 m³ en 2018.

Conclusions

Il existe un fort potentiel de récolte inutilisé dans les forêts privées de l'Outaouais et des Laurentides. En 2018, plus de 446 000 m³ auraient pu être consommés par l'industrie forestière.

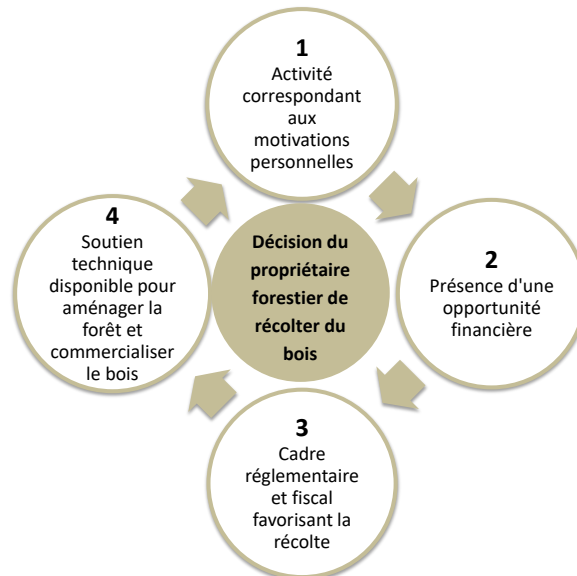
D'autres régions du Québec ont mieux réussi à mobiliser le bois des forêts privées pour approvisionner leur industrie de la transformation.

Facteurs de mobilisation des bois

Comment accroître la production de bois chez le plus grand nombre de propriétaires forestiers? Selon notre expérience et la littérature scientifique à ce sujet, la décision de produire et de récolter du bois est influencée par un ensemble de facteurs complémentaires :

1. D'abord, l'activité doit correspondre aux motivations personnelles du propriétaire forestier, car autrement, aucune production ne se fera. Les croyances du propriétaire de boisé, le lien de l'activité sylvicole avec ses valeurs personnelles, et la contribution de l'aménagement forestier à son identité ou son mode de vie déclencheront sa décision de récolter ou non du bois sur sa propriété.
2. Ensuite, une opportunité d'affaires doit se présenter; c'est-à-dire que la forêt doit être mature, un débouché doit exister pour son bois et l'activité doit s'avérer lucrative, tant pour le propriétaire forestier que pour l'entrepreneur de récolte.
3. Puis, la réglementation provinciale et municipale doit permettre la réalisation de cette activité sur une base rentable et le traitement fiscal du revenu forestier doit être raisonnable.
4. Finalement, un soutien technique au propriétaire est nécessaire pour faciliter l'aménagement forestier, la récolte, la commercialisation, le transport du bois et la remise en production du site récolté.

Figure 4 - Facteurs déclencheurs de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers



Motivations des propriétaires forestiers

L'étude des motivations des propriétaires forestiers est révélatrice. Comme le montre le tableau 4 tiré de la dernière enquête disponible, le niveau d'activités de récolte et d'aménagement forestier est élevé parmi la population de propriétaires forestiers québécois qui possèdent cependant leurs boisés principalement pour la récréation et le simple plaisir, devançant largement l'opportunité d'obtenir un revenu d'appoint. Il faut par contre faire attention, car la récolte de bois de chauffage peut être associée au plaisir d'aménager sa forêt et de travailler dans la nature chez une forte proportion de propriétaires de boisés.

Tableau 4 - Réalisation d'activités de récolte au cours des 5 dernières années

Réalisation d'activités de récolte au cours des 5 dernières années (sondage 2012)	Outaouais	Moyenne québécoise
Avez-vous...	% des répondants	
...récolté du bois de chauffage sur votre propriété?	74%	81%
...récolté du bois pour la pâte ou le sciage sur votre propriété?	29%	43%
...récolté du bois (chauffage, pour la pâte ou le sciage)?	78%	86%
...fait des travaux en forêt, autres que la récolte de bois?	27%	37%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

Tant pour la récolte de bois que la réalisation d'autres travaux forestiers, les propriétaires de boisés de l'Outaouais ont été moins actifs que la moyenne québécoise, et ce, même si leurs motivations pour détenir une forêt sont semblables à celles de leurs confrères et consœurs des autres régions, comme le montre le tableau 5.

Tableau 5 - Raisons pour lesquelles les propriétaires possèdent un boisé

Raisons pour lesquelles les propriétaires possèdent un boisé	Outaouais	Moyenne québécoise
Possédez-vous un boisé...	% des répondants	
...pour le plaisir de posséder un milieu naturel?	93%	92%
...pour le plaisir d'aménager une forêt?	80%	84%
...pour récolter du bois de chauffage?	69%	75%
...pour donner en héritage?	72%	74%
...pour les activités familiales, autres que la chasse?	76%	74%
...à titre d'investissement ou de fonds de retraite?	53%	57%
...pour produire du bois de pâte ou de sciage?	42%	53%
...pour la chasse ou la pêche ?	58%	48%
...car il était inclus dans l'achat d'une propriété (ferme, chalet)?	42%	41%
...pour générer un revenu d'appoint?	29%	33%
...pour produire du sirop d'érable?	17%	26%
...pour récolter des champignons, des branches ou des petits fruits?	14%	13%
...pour produire des arbres de Noël?	1%	3%

Note : Les répondants pouvaient répondre oui à une ou plusieurs de ces raisons.

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

La volonté de transmettre son lot boisé en héritage est exprimée par une large proportion des répondants, au Québec et en Outaouais, ce qui limite les possibilités de liquidation des peuplements forestiers et encourage une gestion prudente de leur patrimoine naturel.

Les raisons qui incitent les propriétaires forestiers de l'Outaouais à récolter ou faire récolter du bois sont également semblables à la moyenne québécoise. Globalement, l'amélioration de la forêt est un facteur plus

important que l'obtention d'un revenu d'appoint. Le temps disponible, le besoin en bois de chauffage et la recommandation d'un professionnel sont aussi des facteurs initiant une activité de récolte, comme le montre le tableau 6.

Tableau 6 - Raisons qui incitent les propriétaires à récolter ou à faire récolter du bois

Raisons qui incitent les propriétaires à récolter ou à faire récolter du bois	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
L'amélioration de votre forêt	92%	93%
Le temps disponible pour le faire et le plaisir de travailler en forêt	91%	89%
Des arbres à maturité	88%	83%
Un besoin de bois de chauffage	76%	77%
Une recommandation d'un technicien, d'un ingénieur forestier ou d'un biologiste	61%	64%
L'amélioration des habitats fauniques	42%	45%
Une opportunité d'affaires	24%	25%
Le revenu obtenu du bois	29%	24%
L'agrandissement d'une terre en culture	5%	5%

Note : Les répondants pouvaient répondre oui à une ou plusieurs de ces raisons.

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

À l'inverse, les raisons justifiant l'absence d'activités d'aménagement forestier chez certains propriétaires de lots boisés sont principalement le manque de temps, des objectifs de possession qui vont à l'encontre des objectifs de la sylviculture et la rentabilité de l'activité sylvicole. Le prix du bois ou un soutien financier pour la réalisation des travaux forestiers sont des incitatifs à réaliser plus de travaux en forêt pour plus de la moitié des propriétaires forestiers, peu importe leur région. D'après la littérature, le prix et le soutien financier ne seront cependant pas les déclencheurs fondamentaux de projets d'aménagement forestier, mais influenceront plutôt l'étendue des travaux ou le calendrier de réalisation de ceux-ci^{vi}. Fait à noter, les répondants de l'Outaouais se distinguent par la proportion de propriétaires ne souhaitant pas couper d'arbres sur leurs propriétés et jugeant les marchés du bois incertains (voir le tableau 7 à la page suivante).

^{vi} Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2016. Impact of changes in the sociological characteristics of small-scale forest owners on timber harvesting behavior in Quebec, Canada. *Small-scale Forestry* 15: 375-392

Tableau 7 - Raisons pour lesquelles les propriétaires n'ont pas aménagé leurs forêts au cours des dernières années

Raisons pour lesquelles les propriétaires n'ont pas aménagé leur forêt au cours des dernières années <i>Est-ce parce que...</i>	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
...vous manquez de temps?	37%	55%
...l'aménagement forestier n'est pas un de vos objectifs?	56%	49%
...le prix du bois est trop bas ou les marchés incertains?	29%	43%
...vous estimez que ce n'est pas rentable?	28%	37%
...vous ne voulez pas couper d'arbres?	45%	32%
...votre forêt n'est pas assez âgée?	27%	24%
...vous n'avez pas à combler de besoins financiers?	20%	22%
...vous manquez de connaissances sur l'aménagement forestier?	26%	22%
...votre état de santé ou votre âge ne vous le permettent pas?	25%	20%
...vous manquez de connaissances sur les débouchés pour votre bois?	21%	18%
...vous avez peur d'endommager votre forêt?	27%	16%
...vous n'avez pas accès à de l'aide financière?	6%	11%
...votre forêt est trop inaccessible?	11%	11%
...vous avez déjà vécu de mauvaises expériences?	12%	8%
...vous n'arrivez pas à trouver des travailleurs fiables?	9%	7%
...les réglementations municipales ne vous le permettent pas?	1%	4%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

Au niveau des conditions qui pourraient les convaincre à entreprendre davantage de travaux, les propriétaires forestiers de l'Outaouais ont des motivations similaires à leurs homologues québécois. Un meilleur revenu pour le bois vendu, des incitatifs financiers, l'assurance d'un travail bien fait et un soutien professionnel sont des arguments jugés convaincants. Les répondants de l'Outaouais se distinguent cependant par leur perception des réglementations municipales qu'ils jugent plus contraignantes que la moyenne des répondants québécois (voir le tableau 8).

Tableau 8 - Conditions qui pourraient convaincre les propriétaires de faire plus de travaux dans leur forêt

Conditions qui pourraient convaincre les propriétaires de faire plus de travaux dans leur forêt	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
Un meilleur prix pour votre bois	53%	65%
Un rabais de taxe foncière incitant à bien aménager votre forêt	58%	63%
Des subventions pour vous soutenir financièrement	54%	60%
L'assurance que le travail en forêt sera bien fait	45%	44%
La visite d'un ingénieur forestier pour vous conseiller	40%	40%
De l'aide pour vendre votre bois	29%	34%
Une meilleure connaissance de votre forêt	36%	34%
Des réglementations municipales moins contraignantes	53%	26%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

Questionnés sur les raisons expliquant l'absence de recours aux programmes de soutien financier à l'aménagement forestier, les répondants de l'Outaouais ont répondu dans une plus large proportion ignorer l'existence de ces mesures.

Tableau 9 - Raisons pour lesquelles les propriétaires n'ont pas utilisé les programmes de soutien financier à l'aménagement forestier

Raisons pour lesquelles les propriétaires n'ont pas utilisé les programmes de soutien financier à l'aménagement forestier <i>Est-ce parce que...</i>	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
...vous préférez faire les choses à votre façon et être seul à décider?	73%	63%
...vous n'étiez pas au courant de l'existence de ces programmes?	40%	27%
...les programmes sont trop compliqués?	13%	20%
...les budgets étaient épuisés lorsque vous vous êtes renseignés?	8%	8%
...vous n'aviez pas l'argent pour payer votre part aux programmes d'aide?	0%	3%
...vous étiez sur une liste d'attente pour recevoir de l'aide?	4%	4%
Est-ce pour une autre raison?	13%	13%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

Conclusions

La culture sylvicole est moins développée chez les propriétaires de l'Outaouais que la moyenne québécoise.

Les motivations des répondants au sondage donnent des idées pour mieux les rejoindre et les inciter à entreprendre des travaux d'aménagement forestier.

Opportunité d'affaires

Si le propriétaire forestier souhaite récolter du bois, il analysera les occasions d'affaires disponibles. Existe-t-il des marchés pour le bois qu'il récoltera ou fera récolter sur sa propriété? Est-ce que les prix offerts lui permettront d'obtenir un profit raisonnable?

Les opportunités de vente dépendront du niveau de demande des industriels, ainsi que du niveau de concurrence exercée par d'autres sources d'approvisionnement en bois rond des usines, soit les autres producteurs de bois des forêts privées québécoises, les forêts privées de l'extérieur du Québec et les forêts publiques québécoises.

Afin de s'assurer que l'offre de matière ligneuse réponde à la demande industrielle, le MFFP établit des scénarios d'approvisionnement des usines de transformation du bois localisées au Québec, sur des périodes quinquennales. Dans ce calcul, l'offre de bois rond des forêts privées est considérée comme l'une des sources d'approvisionnement prioritaire, contrairement aux copeaux des usines, aux achats de bois de l'extérieur du Québec et au bois des forêts de proximité. Le bois des forêts publiques est considéré comme une source d'approvisionnement résiduelle, comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. En théorie, le respect de ces scénarios devrait offrir des débouchés suffisants pour le bois des forêts privées.

La comparaison des achats réels aux scénarios d'approvisionnement des usines devient ainsi une indication de la demande des industriels pour le bois des forêts privées.

Le tableau suivant compare le respect des achats de bois des forêts privées prévus dans les scénarios d'approvisionnement des usines sur le marché de l'Outaouais et des Laurentides, et sur le marché québécois.

Tableau 10 - Comparaison des achats en bois des forêts privées par rapport à la scénarisation d'approvisionnement des usines, toutes essences, en 2018

Toutes essences (m³s)	Forêt privée Laurentides et Outaouais		Forêt privée du Québec	
Volume scénarisé aux usines	867 500	100%	7 753 350	100%
Volume récolté consommé par les usines	458 562	53%	6 404 199	83%
Écart (scénarisé - consommation usines)	408 938	47%	1 349 151	17%

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 15 janvier 2020

Sources :

1) Possibilité de récolte forestière :

FPFQ ET WSP. 2013 à 2015. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale. Rapports multiples produits pour les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. 27 pages et annexes

Agence BSL. 2013. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Document de connaissance. 173 pages

Groupe CAAF. 2017. Calcul de la possibilité forestière pour les forêts privées de l'Abitibi et du Témiscamingue

2) Bois scénarisé : Consultation sur les garanties d'approvisionnement (GA) 2018-2023, MFFP

3) Bois récolté : Fédération des producteurs forestiers du Québec, Syndicats et offices de producteurs forestiers

Notes :

1) La possibilité de récolte forestière est définie comme étant « le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année dans une zone donnée. Celle-ci permet de réglementer le niveau de récolte pour garantir un approvisionnement durable en bois » (OIFQ, Dictionnaire de la foresterie).

2) Le bois scénarisé représente le volume de bois retenu par le MFFP dans les scénarios d'approvisionnement des usines de transformation.

La comparaison des statistiques des ventes de bois aux industriels et des scénarios d'approvisionnement du MFFP soulève une grande disparité entre les forêts privées des deux régions de l'ouest du Québec et l'ensemble des régions québécoises. En effet, toutes essences confondues, les industriels des Laurentides et de l'Outaouais ont consommé 53 % des volumes scénarisés. En considérant l'ensemble des régions du Québec, incluant les Laurentides et l'Outaouais, les scénarios d'approvisionnement retenus par le MFFP ont été respectés à 83 % par les industriels. Un écart important lorsqu'on considère que les données des Laurentides et de l'Outaouais sont incluses dans la moyenne provinciale.

Plus précisément, cette analyse peut se faire par groupes d'essences forestières, comme le démontre le tableau suivant, mais le constat demeure le même.

Tableau 11 - Comparaison des achats en bois des forêts privées pour l'année 2018 par rapport à la scénarisation d'approvisionnement des usines, par groupe d'essences, en 2018

	m ³ s	Forêt privée Laurentides et Outaouais		Forêt privée du Québec	
Sapins, épinettes, pin gris	Volume scénarisé aux usines	217 300	100%	4 339 150	100%
	Volume consommé par les usines	144 221	66%	4 123 628	95%
	Écart (scénarisé - consommation usines)	73 079		215 522	
Autres résineux	Volume scénarisé aux usines	123 900	100%	355 250	100%
	Volume consommé par les usines	81 689	66%	473 401	133%
	Écart (scénarisé - consommation usines)	42 211		0	
Feuillus durs	Volume scénarisé aux usines	213 450	100%	1 176 850	100%
	Volume consommé par les usines	68 671	32%	634 669	54%
	Écart (scénarisé - consommation usines)	144 779		542 181	
Peupliers	Volume scénarisé aux usines	338 150	100%	1 882 100	100%
	Volume consommé par les usines	163 980	48%	1 172 500	62%
	Écart (scénarisé - consommation usines)	174 170		709 600	

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 15 janvier 2020

Sources :

1) Possibilité de récolte forestière :

FPFQ ET WSP. 2013 à 2015. Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale. Rapports multiples produits pour les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées. 27 pages et annexes

Agence BSL. 2013. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, Document de connaissance. 173 pages

Groupe CAAF, 2017. Calcul de la possibilité forestière pour les forêts privées de l'Abitibi et du Témiscamingue

2) Bois scénarisé : Consultation sur les garanties d'approvisionnement (GA) 2018-2023, MFFP

3) Bois récolté : Fédération des producteurs forestiers du Québec, Syndicats et offices de producteurs forestiers

Notes :

1) La possibilité de récolte forestière est définie comme étant « le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année dans une zone donnée. Celle-ci permet de réglementer le niveau de récolte pour garantir un approvisionnement durable en bois » (OIFQ, Dictionnaire de la foresterie).

2) Le bois scénarisé représente le volume de bois retenu par le MFFP dans les scénarios d'approvisionnement des usines de transformation.

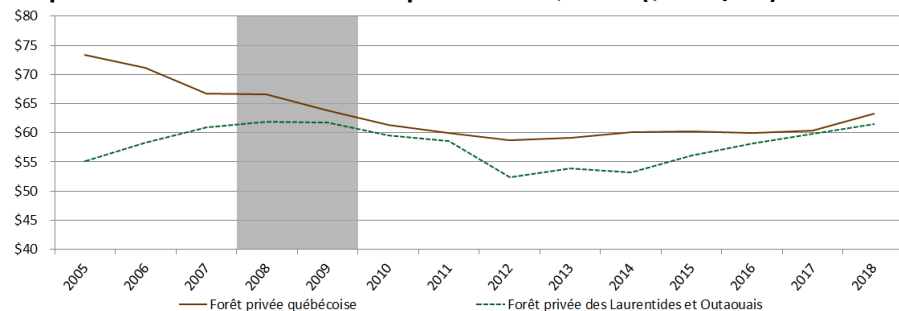
Le prix du bois des forêts privées pourrait expliquer le manque d'appétit de la part des industriels de la région.

Dans le cadre de cette étude, nous ne disposons pas de données spécifiques sur les coûts d'approvisionnement en bois des forêts publiques de l'Outaouais et des Laurentides, ce qui limite les comparaisons entre ces deux sources d'approvisionnement.

Cependant, l'évolution du prix moyen pondéré du bois de la forêt privée permet d'obtenir un indice du revenu du producteur puisqu'il incorpore l'ensemble des livraisons pour toutes les essences et les catégories de qualité.

Le prix moyen pondéré pour le bois de la forêt privée québécoise est ainsi passé de 73,34 \$/m³ en 2005 à 63,21 \$/m³ en 2018^{vii} (en dollars constants de 2018), soit une réduction de 14 % entre deux années de haut de cycle économique pour les produits forestiers. Ainsi, l'incitatif financier pour un producteur forestier est moins important qu'il y a 13 ans pour procéder à des travaux de récolte.

Figure 5 - Évolution du prix moyen pondéré du bois rond toutes essences à l'usine des forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais par rapport au prix de l'ensemble des forêts privées du Québec (\$2018/m³)



Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 10 janvier 2020

Sources : Fédération des producteurs forestiers du Québec et syndicats et offices de producteurs forestiers

Note : La zone grise représente la dernière récession américaine. L'indice des prix à la consommation du Québec a été utilisé pour indexer les prix du bois rond.

Le prix moyen pondéré pour les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais a été invariablement plus faible que la moyenne provinciale au cours des 13 dernières années. Les producteurs forestiers de ces régions n'ont pas été en mesure de dégager le même niveau de rentabilité pour leurs ressources forestières que leurs consœurs et confrères du Québec. Toutefois, le prix moyen pondéré des livraisons de l'Outaouais et des Laurentides est passé de 55,18 \$/m³ à 61,50 \$/m³, soit une progression de 11 % pendant cette période (en dollars constants de 2018). Ainsi, l'écart avec la moyenne provinciale a diminué.

Il existe évidemment des variations de prix selon les essences et les qualités de produits, mais le propriétaire forestier doit écouler l'ensemble de la production de son chantier, ce qui joue en faveur de l'utilisation de la moyenne pondérée (toutes essences et tous produits). Les variations annuelles dans les pondérations des essences doivent également être considérées.

Conclusion

Les usines de transformation peinent à respecter leur scénario d'approvisionnement en bois des forêts privées, comparativement aux autres régions du Québec.

^{vii} Les données de l'année 2019 seront connues à la fin du mois de mars 2020.

Contraintes réglementaires

Au cours des 20 dernières années, les exigences réglementaires visant les 134 000 propriétaires forestiers québécois se sont accrues, ce qui peut décourager les propriétaires à entreprendre des travaux d'aménagement forestier comme le montre le tableau suivant.

Tableau 12 – Proportion des répondants affirmant avoir réduit leurs activités d'aménagement en raison des réglementations municipales sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier

Outaouais	Moyenne québécoise
% des répondants	
9%	7%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

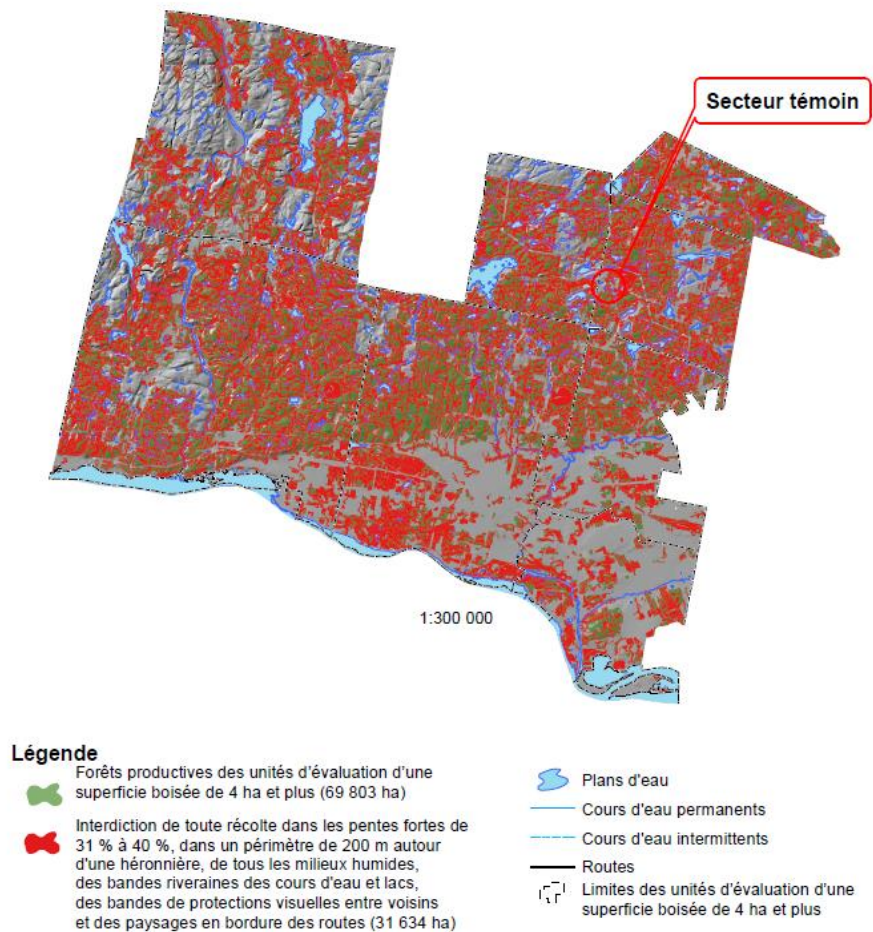
De plus, une étude réalisée pour la FPFQ a permis d'évaluer les conséquences d'un accroissement des contraintes à l'abattage d'arbres sur la possibilité de récolte forestière du territoire d'une MRC^{viii}. Cette étude démontre que bien que l'effet individuel de chacune des restrictions réglementaires ait un impact raisonnable, les combinaisons et juxtapositions de ces contraintes peuvent avoir un effet important.

Plusieurs scénarios combinant des contraintes de largeurs variables de bandes de protection ont ainsi été analysés. Par exemple, l'effet cumulatif des contraintes réglementaires est susceptible de réduire la possibilité de récolte forestière régionale de 34 % lorsqu'on exige des bandes de protection d'une largeur de 10 mètres, mais de 45 % lorsque ces bandes sont de 20 mètres et qu'aucune récolte partielle n'y est permise.

Ces analyses démontrent l'ampleur des réglementations sur les activités d'aménagement des propriétaires forestiers et sur la possibilité de récolte forestière annuelle. Prise individuellement, chacune des contraintes peut sembler raisonnable, mais l'effet cumulatif a une incidence drastique sur les projets des propriétaires et les volumes pouvant être récoltés.

^{viii} Armstrong, D. Lascelles, D. Rhéaume, M.-A. 2017. Analyse des conséquences de la réglementation environnementale en forêt privée sur la possibilité de récolte forestière. Étude produite par la Coopérative Terra-Bois et la Fédération des producteurs forestiers du Québec. 24 p. et annexe

Figure 6 - Effet cumulatif des contraintes à la récolte sur un territoire de MRC



Source : Armstrong, D. Lascelles, D. Rhéaume, M.-A. 2017. Analyse des conséquences de la réglementation environnementale en forêt privée sur la possibilité de récolte forestière. Étude produite par la Coopérative Terra-Bois et la Fédération des producteurs forestiers du Québec. 24 p. et annexe

Conclusion

Ces informations mettent en évidence l'importance d'adopter des réglementations permettant de concilier les besoins des différents intervenants. Les réglementations émanant des municipalités, MRC et ministères devraient pouvoir répondre aux besoins des citoyens tout en permettant aux propriétaires de réaliser des activités sylvicoles sur leurs lots boisés.

Appui technique et financier

L'appui recherché par les propriétaires forestiers souhaitant réaliser des travaux d'aménagement forestier prendra plusieurs formes.

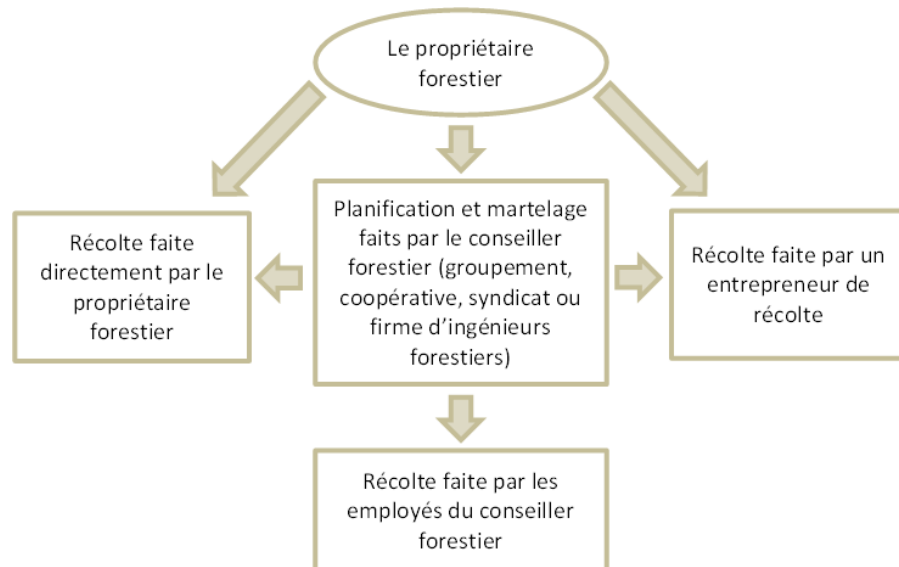
En premier lieu, un soutien technique sera nécessaire pour les aider à caractériser les potentiels sylvicoles de leurs boisés, délimiter les milieux sensibles à protéger et définir des options d'aménagement forestier qui répondent aux motivations du propriétaire et respectent les réglementations provinciales et municipales en vigueur. Ce soutien pourra aussi inclure la prise en charge des travaux à réaliser sur la propriété, et ce, pour toute la gamme des interventions possibles en milieu forestier.

En second lieu, un soutien financier sera indispensable à la réalisation de travaux sylvicoles ne présentant pas de rentabilité pour le propriétaire forestier. On peut penser aux travaux de reboisement ou d'éclaircies des peuplements forestiers.

L'appui technique des entrepreneurs de récolte

Il existe plusieurs circuits de récolte en forêt privée. Le propriétaire forestier pourra faire sa récolte lui-même ou confier cette activité à un entrepreneur de récolte ou à son conseiller forestier. Ce dernier pourra posséder des équipements de récolte ou, à son tour, confier ce travail à un sous-traitant. La figure suivante illustre ces possibilités.

Figure 7 - Circuit de récolte des bois en forêt privée



Pour plusieurs raisons, la mécanisation de la récolte a connu une forte progression au cours des 10 dernières années. Premièrement, ce phénomène répond aux changements sociologiques chez les propriétaires forestiers qui disposent de moins en moins de temps, d'expertise ou d'équipements pour entreprendre seuls des travaux de récolte dans leurs boisés. Un nombre croissant d'entre eux préfère confier ce travail à une entreprise spécialisée. Deuxièmement, les conseillers des propriétaires forestiers font appel à des sous-traitants mécanisés pour remplacer des

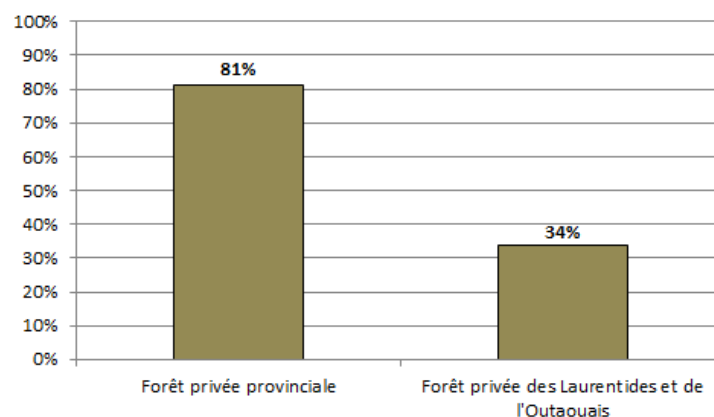
équipes d'abatteurs manuels de plus en plus difficiles à trouver à mesure qu'ils prennent leur retraite ou quittent le métier. Troisièmement, la perte des marchés traditionnels pour les petites billes de bois destinées à la pâte, au profit de plus gros billots destinés au marché du sciage, accroît la difficulté des opérations forestières et les exigences de façonnage des billes.

Selon un recensement de la FPFQ réalisé en 2019, il y a environ 450 entrepreneurs de récolte mécanisée œuvrant en forêt privée. Ces entreprises réalisent des travaux à leur compte ou en sous-traitance pour d'autres entrepreneurs, des groupements forestiers, des coopératives forestières et des firmes d'ingénieurs forestiers. En 2018, ces entrepreneurs ont réalisé 81 % de la récolte en forêt privée, soit environ 5,2 millions de mètres cubes^{ix}.

Pour une vaste majorité, il s'agit d'entrepreneurs artisans où le propriétaire est directement impliqué dans les opérations forestières. Il existe également de plus grandes entreprises disposant de plusieurs équipes et d'une variété de machines pour construire les chemins, abattre les arbres, les débarder aux chemins, les débiter et les transporter aux usines.

La figure suivante compare la progression de la récolte mécanisée par territoire de plan conjoint de producteurs de bois en 2018. On y constate que, mis à part la région des Laurentides et de l'Outaouais, la récolte mécanisée est désormais la norme.

Figure 8 - Comparaison des volumes de bois récoltés mécaniquement des forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais par rapport à la forêt privée québécoise, en 2018



Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 3 février 2020

Sources : Fédération des producteurs forestiers du Québec et syndicats et offices de producteurs forestiers

Note : Données non disponibles pour la Beauce

^{ix} Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2019. Évolution de la récolte mécanisée en forêt privée. Forêts de chez nous PLUS. 1^{er} novembre 2019, vol. 24, n° 11

L'appui technique des conseillers forestiers

On retrouve des organismes offrant des services en aménagement forestier dans tous les secteurs des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Les services offerts par les groupements forestiers, les conseillers indépendants et les syndicats de producteurs de bois sont largement connus et utilisés par les propriétaires forestiers si l'on se fie à la dernière enquête. Le pourcentage varie selon la présence relative de l'un ou l'autre de ces intervenants dans une région donnée. Ces résultats diffèrent cependant pour l'Outaouais en ce qui a trait aux entrepreneurs forestiers et aux ingénieurs ou techniciens forestiers à leur compte.

Tableau 13 - Intervenants participant à la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier en Outaouais par rapport au Québec

Intervenants participant à la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier	Outaouais	Moyenne québécoise
	% des répondants	
Propriétaire forestier ou sa famille	89%	83%
Groupement de propriétaires forestiers	44%	42%
Syndicat de producteurs de bois	33%	32%
Ingénieur ou technicien forestier à leur compte	11%	21%
Entrepreneur forestier	3%	9%

Source : Côté, M.-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 42 p. + annexes

Fait à noter, les organismes œuvrant en Outaouais et dans les Laurentides emploient peu de personnes par rapport à la moyenne des autres conseillers forestiers québécois, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 14 - Conseillers forestiers présents en Outaouais et dans les Laurentides comparativement au Québec

Conseillers forestiers	Province de Québec	Outaouais	Laurentides
Nombre	92	8	6
Emplois réels	1 803	74	36
Équivalent temps complet	901	29	27

Source : FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. *Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées*, 2020, 24 p.

Soutien à la mise en marché des bois des forêts privées

En Outaouais et dans les Laurentides, 3 syndicats et offices de producteurs forestiers œuvrent à la mise en marché du bois des forêts privées. Ils comptent peu d'employés comparativement à l'ensemble des syndicats et offices à l'échelle du Québec.

Tableau 15 - Syndicats et offices de producteurs forestiers participant à la mise en marché des bois en Outaouais et dans les Laurentides

Syndicats et offices de producteurs forestiers participant à la mise en marché des bois	Région	Emplois réels	Équivalent temps complet
Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais	Laurentides et Outaouais	3	3
Office des producteurs de bois de la Gatineau	Outaouais	3	3
Office des producteurs de bois de Pontiac	Outaouais	2	1,6

Source : FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. *Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées*, 2020, 24 p.

Note : Le personnel dédié au conseil en aménagement forestier est exclu de cette compilation. Il est cependant inclus dans le tableau 14 sur l'offre de conseillers forestiers.

L'appui financier des programmes de mise en valeur des forêts privées

Ces différences dans le soutien technique aux propriétaires forestiers pourraient davantage être le fruit d'un historique de soutien gouvernemental que de conditions sociologiques entre les propriétaires forestiers.

En particulier pour les Laurentides, les contributions du MFFP à différents budgets pour l'aménagement des forêts privées sont loin d'être aussi importantes que pour l'ensemble du Québec lorsqu'on les rapporte aux superficies forestières productives ou à la possibilité de récolte.

Cela se reflète sur le nombre de producteurs forestiers enregistrés pour bénéficier des programmes gouvernementaux offerts aux propriétaires de lots boisés. Ainsi, même si le budget dédié à l'aménagement des forêts privées par producteur dans ces régions peut paraître élevé, ils sont peu nombreux à en bénéficier, comme le montrent les tableaux 16 et 17.

Il est également important de noter l'effet de décisions gouvernementales sur la concentration des budgets de programmes chez les propriétaires forestiers membres d'un groupement forestier, ce qui limite la capacité de desservir les propriétaires qui ne souhaitent pas en devenir membres.

Tableau 16 - Appui financier aux forêts privées des Laurentides par rapport aux forêts privées québécoises

Critères	Province de Québec	Laurentides	
		Données	Représentativité
Contributions du MFFP	39 986 000 \$	1 297 150 \$	3%
Contribution du MFFP au PAMVFP	28 443 000 \$	947 150 \$	3%
Contribution du MFFP au Budget supplémentaire	8 220 000 \$	350 000 \$	4%
Contribution du MFFP au Fonds du Leadership	3 323 000 \$	0 \$	0%
Nombre de producteurs forestiers enregistrés	28 819	413	1%
Budget par producteur forestier enregistré	1 387 \$/producteur	3 141 \$/producteur	
Nombre de propriétaires de lots boisés de plus de 4 ha	107 500	13 400	12%
Budget par propriétaire	372 \$/propriétaire	97 \$/propriétaire	
Superficies forestières privées productives	6 796 100	481 800	7%
Budget par superficie	5,88 \$/ha	2,69 \$/ha	
Possibilité de récolte	16 956 154	1 285 489	8%

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 17 janvier 2020

Sources :

1) MFFP, Montant de l'aide financière octroyée aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

2) Fédération des producteurs forestiers du Québec, Forêt privée chiffrée 2019.

3) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, PPMV et communication personnelle pour le nombre de producteurs au 31 mars 2019.

Note : Les budgets pour la TBE ne sont pas inclus dans la contribution du MFFP.

Tableau 17 - Appui financier aux forêts privées de l'Outaouais par rapport aux forêts privées québécoises

Critères	Province de Québec	Outaouais	
		Données	Représentativité
Contributions du MFFP	39 986 000 \$	2 647 800 \$	7%
Contribution du MFFP au PAMVFP	28 443 000 \$	1 121 000 \$	4%
Contribution du MFFP au Budget supplémentaire	8 220 000 \$	658 200 \$	8%
Contribution du MFFP au Fonds du Leadership	3 323 000 \$	868 600 \$	26%
Nombre de producteurs forestiers enregistrés	28 819	765	3%
Budget par producteur forestier enregistré	1 387 \$/producteur	3 461 \$/producteur	
Nombre de propriétaires de lots boisés de plus de 4 ha	107 500	10 900	10%
Budget par propriétaire	372 \$/propriétaire	243 \$/propriétaire	
Superficies forestières privées productives	6 796 100	534 200	8%
Budget par superficie	5,88 \$/ha	4,96 \$/ha	
Possibilité de récolte	16 956 154	1 655 996	10%

Compilation de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, 17 janvier 2020

Sources :

- 1) MFFP, Montant de l'aide financière octroyée aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées.
- 2) Fédération des producteurs forestiers du Québec, Forêt privée chiffrée 2019.
- 3) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, PPMV et communication personnelle pour le nombre de producteurs au 31 mars 2019.

Note : Les budgets pour la TBE ne sont pas inclus dans la contribution du MFFP.

Conclusions

Le *benchmarking* de facteurs déclencheurs de la récolte montre des écarts entre la situation prévalant dans l'Outaouais et les Laurentides et le reste du Québec.

Une meilleure application du régime forestier s'appliquant au territoire privé permettrait d'accroître la culture sylvicole chez un plus grand nombre de propriétaires de boisés.

Recommandations

L'analyse des données présentées dans les sections précédentes milite pour des mesures simples pouvant permettre d'accroître la culture sylvicole chez les propriétaires forestiers de l'Outaouais et des Laurentides, de multiplier les superficies de travaux d'aménagement forestier et, ultimement, la récolte de bois dans les forêts privées de ces régions.

Grosso modo, il s'agit d'approcher les propriétaires forestiers en fonction de leurs profils, motivations et comportements existants.

L'objectif devrait être d'atteindre les moyennes québécoises dans les indicateurs retenus. S'il est possible d'atteindre ces objectifs ailleurs au Québec, pourquoi ne le serait-il pas dans les Laurentides et l'Outaouais?

Ces mesures peuvent être mises en œuvre rapidement sur 12 mois, pourvu qu'elles se fassent simultanément pour agir sur les motivations des propriétaires forestiers, leur environnement d'affaires, leur environnement réglementaire et le soutien technique et financier à leur disposition. Le développement d'une culture sylvicole chez un plus grand nombre demandera toutefois des années si l'on se fie à l'expérience des autres régions du Québec.

Concrètement, nous recommandons d'agir sur :

- ❖ **les motivations des propriétaires forestiers** en augmentant les interactions avec des professionnels forestiers.

Cette mesure suppose d'accroître les échanges d'informations par :

1. la distribution d'un journal au plus grand nombre des propriétaires forestiers des deux régions pour accroître leur intérêt envers la gestion active de leur boisé. Un tel journal existe pour les propriétaires forestiers des Laurentides et d'une partie de l'Outaouais;
2. un accroissement de l'offre de formation d'un jour sur les divers aspects de la mise en valeur des boisés et de la commercialisation des bois;
3. l'intensification des visites de professionnels forestiers chez les propriétaires afin de prendre en compte les particularités de leurs boisés, comme l'a amorcé le comité de mobilisation des bois des forêts privées des Laurentides;
4. la multiplication des plans d'aménagement forestier bonifiés d'informations environnementales pour répondre aux aspirations des nouveaux propriétaires forestiers et favoriser le respect des réglementations;
5. l'établissement d'un taux de taxation municipal distinct pour les boisés aménagés.

Pour réaliser cette recommandation, il sera nécessaire pour le MFFP d'accroître le budget des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour ces régions, d'autoriser le financement direct de plans d'aménagement forestier bonifiés et de mettre en œuvre le projet de loi 48 sur la fiscalité foncière, actuellement à l'étude par l'Assemblée nationale du Québec.

- ❖ **les opportunités d'affaires des propriétaires forestiers** en augmentant la consommation de bois des forêts privées dans les usines de transformation de la région.

Cette mesure suppose :

1. l'ouverture d'installations pour les volumes ne trouvant pas de preneur industriel, en premier lieu l'usine de Thurso. À cet effet, la démarche réalisée récemment par le Maine pour déterminer les produits forestiers à privilégier peut servir d'inspiration;
2. un meilleur respect des scénarios d'approvisionnement des usines de transformation établis par le MFFP;
3. l'établissement d'une structure de prix du bois rond permettant de rémunérer adéquatement les entrepreneurs de récolte, les transporteurs et les propriétaires forestiers;
4. le renforcement de la confiance des producteurs de bois envers la filière par la mise en œuvre de mécanismes de garantie de paiement pour les livraisons aux usines.

- ❖ **les réglementations environnementales** en révisant les règlements provinciaux et municipaux existants afin de réduire les contraintes pour les opérations respectant les sciences forestières et les saines pratiques d'intervention en milieu forestier.

Cette mesure suppose :

1. l'inscription des aménagistes municipaux à la formation offerte actuellement par la FQM sur ce sujet;
2. le suivi des recommandations du récent Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier^x;
3. la présence d'exemptions pour les opérations forestières dans les milieux humides arborés dans le futur règlement d'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

- ❖ **le soutien technique et financier disponible** en augmentant le nombre d'équipes d'entrepreneurs mécanisés sur le territoire forestier privé et en haussant la part du budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées accordée à l'Outaouais et les

^x Côté, M.-A. Garneau, V. Naud, F. Rhéaume. M.-A. 2018. Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier : 49 p.

Laurentides, sans réduire la part du budget accordée aux autres régions.

Cette mesure suppose :

1. des incitatifs fiscaux pour encourager les investissements des entrepreneurs dans leurs équipements de construction de voirie, de récolte et de transport des bois;
2. une hausse globale du budget provincial du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
3. une révision des règles d'attribution des budgets de programmes entre les conseillers forestiers accrédités afin de recruter davantage de propriétaires de boisés.
4. Le recrutement d'une main d'œuvre spécialisée de qualité pour répondre aux besoins.

- ❖ **accroître la synergie entre les acteurs œuvrant auprès des propriétaires forestiers** par une meilleure intégration des fonctions de conseiller forestier et de gestionnaire de plan conjoint exercées par les organismes œuvrant auprès des propriétaires forestiers.

Cette mesure suppose :

1. la volonté des administrateurs de ces organismes d'examiner la synergie possible.

- ❖ **Optimiser les opérations de transport se déroulant sur les terres privées.**

Cette mesure suppose :

1. Étude réalisée sur le profil des transporteurs de récolte, les caractéristiques de leurs équipements et des éléments de modernisation à considérer
2. un soutien financier au transport de bois, comparable aux mesures offertes en forêt publique, afin d'éviter des écarts de compétitivité.
3. L'attribution de la mesure de soutien au transport des bois des forêts privées aux offices de mise en marché (plutôt qu'à Domtar) pour qu'ils puissent optimiser les livraisons de bois aux usines intéressées

ANNEXE 6

**Présentation *Révision quinquennale du plan conjoint OPBP*, Victor Brunette
(versée au présent dossier avec le consentement de l'auteur)**

Revision quinquennale du plan conjoint APFOL

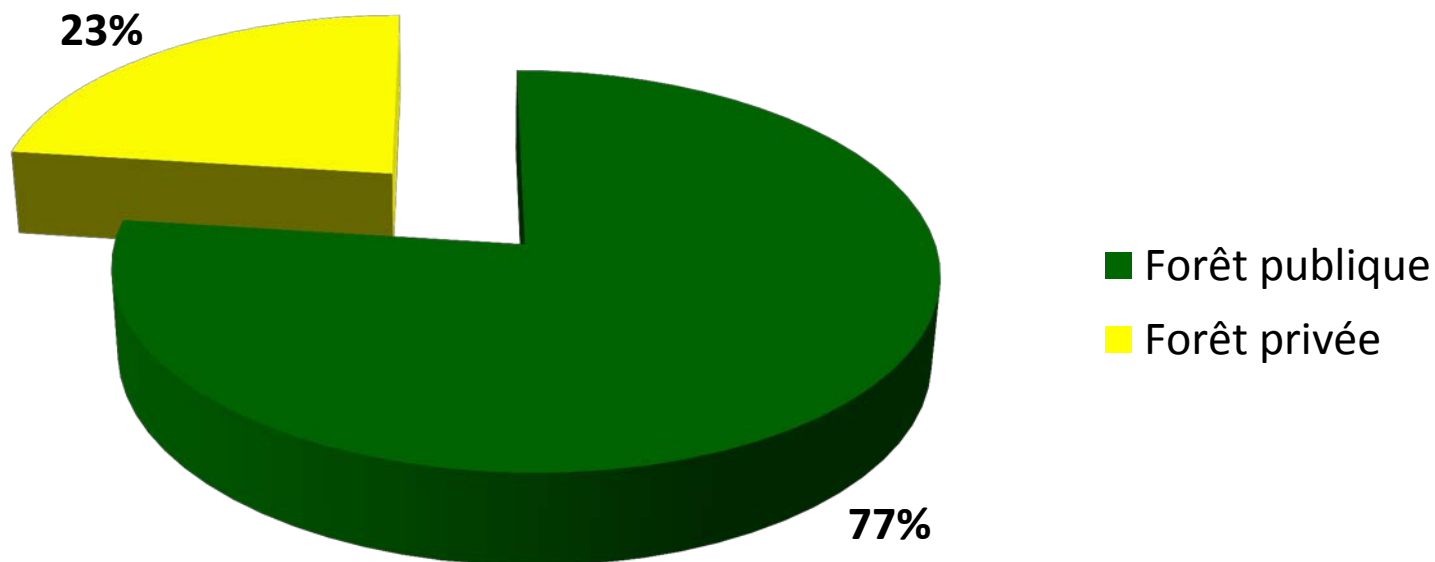
victorbrunette355@gmail.com



Ingénieur forestier/ propriétaire de boisés

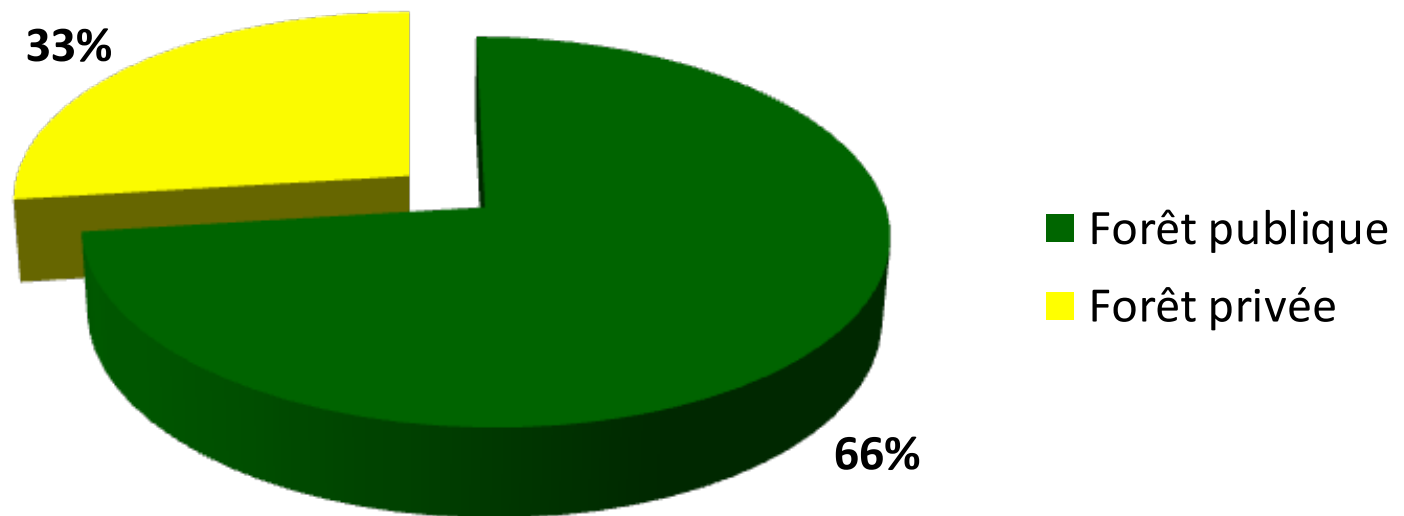
- Je suis ingénieur forestier / 50 ans de carrière
- J'ai gradué (BScF) à l'université de Toronto en 1975
- Mon expérience de travail est vaste: industrie, récolte, éducation, syndicalisme forestier, mise en marché des produits de la forêt privée, sylviculture et aménagement, gestion de programmes incitatifs aux bonnes pratiques, gestion environnementale, certification forestière, fiscalité forestière, carbone forestier, consultant. Notamment, j'ai œuvré pendant 15 ans en tant que directeur général de la Fédération des propriétaires forestiers du Québec et 15 ans en tant que directeur général de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais.
- Depuis 2010, j'ai fait des racines en Outaouais en acquérant des fermes forestières (1000 acres) sous différents modèles de tenure privée.

Forêt privée / Forêt publique (Outaouais)



Forêt privée / Forêt publique

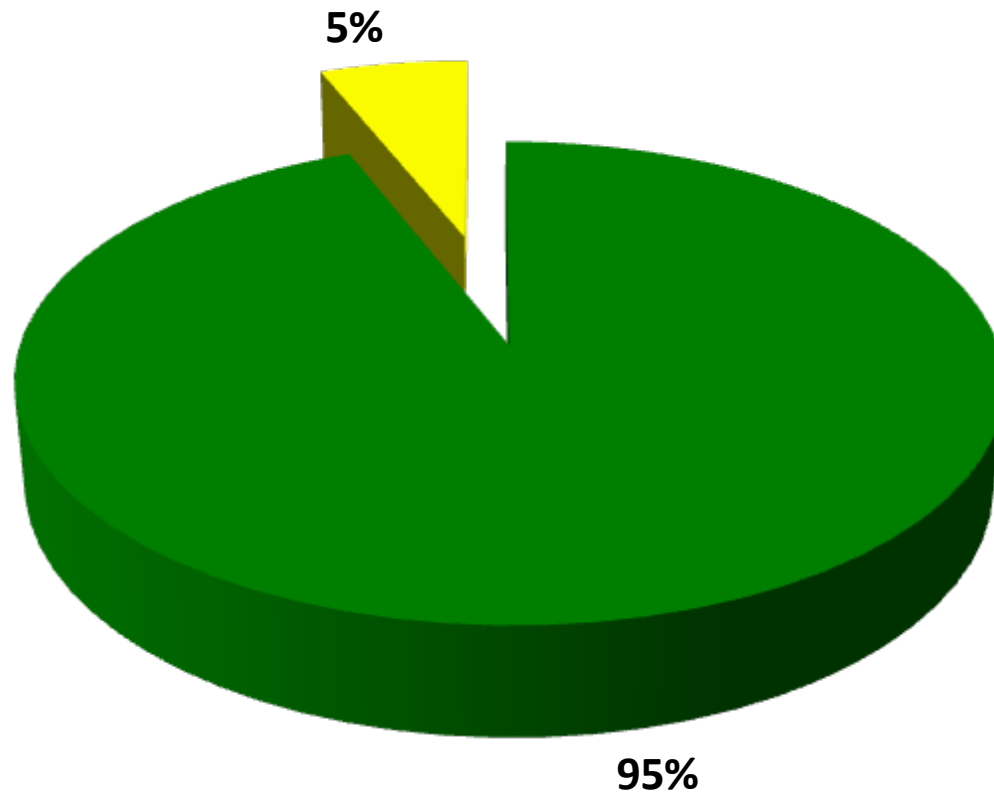
Possibilité forestière



**récolte 2020
vs possibilité = 16%**



Approvisionnement des principales usines



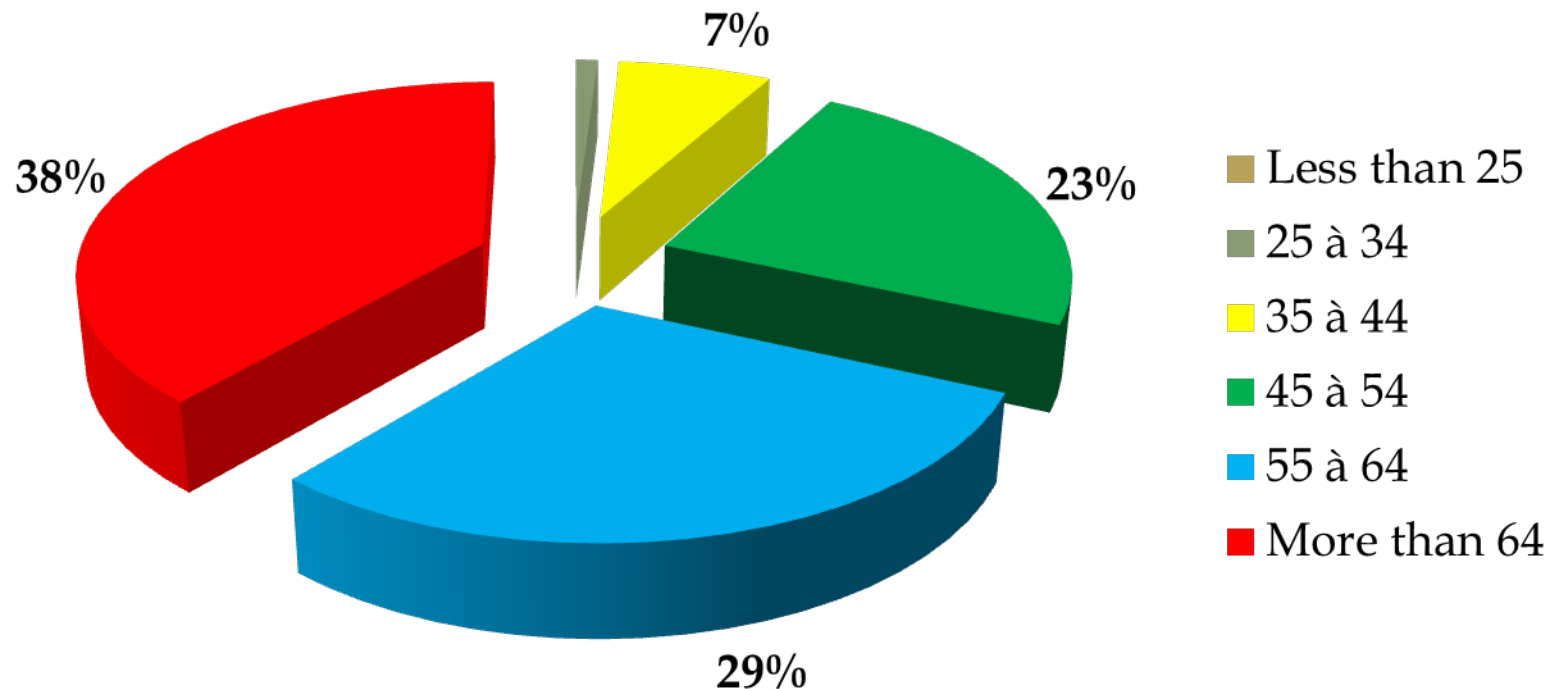
Approvisionnement/ utilisateurs de L'Outaouais

- ▣ **Trituration**
 - ▣ Louisiana Pacifique, Bois Franc
 - ▣ Résolu , Gatineau
 - ▣ White Birch, Masson
 - ▣ Kruger, Gatineau

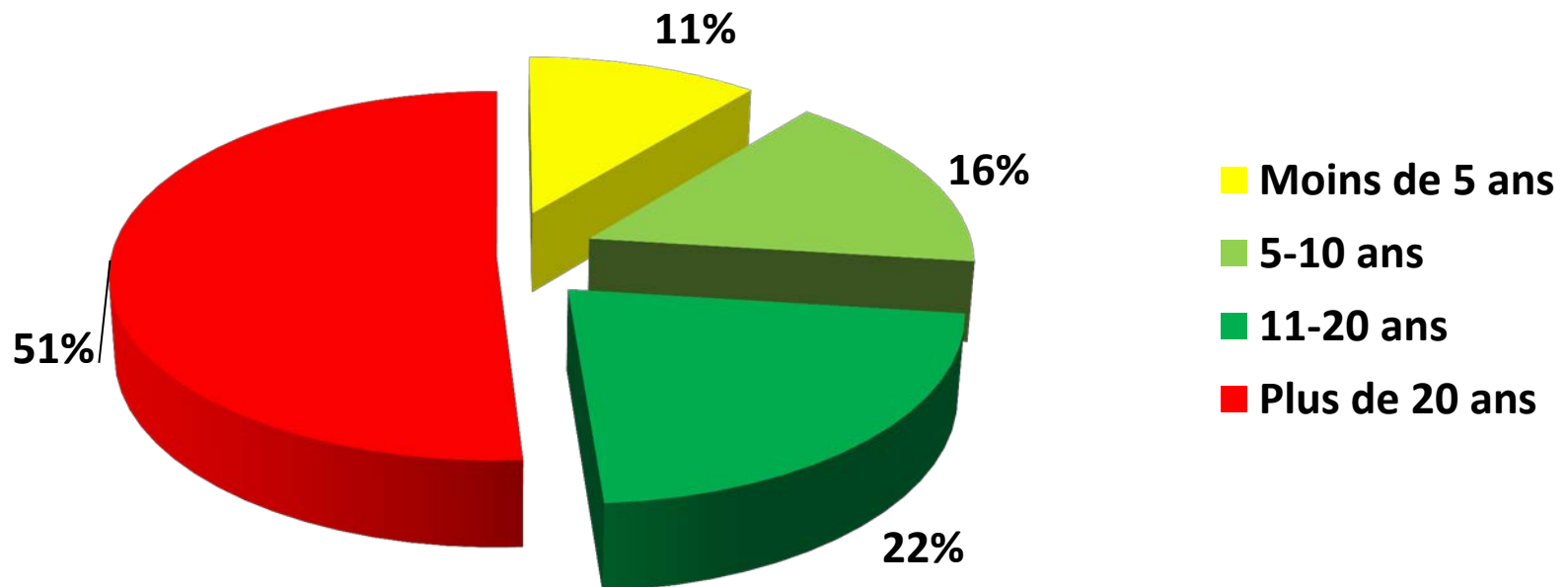
- ▣ **Usines de sciage intégrées**
 - ▣ Résolu Maniwaki
 - ▣ Commonwealth Plywood
 - ▣ Forex

Age / Outaouais

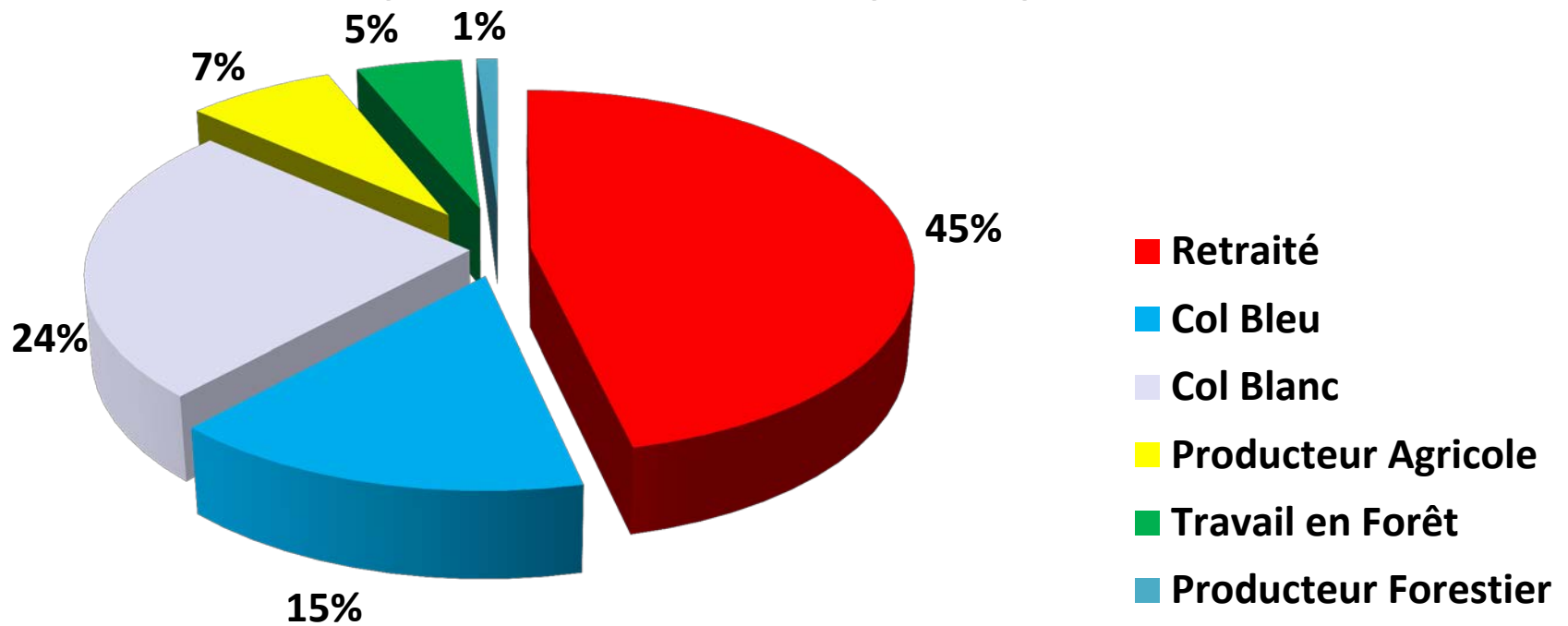
67% des propriétaires ont plus de 55 ans.



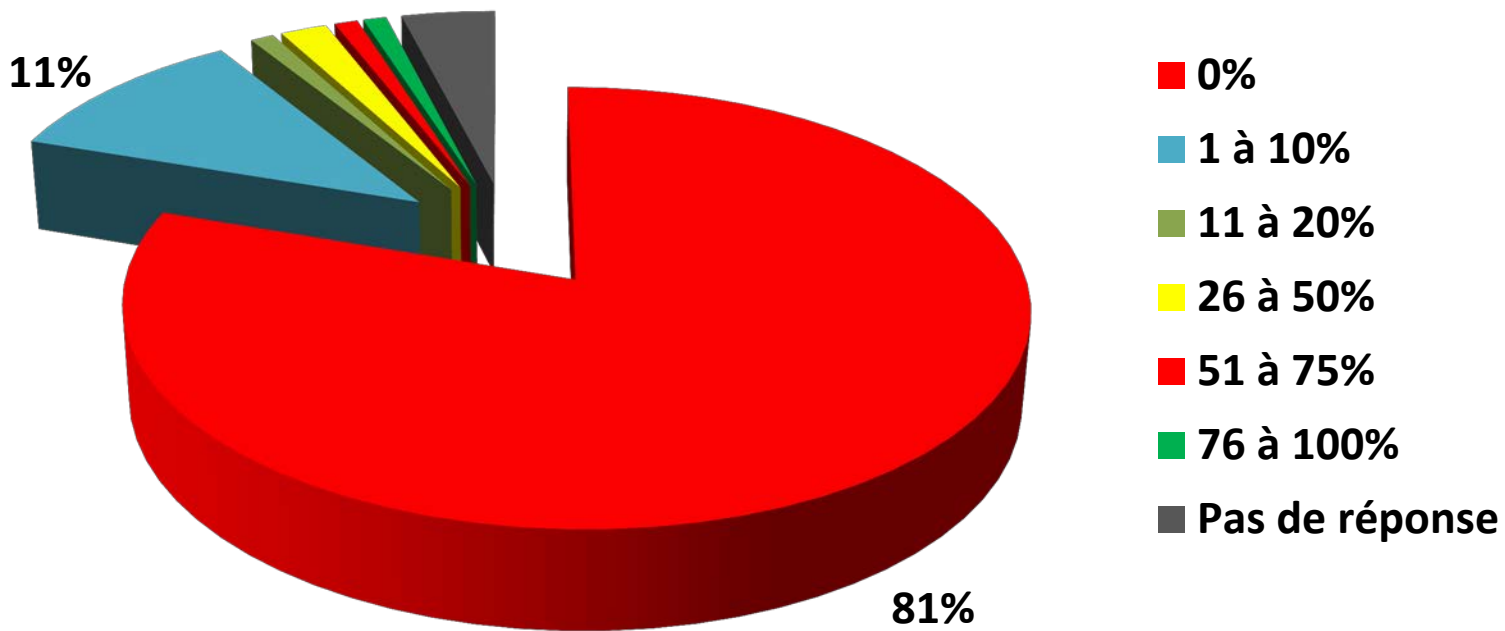
Ancienneté à titre de propriétaire



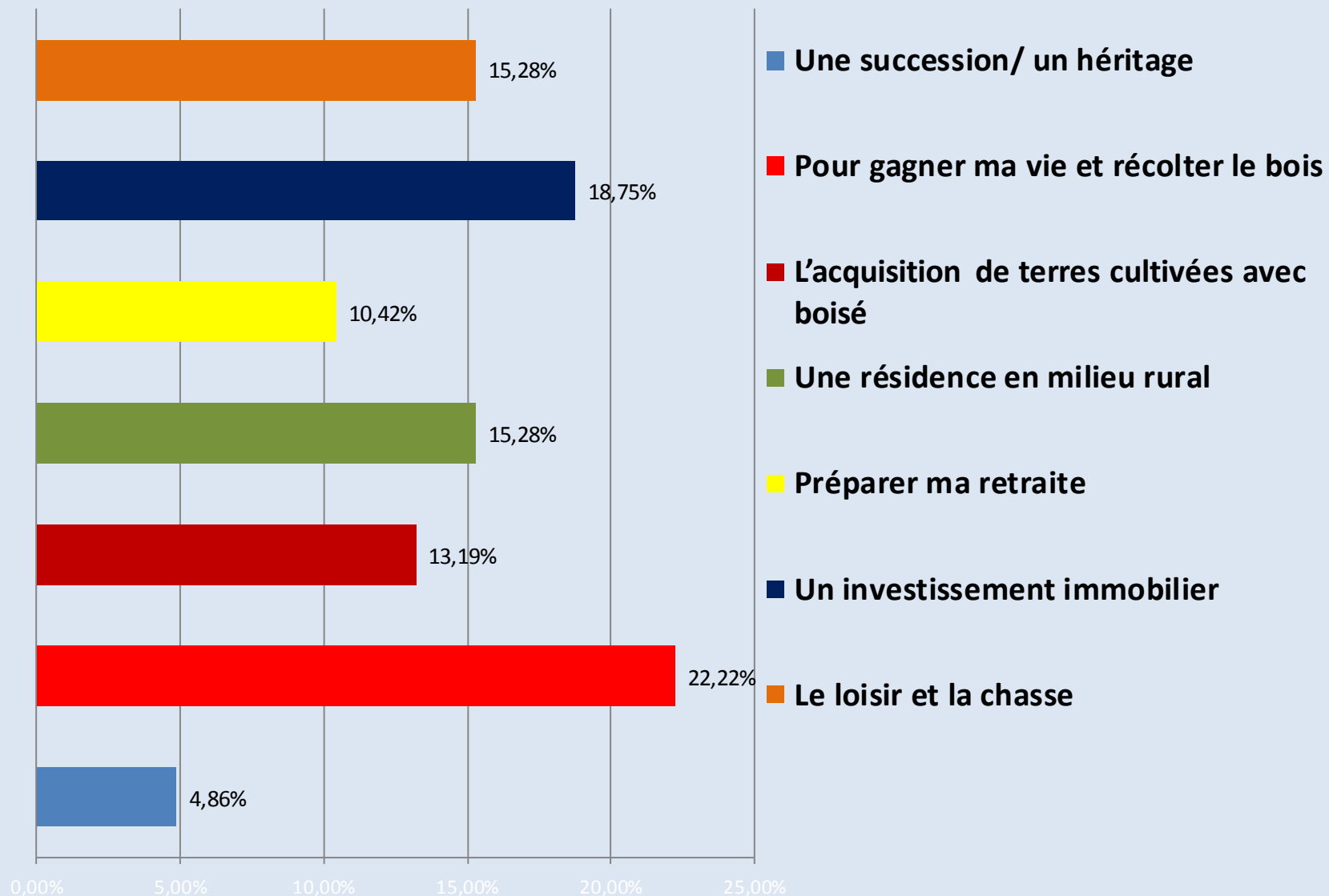
Occupation des propriétaires



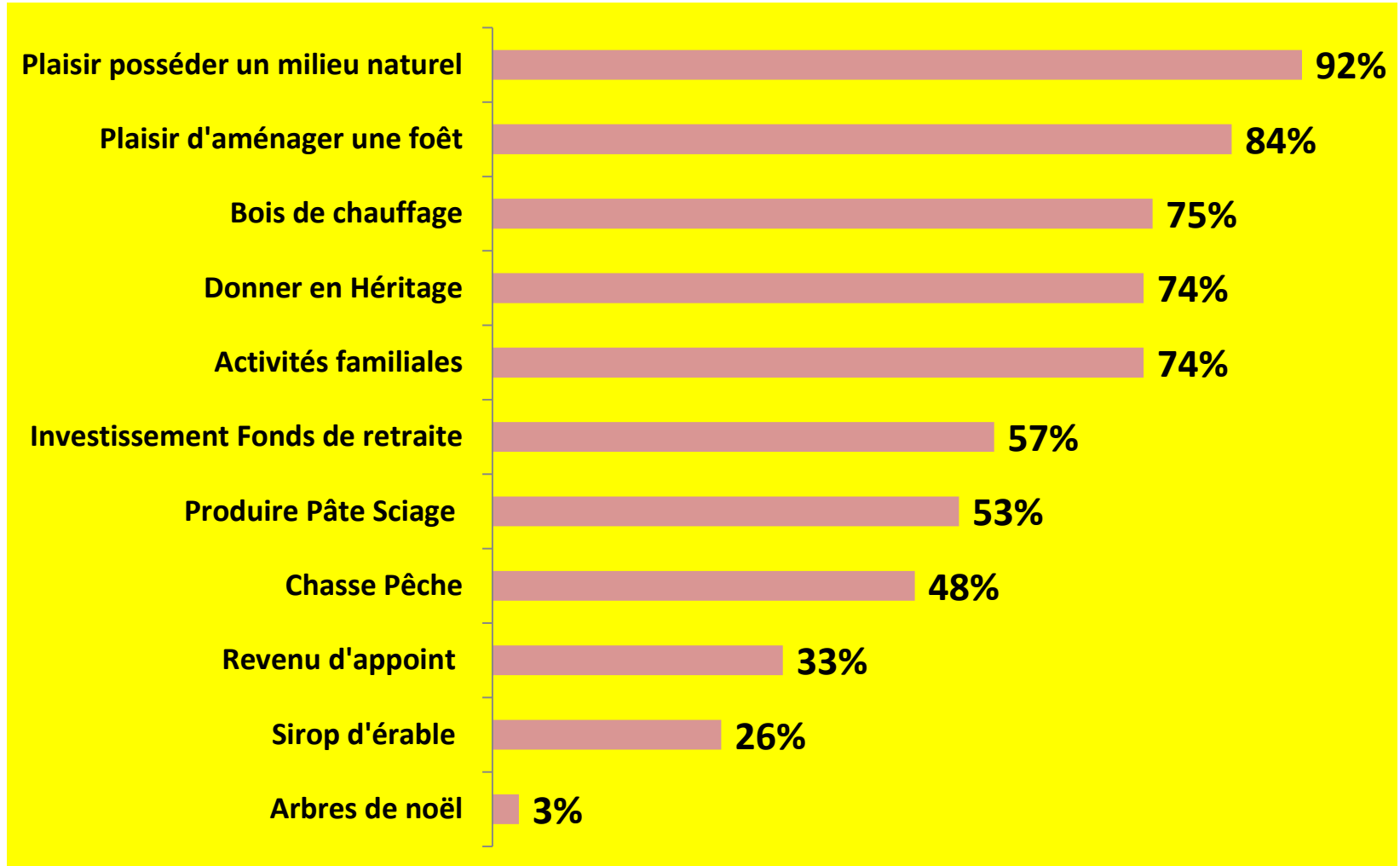
Proportion du revenu familial provenant de la forêt



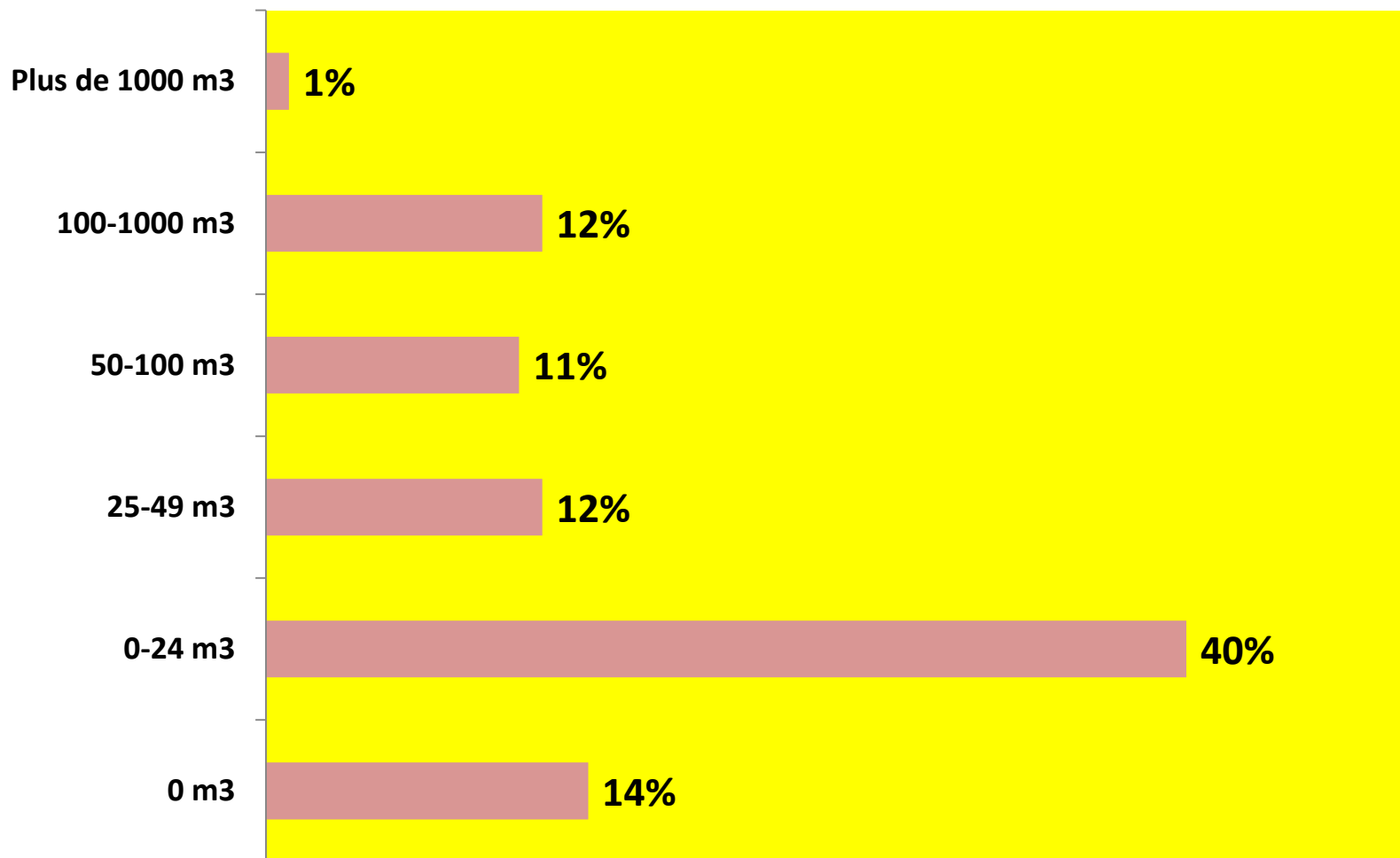
Pourquoi avez-vous acquis un boisé?



Motivations pour détenir un boisé



Proportion ayant récolté bois sur 5 ans



Encourager les bonnes pratiques et mobiliser le bois

- **Révision du profil des propriétaires et prévoir leur comportement**
- **Réviser l'inventaire forestier de la région, revoir la possibilité forestière, cartographier les massifs forestiers**
- **Évaluer les conditions du marché et les besoins de l'industrie.**
- **Développer une stratégie basée sur les incitatifs à la récolte, la connaissance de la ressource et des marchés, la disponibilité de la main d'œuvre et des entrepreneurs forestiers, les contraintes imposées par les programmes en place, le fonctionnement des plans conjoints, le comportement des propriétaires et l'optimisation de la fiscalité forestière.**

Syndicalisme forestier

- ▣ Mise en place pour contrer les oligopoles avec un seul acheteur et des milliers de vendeurs
- ▣ Plans conjoints sur un territoire délimité
- ▣ Formule Rand 60%
- ▣ Négociations collectives / guichet unique
- ▣ Partage du marché.... Contingentement
- ▣ Paye centralisée au syndicat /office avant redistribution
- ▣ Séparer le prix bord de route ... et le transport
- ▣ Appliquer la péréquation du transport
- ▣ Lobby collectif pour les programmes, les incitatifs à l'aménagement, les incitatifs fiscaux, les lois et règlements
- ▣ Véhicule d'éducation et de représentation

Syndicalisme forestier

- ▣ **Au cours des années 2000, l'industrie forestière s'est concentrée au point où il ne reste plus que quelques grand acheteurs pour le bois de trituration au Québec.**
- ▣ **Les syndicats et offices ont refusé de se fusionner dans un plan conjoint provincial, ce qui leur aurait conféré un rapport de force face à l'industrie pour une négociation regroupée des marchés.**
- ▣ **L'industrie joue le jeu en négociant avec de multiples vendeurs (plans conjoints) à la défaveur des producteurs.**
- ▣ **Le MFFP fait une compétition à la forêt privée, dans ses calculs d'approvisionnement garanti, et dans l'établissement des droits de coupes établis sous le seuil des coûts de production. 300M\$ de revenus et 800M\$ en dépenses.**
- ▣ **Les prix des droits de coupe versés aux producteurs sont les mêmes qu'il y a 20 ans pour les approvisionnements en bois de trituration malgré que la valeur des terres et les taxes foncières aient triplés.**
- ▣ **Les régions où il y a une grande compétition entre les acheteurs de sciage s'en tirent mieux.**
- ▣ **Les propriétaires n'ont aucunement profité des hausses récentes du prix du bois d'œuvre qui a plus que doublé à la sortie des usines.**

Incitatifs nécessaires aux boisés privés

- ▣ **Incitatifs au recrutement et plans PAF**
- ▣ **Formation / information / vulgarisation**
- ▣ **Incitatifs fiscaux / impôts/ étalement du revenu/ déductions du gain en capital/ successions/ revoir la fiscalité municipale**
- ▣ **Conditions de mise en marché équitables et rapport de force nécessaire (fusions de plans conjoints) pour négocier face à une industrie concentrée.**
- ▣ **Priorité à la récupération après sinistre**
- ▣ **Création de nouveau revenus / crédits carbone/ produits non fibreux / récréotourisme/**
- ▣ **Encourager de nouveaux modèles de tenure / pour la relève**
- ▣ **Diversité / faune/ chasse / agroforesterie**

ANNEXE 7

Réponses de L'Office des producteurs de bois de Pontiac aux questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

QUESTIONS DE LA RÉGIE ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. GOUVERNANCE ET PLAN STRATÉGIQUE

1. Comment envisagez-vous les enjeux en lien avec l'embauche d'un nouveau directeur général, la préparation d'un nouveau plan stratégique et les perspectives de réorganisation administrative? 1-Les administrateurs n'ont pas encore pris de décision pour l'embauche d'un d.g.
2-Des développements sont attendus cette année concernant l'implantation d'une nouvelle forestière. Avec plus de revenu, nous pourrions en faire plus.
- 2.Étant donné la proximité au territoire Ontarien, considérez-vous modifier l'article 2 du Plan conjoint? Si c'est une obligation, nous le ferons.
3. Comment l'Office s'assure-t-il que son conseil d'administration est représentatif du profil de ses producteurs (par exemple: l'âge, le genre, la taille de la propriété forestière, la localisation, etc.)? Les administrateurs ont chacun leur territoire et doivent y habiter et ce sont les producteurs qui les choisissent.

B. RELÈVE ET PARTICIPATION DES PRODUCTEURS

4. Considérant l'enjeu de relève des producteurs, quelles actions sont mises de l'avant pour y faire face? Ils nous faut des entreprises locales pour stimuler le lien d'appartenance et pour l'instant notre bois doit être livré plus loin et nos coûts de transport sont élevés ce qui rends les opérations moins rentables.

5. Quel est le portrait de la participation aux assemblées générales annuelles et quels moyens mettez-vous de l'avant pour augmenter la participation? Ce sont les producteurs actifs qui sont principalement intéressés aux assemblées annuelles. Dans les bonnes années, environ 450 producteurs s'inscrivaient chaque année et maintenant ce sont qu'environ 100 producteurs qui s'inscrivent. La participation a généralement varié de 10 à 15% des producteurs actifs.

6. L'Office est-il en mesure de détailler le profil des producteurs selon le volume produit annuellement et la fréquence de production? Nous avons notre système de paie dont nous pouvons sortir des rapports de ce genre. Un nouveau logiciel plus performant est en développement et devrait être intégré cet été.

C. AMÉNAGEMENT FORESTIER

7. L'Office constate-t-il, sur son territoire, des enjeux en lien avec les changements climatiques? Les coupes forestières favorisent la régénération naturelle qui est plus performante que les vieilles forêts pour assimiler les gaz à effet de serre.

Si oui, quelles actions pose-t-il face à ces défis? Nous leur distribuons le guide des saines pratiques et nous leur donnons des conseils lors du suivi terrain.

8. Quel support apportez-vous aux producteurs concernant l'enjeu des milieux humides? Nous les informons des récentes réglementations et de contacter leurs municipalités.

9. Certaines régions forestières font face à des enjeux en lien avec la disponibilité actuelle et future des entrepreneurs forestiers, quels sont les constats de l'Office à ce sujet? Depuis la fermeture de la papetière Smurfit Stone en 2008, nous avons des baisses de producteurs et entrepreneurs actifs. La réponse à la question 4 s'applique aussi.

D. MISE EN MARCHÉ

10. En ce qui concerne le projet innovateur de transformation de la matière ligneuse: quelle est la nature de ce projet? Quelles sont les retombées que vous anticipez? Nous avons des projets en marche dans le Pontiac et nous comptons sur la réalisation d'au moins l'un deux et des rumeurs d'un autre pour stimuler la relance.

11. Pouvez-vous élaborer sur l'enjeu de financement de la récupération du bois en perdition? Le financement passe par le programme d'aide financière du programme d'aménagement des forêts privées et les producteurs intéressés doivent contacter un consultant forestier accrédité à l'agence de mise en valeur des forêts privées pour en bénéficier.

12. Existe-t-il des conventions non homologuées? Si oui, quel en est le nombre? Pour quelles raisons ne sont-elles pas homologuées? Nos conventions sont toutes homologuées.

Réponses de L'OPBP
Michel Léonard, d.g.